

RAPPORT FINANCIER 2020

Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



L'édito de la Présidente



© Romain SAADA

Faire face à la crise et préparer l'avenir

Le Compte administratif 2020 est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée en termes de réalisations concrètes et de situation financière. Le Rapport financier répond à cette exigence de transparence à l'égard des citoyens, des élus et des partenaires de la Région.

Cette année, j'ai souhaité qu'une analyse financière approfondie et objective soit menée, afin de distinguer le besoin de financement structurel de celui résultant de la crise et présentant un caractère conjoncturel. Il en résulte une photographie de la situation financière enrichie d'un éclairage précis sur les flux financiers associés à la crise, et permettant de mesurer avec finesse les conséquences sur les grands équilibres et la solvabilité de notre collectivité.

Pour faire face à une crise protéiforme sans précédent, la Région Occitanie a fait preuve de responsabilité et s'est fortement mobilisée, avec volontarisme et pragmatisme, pour protéger les habitants d'Occitanie, préserver les emplois en soutenant le tissu économique et les acteurs associatifs de nos territoires. Elle a également poursuivi et amplifié son action en faveur de la nécessaire transformation de notre modèle de développement en accompagnant les filières dans leur transition vers une économie décarbonée tout en garantissant l'emploi de demain, notamment au profit des jeunes.

Oui, la Région est bien présente aux côtés des habitants et des territoires de l'Occitanie, avec des actes et des choix budgétaires forts et assumés grâce à la bonne gestion de nos finances depuis 2016. Le Plan d'urgence et le Plan de relance pour l'emploi ont porté l'effort total de la Région face à la crise à 580 millions d'euros (dont 200 millions mobilisés dès 2020). Ainsi, en 2020, plus de 50 000 entreprises ont bénéficié d'une aide régionale sur-mesure (Prêts et Pass rebond et relance, Contrats relance, Fonds L'OCCAL, moratoire sur les avances remboursables et les loyers ...).

En complément des Plans d'urgence et de relance, votés à l'unanimité des groupes de l'Assemblée régionale, la Région a maintenu voire amplifié ses efforts en matière d'investissement pour doter le territoire des infrastructures et des équipements nécessaires à leur développement tout en préparant l'avenir. Ils contribuent à maintenir l'activité et l'emploi sur l'ensemble de nos territoires. La montée en puissance du Plan BTP en 2020, en dépit de la crise sanitaire, en est la parfaite illustration, tout comme la mise en œuvre de notre Pacte Vert régional qui a d'ores et déjà débuté et irrigue l'ensemble des politiques publiques régionales.

Ainsi, les résultats affichés sont en phase avec nos engagements. La poursuite du volontarisme régional en matière d'investissement s'est concrétisée par 1,22 Milliards d'euros mobilisés au service des habitants et des territoires de l'Occitanie. Ces interventions massives ont été rendues possibles grâce à une situation financière saine en 2019, héritée d'une gestion responsable depuis 2016. Elle a permis à la Région d'assumer le financement de ses politiques publiques tout en préservant l'avenir. Ainsi, malgré les dépenses exceptionnelles et la perte conjoncturelle de recettes fiscales et d'exploitation, la solvabilité de notre collectivité demeure solide grâce à la préservation d'un autofinancement conséquent.

Je vous en souhaite une excellente lecture.

Carole DELGA

Ancienne ministre
Présidente de la Région
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Le sommaire

du rapport financier 2020

Évolution des grands équilibres financiers 2016-2020	7
Focus sur la mise en œuvre des Plans d'urgence	8
Impacts financiers de la crise sanitaire et économique	12
Évolution et structure des dépenses régionales	13
Bilan des engagements et de la gestion pluriannuelle des crédits régionaux	22
Les ressources régionales	24
Les équilibres financiers 2020 et la situation financière	35
Le financement des investissements régionaux	37
Les équilibres financiers du Compte administratif	38
La dette	39
Le bilan et la situation patrimoniale	45
Focus sur les agences régionales	46
Les engagements hors bilan	48
Focus sur certaines opérations.....	52
Ratios budgétaires et financiers	60
Lexique et sigles	61

EVOLUTION DES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS 2016 - 2020

En M€	Comptes administratifs 2016-2020					Hors Crise COVID-19
	2016	2017	2018	2019	2020	2020e
Recettes de fonctionnement	2 127,3	2 617,9	2 588,6	2 636,3	2 469,1	2 520,4
Fiscalité directe (CVAE, Péréquation, IFR, FNGIR, Taxe d'apprentissage, Frais de gestion fiscalité locale)	639,0	938,8	960,2	1 002,8	921,3	
Fiscalité indirecte (TVA, Cartes grises et fractions de TICPE)	612,8	601,1	965,7	965,8	897,9	+ 60
Dotations et concours financiers de l'Etat	613,0	615,1	230,3	274,7	250,4	
Autorité de gestion des Fonds européens : FSE, FEDER, FEADER	204,7	346,8	295,0	258,5	249,8	
Attributions de compensation versées par certains Départements		38,7	60,8	60,8	60,8	
Autres recettes de fonctionnement	57,8	77,4	76,6	73,8	88,8	- 8,7
Dépenses de fonctionnement (hors intérêts de la dette)⁽¹⁾	1 539,3	2 126,6	2 073,9	2 086,8	1 982,3	1 966,1
Interventions régionales (subventions et participations)	1 025,2	1 289,0	1 325,9	1 377,0	1 316,5	- 51,1
Mécanisme d'étalement des charges exceptionnelles COVID-19(1)					-34,8	+ 34,8
Administration générale, élus, valorisation des politiques régionales	55,3	73,6	72,0	70,4	67,1	
Autorité de gestion du fonds européen FEADER	180,6	326,3	275,5	236,5	219,3	
Dépenses de personnel	271,8	290,3	309,9	322,0	331,8	
Atténuation de produits		132,7	77,9	77,9	77,9	
Dotations aux provisions	6,4	14,7	12,7	3,0	4,5	
Epargne de gestion (excédent brut de fonctionnement)	588,0	491,3	514,7	549,5	486,7	554,4
Intérêts de la dette	27,3	29,5	31,0	31,6	33,1	
Epargne brute ⁽¹⁾	560,7	461,8	483,7	517,9	453,7	521,3
Taux d'épargne brute (hors fonds européens Feader)	28,8%	20,2%	20,9%	21,6%	20,2%	22,7%
Remboursement contractuel du capital de la dette	70,5	75,4	87,6	90,1	97,4	
Provisionnement de l'emprunt obligataire (émission 2018)				13,3	13,3	
Epargne nette	490,2	386,4	396,1	414,5	343,0	410,6
Recettes propres d'investissement	280,3	281,2	355,7	434,4	388,4	395,0
Dotations et participations (DRES, FCTVA, TICPE Grenelle)	163,7	162,7	163,0	147,6	145,1	+ 7,2
Autres (dont avances remboursables, participations, redevances,...)	52,8	56,5	42,2	53,7	52,8	- 0,5
Fonds européen FEADER	19,3	30,0	94,2	117,2	80,6	
Autres fonds européens (FEDER et autres)	44,5	32,0	56,3	115,9	109,9	
Emprunts nouveaux	142,5	275,9	221,4	151,0	555,0	248,9
Dépenses d'investissement	966,7	1 009,7	1 034,3	1 113,4	1 368,0	1 165,2
Interventions régionales (équipements et subventions)	866,5	894,0	852,5	892,8	1 141,9	- 167,8
Charges exceptionnelles Crise COVID-19 transférées ⁽¹⁾					34,8	- 34,8
Dépenses relevant du fonds européen FEADER	19,3	30,0	94,2	117,2	80,6	
Remboursement contractuel du capital de la dette	70,5	75,4	87,6	90,1	97,4	
Provisionnement de l'emprunt obligataire (émission 2018)				13,3	13,3	
Remboursement exceptionnel (PTZ Plan de relance FCTVA 2015)	10,3	10,3				
RECETTES TOTALES	2 550,1	3 175,0	3 165,7	3 221,7	3 412,5	3 164,3
DEPENSES TOTALES	2 533,3	3 166,0	3 139,2	3 231,8	3 383,4	3 164,3
Résultat de l'exercice	16,8	9,0	26,4	-10,1	29,1	0,0
Résultat antérieur	12,0	28,8	37,9	64,4	54,3	54,3
Résultat de clôture au 31 décembre	28,8	37,9	64,4	54,3	83,4	54,3
Encours de dette (net du provisionnement obligataire)	1 592,5	1 793,3	1 927,5	1 975,1	2 419,3	2 113,3
Capacité de désendettement	2,8	3,9	4,0	3,8	5,3	4,0
Notionnel Crédit-bail sur matériel roulant	116,8	116,4	115,9	115,3	114,5	114,5

(1) Mise en œuvre du mécanisme d'étalement (sur 5 ans) des charges exceptionnelles de fonctionnement COVID-19 en 2020, à hauteur de 34,8 M€, en application de la circulaire gouvernementale du 24 août 2020.

FOCUS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'URGENCE : 393,6 M€ d'AP/AE affectés et 201 M€ versés dès 2020



© Patrice THEBAULT - Région Occitanie



© PERSET Arthur - Région Occitanie



© CROUS



La Région a fédéré les acteurs du territoire pour soutenir les habitants et les entreprises d'Occitanie

Les principales mesures réalisées en 2020 (en M€)	Montant affecté 2020	Montant mandaté 2020
face à la pénurie, la Région a fait l'acquisition de masques de protection et de produits sanitaires au profit des soignants, des voyageurs et des habitants	40,8	35,9
la Région a accompagné les entreprises qui produisent du matériel sanitaire en Occitanie et créé une plateforme régionale de mise en relation des industriels afin d'organiser la filière "dispositifs médicaux en Occitanie"	1,7	1,0
la Région a favorisé les dons alimentaires au profit des plus démunis via l'opération « Bien manger pour tous » (acquisition de produits locaux au profit d'associations d'aide alimentaire en partenariat avec les Chambres d'agriculture)	2,4	1,6
la Région a aidé financièrement les étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants qui, durant leurs parcours de formations financés par la Région, ont effectué des stages « sur le front du Covid-19 », mise en place d'une plateforme de formation ouverte à distance dans le domaine sanitaire	8,4	2,9
la Région contribue à assurer la continuité pédagogique pour les lycéens et les étudiants (mise à disposition d'ordinateurs portables et d'équipements favorisant les enseignements à distance)	3,1	2,3
la Région participe aux mesures de soutien psychologique au profit des chefs d'entreprises (service régional de proximité avec les Maisons de Région et l'agence Ad'Occ)	0,9	0,3
Prolongement du PASS Route nationale 116 (coupée depuis la tempête Gloria) destiné à aider les entreprises impactées par la fermeture de la RN 116 et qui ont subi de fortes pertes de chiffre d'affaires, avant même l'épisode Covid-19	1,4	1,4
« Fonds de solidarité exceptionnel Occitanie » pour les entreprises de 0 à 10 salariés et 11 à 50 salariés (fonds de solidarité national, fonds de solidarité Occitanie) : 41 000 entreprises soutenues	98,5	98,1
Fonds pour les entreprises en difficultés de + 10 salariés en crise de trésorerie	2,8	1,7
la Région crée dans le cadre de son Plan Camargue « Fonds de solidarité Plan Camargue » un dispositif complémentaire et temporaire pour les manades et les éleveurs de chevaux Camargue en crise suite au Covid19	1,0	0,6
la Région, en partenariat avec Bpifrance, a abondé le Fonds Régional de Garantie et créé un Prêt rebond afin de renforcer la trésorerie, financer les besoins immédiats et accompagner la reprise d'activité	26,9	11,0
la Région a créé le Pass Rebond afin de favoriser les investissements propices à la reprise (près de 2 800 entreprises concernées)	136,1	29,7
la Région conforte l'autonomie alimentaire de l'Occitanie en accentuant l'accès pour tous aux produits régionaux, alimentaires et de la mer (plateforme)	0,6	0,6
la Région a apporté un appui spécifique au secteur de la pêche, conchyliculture et aux activités portuaires via le Fonds de solidarité pêche	2,2	2,2
la Région a mis en place un fonds L'OCCAL destiné à relancer l'activité touristique, la restauration, le commerce et l'artisanat de proximité en partenariat avec 12 Départements, 145 intercommunalités et la Caisse des dépôts et consignations	48,7	4,0
la Région a créé un « Fonds Solutions associations Occitanie » destiné à accompagner les secteurs culturel, sportif, de l'économie solidaire et sociale (maintien des aides, accélération et simplification des versements aux bénéficiaires)	17,9	7,6
un Plan de relocalisations industrielles dans des secteurs stratégiques	0,2	0,2
Mise en œuvre des Plans d'urgence en 2020 :	393,6	201,1

En complément des **Plans d'urgence (380 M€ d'AP/AE)**, la Région a adopté en juillet 2020, un **Plan de relance pour l'emploi** dont la réalisation concernera les années 2021 et suivantes. **Le Plan se chiffre à 203 M€ d'AP/AE** et comprend les mesures suivantes :

- **le soutien aux filières les plus impactées par l'arrêt ou le ralentissement de l'activité : 160 M€ :**
 - le Plan de relance du Tourisme (12 M€ dont 8 M€ en mesures nouvelles) : plus de 30 000 cartes OCC'YGENE délivrées, augmentation de 4 M€ du fonds tourisme Occitanie, Plan de relance et de transformation de la filière thermale et bien être, dispositif l'OCCAL, mobilisation pour les stations de montagne,
 - le Plan ADER de soutien à l'aéronautique et au spatial (99 M€, dont 89 M€ de mesures nouvelles) : dispositif Passerelle Industrie, parcours industrie du futur, Pass relance aérospatial, technocampus hydrogène, AMI pour un démonstrateur d'avion vert léger,
 - le plan de relance de la viticulture (7 M€ de mesures nouvelles) : contrat de relance viti, actions collectives interprofessionnelles, opération de commercialisation et de promotion des vignobles d'Occitanie,
 - le plan de relance de la filière nautique (0,5 M€ de mesures nouvelles),
 - le plan de soutien au BTP -transition énergétique et tiers lieux (14,7 M€),
 - les mesures complémentaires de relance : Pass et Contrat relance (27 M€ de mesures nouvelles),
- **le soutien à l'emploi par l'expérimentation de nouveaux dispositifs de formation des salariés et d'apprentissage pour l'insertion des jeunes : 25 M€,**
- **de nouveaux outils de relance et de relocalisation stratégique : 9 M€,**
- **un plan de reconquête des usagers des transports collectifs, trains et autocars : 9 M€.**



© GROLLIER-philippe - Région Occitanie



© Laurent BOUTONNET - Région Occitanie



© Thebault Patrice - CRT Occitanie

Contrairement aux Plans d'urgence dont les dépenses ont été réalisées majoritairement en 2020, les crédits relatifs au Plan de relance pour l'emploi seront, comme cela est le cas au niveau national et européen, mobilisés en 2021 et 2022, voire 2023. **En 2020, l'amorçage est estimé à 17,8 M€.**

DES EXEMPLES CONCRETS DE L'ACTION RÉGIONALE EN 2020

• Exemples de mesures sanitaires :

La Région a fait l'acquisition de 22 millions de masques au profit des citoyens, des soignants et personnels hospitaliers (ARS), usagers des transports, lycéens, stagiaires de la formation professionnelle, apprentis, enfants de 6 à 11 ans.

Parallèlement, l'opérateur **Occitanie Protect** a été créé grâce à l'expertise de deux industriels ariégeois Sage Adient et Biotex Technologies afin de recréer des capacités de production de masques et d'équipements sanitaires en Occitanie. Des opérations de **test mobile de dépistage du COVID-19** en partenariat avec la Croix Rouge et l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont été réalisées.



© LEFRANCO-gilles - Région Occitanie



© Emmanuel GRIMAULT - Région Occitanie

La Région a adapté son offre de transports avec du **transport à la demande pour les personnels de santé** (numéro vert), **pour les personnes de 75 ans et plus** à destination des centres de vaccination et des **opérations « accès train serein »** (désinfection quotidienne, nettoyage renforcé des gares, distribution de masques Région dans les gares...). La Région a valorisé, **au travers d'aides exceptionnelles, les étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants** qui, pendant leur parcours de formation, effectuent des stages sur le « font de la COVID-19 ».

• Exemples de mesures sociales et de soutien aux lycéens et étudiants

La Région a favorisé les **dons alimentaires pour les plus démunis** dans le cadre de l'opération « Bien manger pour tous ». 450 tonnes de denrées alimentaires ont été achetées et livrées aux associations et 900 tonnes achetées et livrées aux banques alimentaires.

Des mesures ont été adoptées pour soutenir les étudiants et réduire la fracture numérique avec la **livraison d'ordinateurs portables** en urgence distribués prioritairement aux étudiants boursiers et de **clefs 4G** aux établissements et universités.

Des mesures de **soutien psychologique aux étudiants** ont aussi été actées en partenariat avec les établissements et les CROUS, des distributions de paniers de **30 000 produits d'hygiène et de soins aux étudiants** en partenariat avec le groupe Pierre Fabre ainsi qu'un renforcement des dispositifs de **lutte contre la précarité sociale des étudiants** notamment par le biais de recrutement par la collectivité d'étudiants dans le cadre de contrats renforts.



Boulonnell Laurent - Région Occitanie



© Antoine DARNAUD - Région Occitanie

• Exemple de mesures de soutien au secteur associatif

La Région a créé un « **fonds solutions associations Occitanie** » avec plus de 20 M€ versés à près de 1 500 associations touchées par le confinement. Le **versement simplifié** des subventions aux associations a également été mis en place en 2020 (paiement unique et simplifié) avec la suppression de l'année blanche pour les compagnies artistiques et culturelles subventionnées ou encore un suivi particulier pour le soutien aux clubs sportifs. **Une cellule d'accompagnement des associations en difficulté** a été mise en place ou encore **un fonds exceptionnel d'aide aux associations œuvrant pour la jeunesse, l'éducation populaire et les solidarités**. Au total ce sont près de 5 500 associations qui ont été soutenues.

• Focus sur quelques dispositifs phares et chiffres clefs de soutien à l'économie

Pour la seule année 2020 ce sont **50 000 entreprises qui ont été aidées**. Pour mémoire entre 2016 et 2019, 8 884 entreprises avaient été aidées, ce chiffre illustre à lui seul l'impact du soutien à l'économie pour faire face à la crise de la COVID-19.

- L'OCCAL

La Région a lancé le dispositif L'OCCAL en partenariat avec la Banque des territoires, les Départements et les intercommunalités d'Occitanie. Doté de 80 M€, L'OCCAL est destiné aux entreprises du secteur du tourisme, du commerce de proximité, de l'artisanat, de la culture, de l'événementiel, du sport et des loisirs ainsi qu'aux projets d'agrotourisme et d'œnotourisme et aux centres équestres. Lors du second confinement en octobre 2020, un soutien spécifique aux loyers a été mis en place.

En 2020, se sont au total 9 269 entreprises qui ont été aidées par le biais de ce dispositif à hauteur de 17,4 M€. Il se poursuit et s'amplifie en 2021.



- **ARIS (Agence régionale des investissements stratégiques)**

La crise liée à la COVID-19 a profondément remis en question la pérennité de l'appareil productif français, confronté à des manques stratégiques dans les chaînes de valeur industrielles. Afin de répondre à ces enjeux forts la Région a créé l'Agence régionale des investissements stratégiques dotée de près de 50 M€ pour accompagner des projets dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de la transition climatique, des transports intelligents, du numérique.

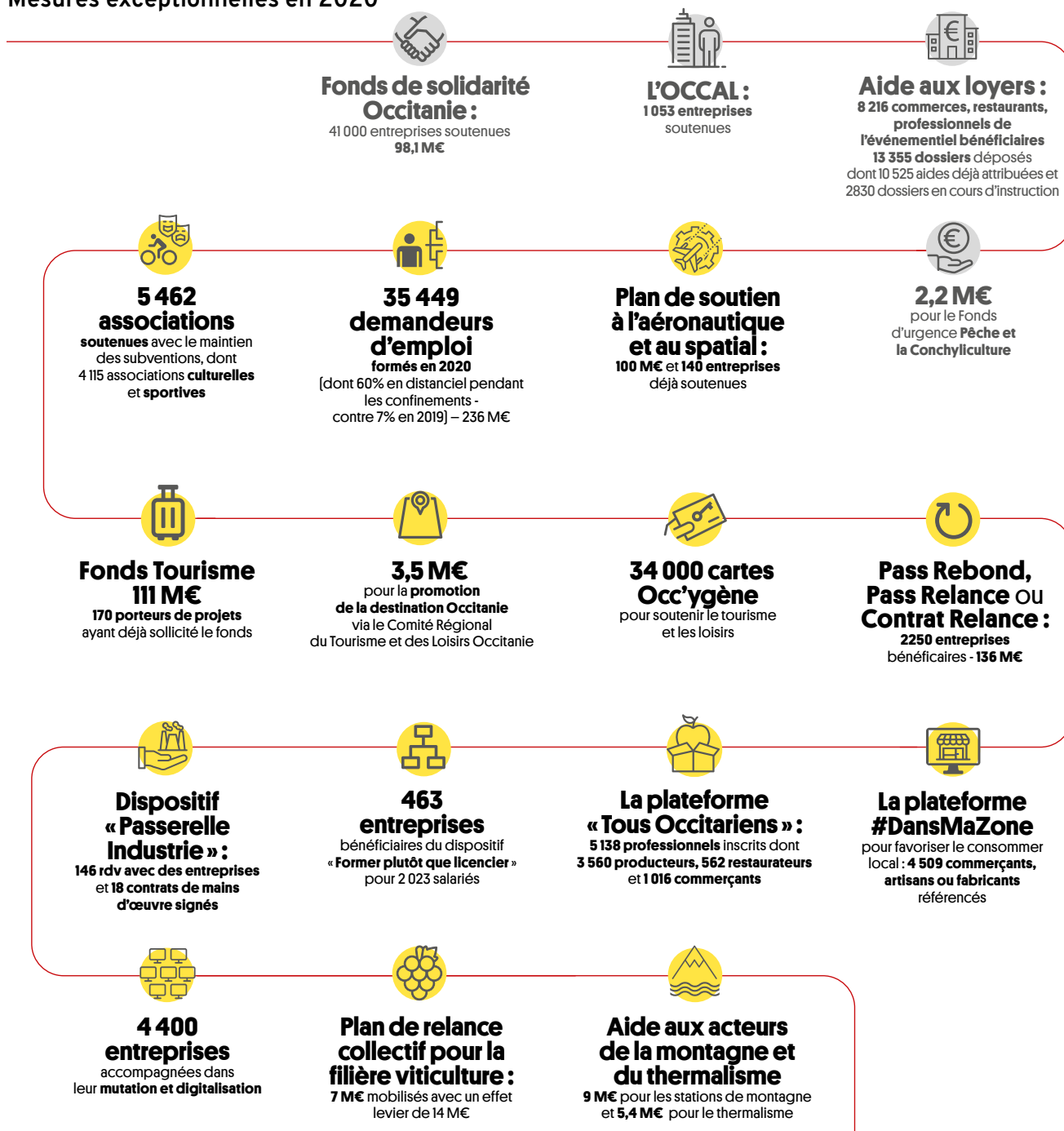
- **FOCCAL**

Au-delà des mesures d'urgence de soutien aux commerces et à l'artisanat de proximité, la Région a décidé de créer un nouvel outil pour accompagner la restructuration des commerces de proximité et de l'artisanat dans les centres-villes des moyennes et petites villes. Il permettra de proposer une offre immobilière réellement adaptée aux moyens des commerçants et artisans, généralement dotés d'une faible capacité économique.



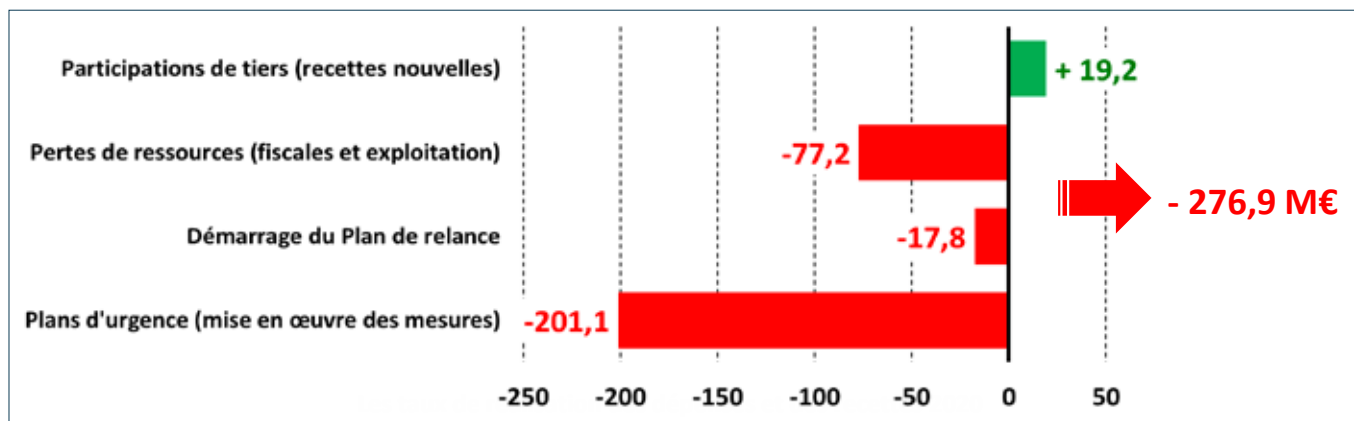
© Antoine DARNAUD - Région Occitanie

Mesures exceptionnelles en 2020



LES IMPACTS FINANCIERS DE LA CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE sont évalués à 276,9 M€ en 2020.

Ils résultent de dépenses exceptionnelles (décrites précédemment) et de moindres recettes (pages 25 et 26) :



LES TAUX DE RÉALISATION DES DÉPENSES ET DES RECETTES 2020

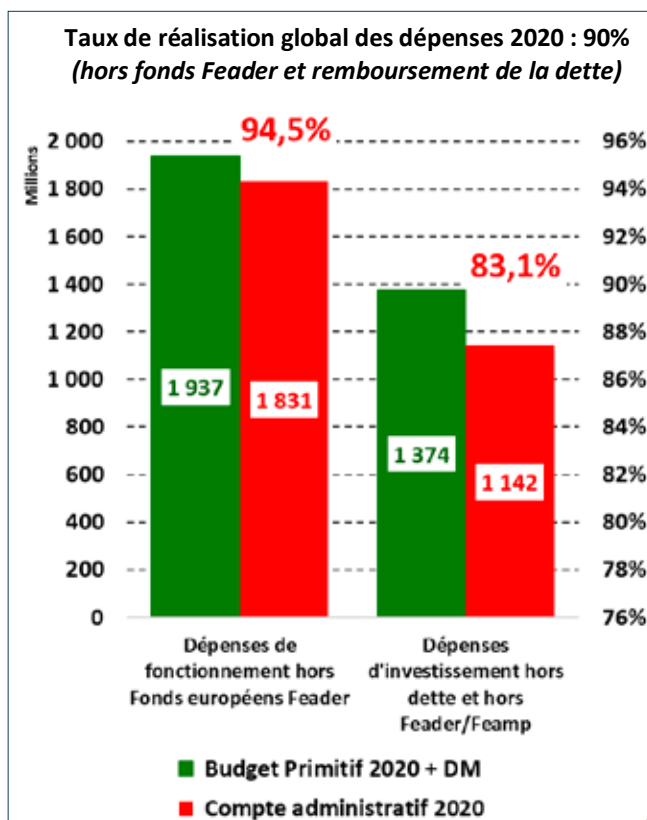
Les données figurant dans le Compte administratif 2020 rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'année écoulée. Ce document permet de rapprocher les prévisions de recettes et les autorisations de dépenses (montants plafonds) inscrites au Budget Primitif 2020 (ajustées en cours d'année par la décision modificative adoptée le 16 juillet 2020) aux réalisations effectives en dépenses et en recettes.

	Budget Primitif 2020 + DM	Compte administratif 2020	Taux de réalisation
Dépenses de fonctionnement hors Fonds européens Feader	1 936 948 839 €	1 830 960 962 €	94,5%
Fonds européens Feader	299 766 181 €	219 279 798 €	73,2%
Dépenses d'investissement hors dette et hors Feader/Feamp	1 374 431 230 €	1 141 907 572 €	83,1%
Fonds européens Feader/Feamp	117 630 000 €	80 567 997 €	68,5%
Remboursement du capital de la dette et provisionnement obligataire	110 850 000 €	110 681 693 €	99,8%
Dépenses totales hors Fonds européens Feader	3 422 230 069 €	3 083 550 227 €	90,1%
Dépenses totales	3 839 626 250 €	3 383 398 022 €	88,1%

A l'image des années précédentes, le taux de réalisation global des dépenses inscrites au budget (hors autorité de gestion des fonds européens) se stabilise à 90%. Ce taux élevé reflète la sincérité des prévisions budgétaires et la **continuité de l'action régionale en dépit des contraintes sanitaires rencontrées en 2020.**

En matière de fonctionnement, le taux de réalisation est de 94,5%, soit un niveau proche de la moyenne historique. En matière d'investissement, le taux de réalisation affiche une hausse notable de 4,7 points à 83,1%. Même si ce taux est naturellement inférieur à celui du fonctionnement (plus de prévisibilité et moins d'aléas).

Cette évolution illustre la mobilisation de la Région au cœur de la crise, tant en matière de mise en œuvre immédiate des mesures insérées dans les Plans d'urgence que dans la réalisation des investissements inscrits au Budget régional et contribuant à maintenir l'activité et l'emploi sur l'ensemble du territoire.



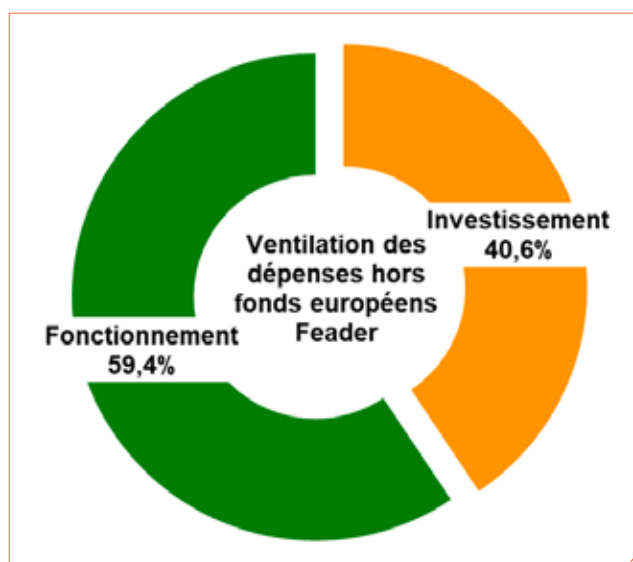
Le focus dédié au Plan BTP (page 20) met en évidence l'importance des opérations de travaux menées en maîtrise d'ouvrage régionale ayant contribué à ce niveau d'activité en 2020 (lycées et infrastructures portuaires notamment).

	Budget Primitif 2020 + DM	Compte administratif 2020	Taux de réalisation
Recettes de fonctionnement hors Fonds européens Feader	2 560 326 818 €	2 249 649 044 €	87,9%
Fonds européens Feader	300 000 000 €	219 439 646 €	73,1%
Recettes d'investissement hors emprunt et hors Feader/Feamp	377 016 000 €	307 876 251 €	81,7%
Fonds européens Feader/Feamp	117 630 000 €	80 567 996 €	68,5%
Emprunt d'équilibre	730 423 065 €	555 000 000 €	76,0%
Recettes totales hors emprunt et hors Fonds européens Feader	2 937 342 818 €	2 557 455 930 €	87,1%
Recettes totales	4 085 395 883 €	3 412 463 572 €	83,5%

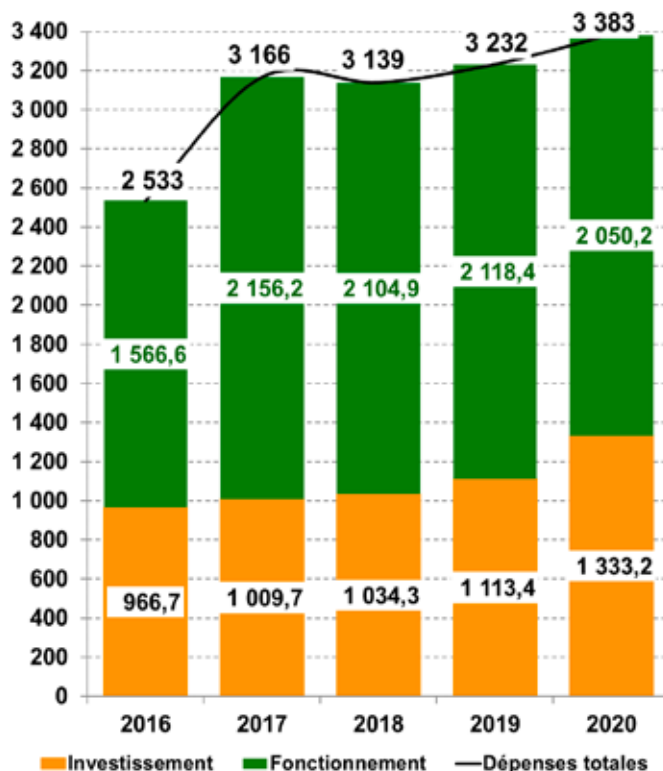
EVOLUTION ET STRUCTURE DES DÉPENSES RÉGIONALES

Le Compte administratif 2020 présente l'ensemble des réalisations relatives au 5ème budget de la Région Occitanie, tant en termes de dépenses que de recettes. Malgré le transfert de la compétence apprentissage aux branches professionnelles à compter de 2020 et une contraction des fonds européens FEADER, le volume global des dépenses réalisées en 2020 enregistre **une hausse imputable à la mise en œuvre des Plans d'urgence combinée à l'amplification des investissements régionaux** participant ainsi à la relance de l'activité.

Les dépenses totales 2020 affichent une progression de 151,6 M€. En pratique, le quasi-retrait de la compétence apprentissage en 2020 a donné lieu à une baisse de 104,4 M€ des dépenses régionales à laquelle s'est ajoutée une contraction de 53,7 M€ du fonds européens FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural).



Structure et évolution des dépenses totales en M€



Ce flux négatif cumulé de 158 M€ est surcompensé par les dépenses relatives aux Plans d'urgence (201 M€, fonctionnement et investissement confondus), le dynamisme des investissements découlant du Plan pluriannuel d'investissement (+ 99,1 M€), la faible progression du service de la dette (8,6 M€) associée à une stabilité générale des dépenses de fonctionnement autres que celles mentionnées précédemment.

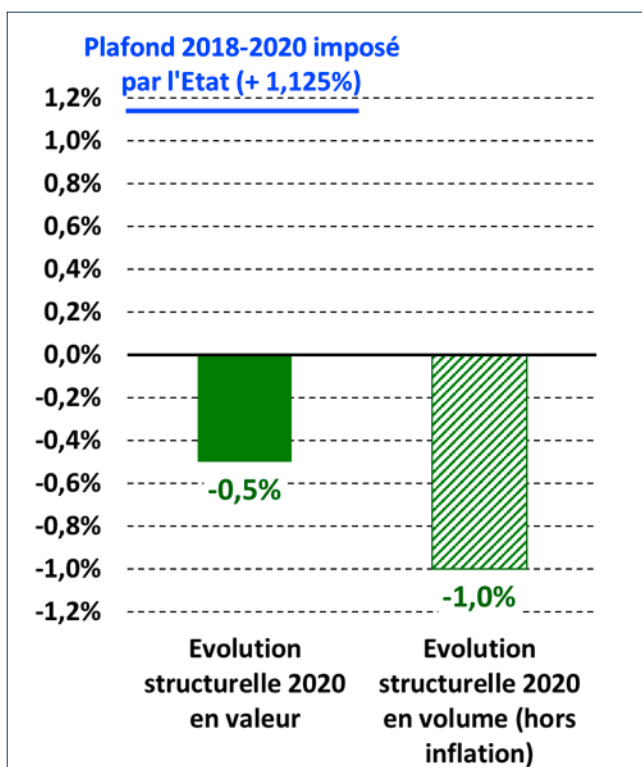
1. Les dépenses de la section de fonctionnement 2020 : 2 050,2 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 2 050,2 M€ en 2020, soit une diminution apparente de 3,2%.

Cette contraction de 68,2 M€ découle pour l'essentiel du **transfert de la compétence apprentissage aux branches professionnelles** (- 103,5 M€) auquel s'ajoute un ajustement technique au niveau de la gestion du fonds européen Feader (- 16,7 M€).

Ces flux négatifs ont été partiellement compensés par la **réalisation des Plans d'urgence** (+ 51 M€ dont la ventilation budgétaire figure dans le tableau ci-dessous) et de manière marginale, l'ajustement technique des prises de provisions (+ 1,6 M€) et la légère progression des dépenses afférentes au Plan d'investissement dans les compétences (PIC) gagées sur des recettes affectées de l'Etat.

➡ Dans ces conditions, **l'évolution structurelle des dépenses de fonctionnement** (à périmètre constant, hors fonds Feader, PIC et Plans d'urgence) **affiche une diminution de 0,5% (- 1% en volume)**.



Le mécanisme de plafonnement de l'évolution annuelle à 1,125% pour l'Occitanie, mis en place dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, a été suspendu en 2020 pour permettre aux collectivités territoriales de contribuer à la mise en œuvre des Plans d'urgence.

Pour autant, en cohérence avec sa stratégie financière, dans le but de préserver son autofinancement, **la Région pérennise cette tendance afin de consolider ses ressources propres et sa solvabilité.**

Cette baisse de 0,5% des dépenses de fonctionnement est le fruit d'une politique de gestion rigoureuse visant à dégager, toutes les fois où cela est possible, des économies en fonctionnement, dans le but de consolider l'épargne et le financement des investissements. Par ailleurs, des évolutions différenciées apparaissent avec une baisse transports routiers de voyageurs, un tassement des dépenses d'administration générale malgré des dépenses significatives liées à l'acquisition de matériel sanitaire, une légère progression des actions dans le domaine culturel, de l'action économique et de l'autorité de gestion des fonds européens pour le compte de tiers.



© Patrice THEBAULT- Région Occitanie

Ventilation des dépenses de fonctionnement fondée sur l'architecture budgétaire et comptable des Régions

Chapitres budgétaires (avec traitement distinct des dépenses de personnel)	2019	2020	Evolution 2019/2020	Dont Plans d'urgence	Part relative 2020
Formation professionnelle, apprentissage, sanitaire et sociale	468,1	370,8	- 97,3 ⁽¹⁾	+ 3,2	18,1%
Enseignement (lycées et enseignement supérieur hors agents régionaux des lycées)	114,1	129,2	+ 15,1	+ 15,3	6,3%
Culture et sports	54,0	58,7	+ 4,6	+ 7,6	2,9%
Santé et action sociale	4,2	19,9	+15,7	+ 15,9	1,0%
Aménagement des territoires	13,5	14,2	+ 0,8	+ 0,6	0,7%
Fonds européens hors Feader pour le compte de tiers	10,8	14,3	+ 3,5	-	0,7%
Gestion des crédits européens FEADER	236,0	219,3	- 16,7	-	10,7%
Environnement (déchets, air, eau, énergie, patrimoine naturel)	12,0	13,0	+ 1,1	-	0,6%
Transports (ferroviaire, routier, aérien et portuaire, hors dépenses de personnel)	615,0	604,2	- 10,7	+ 0,4	29,5%
Action économique (interventions économiques, agriculture et pêche, recherche et innovation, tourisme et thermalisme)	81,3	88,0	+ 6,7	+ 3,9	4,3%
Actions internationales	4,4	3,7	- 0,7	-	0,2%
Charges de personnel (administration générale)	116,9	123,2	+ 6,3	-	6,0%
Charges de personnel (Agents des lycées, transports et ports)	205,1	208,6	+ 3,5	-	10,2%
Administration générale, élus, CESER et Communication	70,4	67,1	- 3,3	+ 4,2	3,3%
Constitution de provisions	3,0	4,5	+ 1,6	-	0,2%
Attribution de compensation CVAE versée à certains départements	77,9	77,9	0,0	-	3,8%
Charges financières (intérêts et frais financiers)	31,8	33,5	+ 1,7	-	1,6%
Total :	2 118,4	2 050,2	- 68,1	+ 51,1	100,0%

(1) une baisse inhérente pour l'essentiel au transfert de la compétence apprentissage aux branches professionnelles.

En cohérence avec les compétences régionales dévolues par le législateur, les dépenses de fonctionnement concernent des dépenses d'intervention formalisées pour partie par le versement de subventions et de participations à des organismes publics comme la SNCF pour l'exploitation des trains régionaux de voyageurs, les contributions obligatoires au fonctionnement des lycées ou encore des établissements de formations sanitaires et sociales. Elles se matérialisent également par le versement d'aides à la personne telles que la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et les différents dispositifs à l'attention des lycéens, des étudiants et des particuliers auxquelles s'ajoutent des interventions directes de la Région.

En 2020, les mobilités (essentiellement ferroviaire et routier), la formation professionnelle et l'enseignement ont représenté 54% des dépenses de fonctionnement (85% hors fonds européens, atténuations de produits, charges financières, personnel et administration générale).

En matière de charges financières, l'extinction progressive des anciens contrats de financement combinée à la mobilisation de nouvelles enveloppes à des taux d'intérêt historiquement bas (0,68% de moyenne en 2020), permet de contenir la progression des charges d'intérêts à un rythme plus modéré que l'accroissement de l'encours de dette.



Cordes sur Ciel

Les dépenses de personnel :

A 331,8 M€, les dépenses de personnel ont représenté 16,2% des dépenses de fonctionnement en 2020. La masse salariale a connu, en effet, une progression limitée, à périmètre constant, de 1,9%. Si la progression nominale constatée du chapitre globalisé 012 s'établit à + 3,05% comparativement à 2019, il convient toutefois de noter que cette évolution provient en grande partie d'une démarche de fiabilisation comptable entreprise courant 2020 entraînant la ré-imputation de certaines dépenses au sein de ce chapitre (Tickets restaurant et CESU).

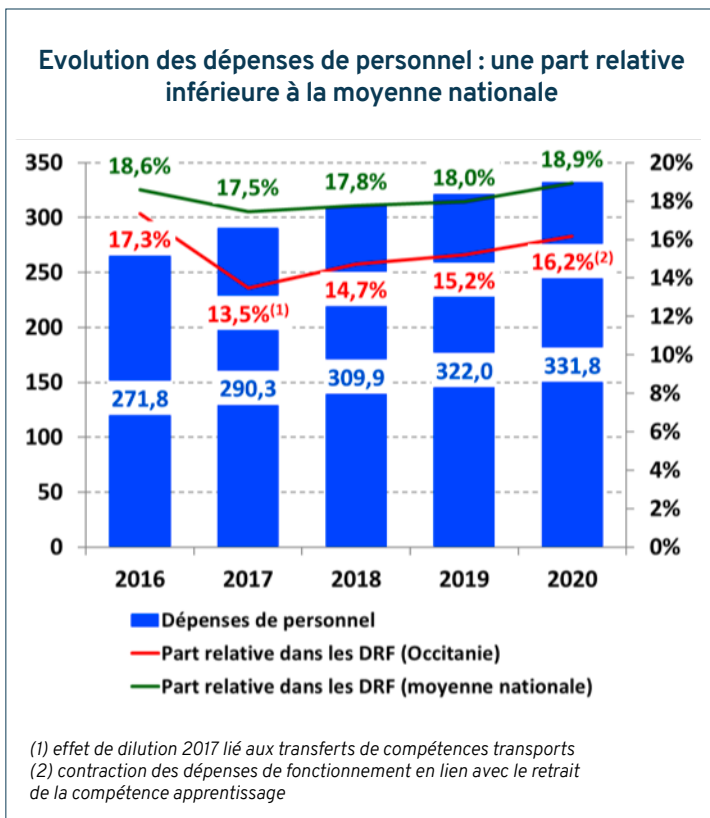
Après la mise en œuvre de l'ensemble des mesures d'harmonisation des conditions de travail induites par la Loi NOTRe au cours des exercices précédents, la hausse des dépenses de personnel ralentit.

Les facteurs exogènes de progression de la masse salariale sont, au premier chef, le Glissement Vieillesse Technicité (incidence des évolutions mécaniques de carrière sur la masse salariale) qui représente près de 80% de l'augmentation d'une part. D'autre part, la mise en place des mesures PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunération) se poursuit et prendra fin en 2021.

Parallèlement à ces croissances contraintes, la collectivité a maintenu de manière volontariste une politique de dé-précarisation consistant à titulariser les Agents Régionaux des Lycées et des CREPS et à pérenniser les postes occupés par des agents au sein des services généraux. Les seules augmentations d'effectifs correspondent à l'ouverture de deux nouveaux équipements : les lycées, Martin Malvy et Simone Veil.

La crise sanitaire n'a pas affecté globalement l'évolution de la masse salariale : l'absence de remplacements pendant la période de fermeture des lycées du premier confinement a été compensée par le renforcement des équipes, lors des périodes d'accueil des lycéens, afin de respecter les consignes sanitaires.

D'une manière générale, comme l'illustre le graphique ci-dessus, la masse salariale présente, en Occitanie, un poids relatif dans les dépenses de fonctionnement, inférieur de 14,3% comparativement à la moyenne nationale.



➤ FOCUS sur les économies de gestion

1. La contraction des dépenses de fonctionnement de l'institution régionale (administration générale, élus, CESER, valorisation des politiques publiques, hors masse salariale) s'est amplifiée en 2020 du fait de la crise sanitaire

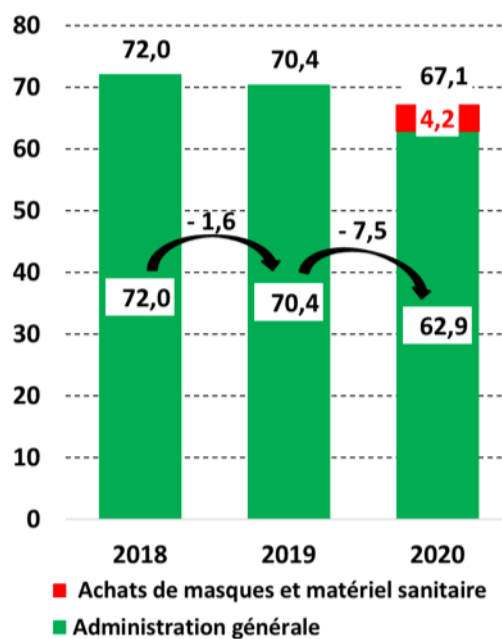
La mise en œuvre des plans d'urgence et de relance s'est traduite par une augmentation massive des interventions régionales en faveur des entreprises, des associations ou encore des habitants, pour un montant global supérieur à 200 M€ en 2020.

La crise sanitaire a également généré des dépenses supplémentaires afin de permettre à l'institution régionale d'assurer la continuité du service public, notamment durant les périodes de confinement, tout en garantissant la protection de ses agents, en développant le télétravail et en procédant à l'achat de matériels sanitaires.

Ces dépenses supplémentaires relatives aux moyens généraux ont toutefois été surcompensées par des économies liées aux conséquences de la crise sanitaire : diminution des frais de déplacement des élus et des agents régionaux, baisse de la consommation d'énergie, diminution des dépenses liées aux manifestations et événementiels régionaux, baisses supplémentaires de certains postes informatiques (téléphonie fixe) et d'impression, diminution des dépenses liées au courrier, baisse de certaines prestations de formation ne pouvant être réalisées lors de cette année exceptionnelle, réduction de certains achats (à titre d'exemple, le restaurant administratif de Toulouse).

D'une manière générale, comparativement à l'année précédente et hors achat de matériels sanitaires (4,2 M€), les baisses de dépenses de fonctionnement sont de 7,5 M€ en 2020. Le différentiel a été redéployé au profit du financement des plans d'urgence.

Evolution des dépenses d'administration générale, élus, CESER, valorisation des politiques publiques, hors masse salariale



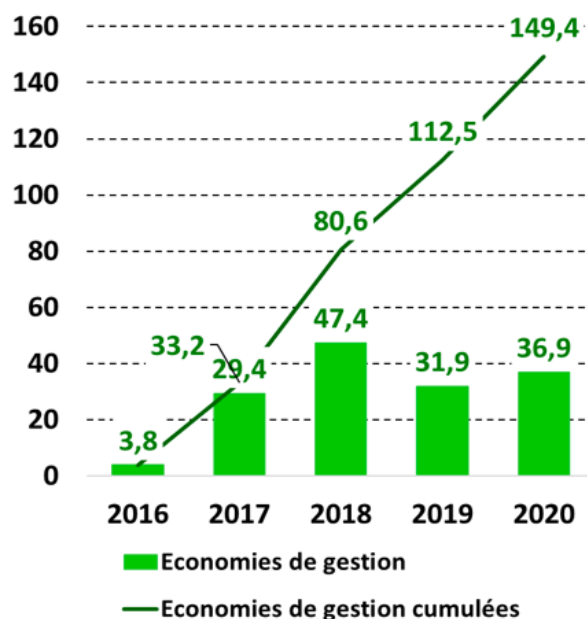
2. La poursuite des économies de gestion régionale consécutives à l'union des deux anciennes régions : 36,9 M€ en 2020, soit 5 M€ de plus qu'en 2019, et une économie cumulée depuis 2016 de 149,4 M€

Dans le prolongement des analyses réalisées par la Mission d'information et d'évaluation (MIE) en 2017, 2018 et 2019, l'union des deux anciennes régions a occasionné un coût cumulé de 59,7 M€ entre 2016 et 2020. Celui-ci présente majoritairement un caractère ponctuel lié à la transition (harmonisation des systèmes d'information...) et dans certains cas, récurrent (harmonisation du régime indemnitaire des agents régionaux et de l'action sociale, frais de déplacement...), qui est désormais stabilisé (13,5 M€ par an).

Mais cette union a également donné lieu, de manière substantielle, à des économies de gestion, pour un montant cumulé de 149,4 M€ sur la période 2016 - 2020. Ces économies découlent de la mutualisation du parc de matériel roulant ferroviaire (42 M€), de l'optimisation de la Convention ferroviaire régionale avec la SNCF (39 M€ sur 3 ans), des économies d'échelle réalisées sur les achats régionaux (24,8 M€ sur 4 ans), de la diminution du nombre des agences régionales et de la rationalisation des moyens associés (19,5 M€ sur 5 ans), ou encore de l'absence de revalorisation des indemnités versées aux élus régionaux (6,1 M€ sur 5 ans).

Ainsi, en 2020, les économies de gestion ont atteint 36,9 M€, soit 5 M€ de plus qu'en 2019 : outre la pérennisation des économies déjà obtenues, ces économies nouvelles correspondent notamment au renouvellement de marchés pour 2,2 M€ (baisse du coût unitaire de Lordi de 30 € soit 1,8 M€, baisse de - 12% au m² du marché multiservice de maintenance et de nettoyage du patrimoine régional soit 0,4 M€ en année pleine) et à la ré-internalisation de la gestion des aéroports régionaux (2,2 M€ économisés sur les frais fixes).

Economies brutes de gestion en M€



Détail des postes budgétaires concernés par les économies de gestion :

Economies Région Occitanie 2016-2020 liées à l'Union des Régions (en k€)	2016	2017	2018	2019	2020
Non revalorisation des indemnités des élus régionaux	1 219	1 227	1 236	1 247	1 247
Diminution du nombre de conseillers CESER			452	452	452
Modulation des indemnités des élus régionaux et des conseillers CESER	208	208	208	208	741
Impact de la notation financière unique sur les intérêts de la dette	500	500	500	500	500
Diminution des frais postaux	224	274	214	237	237
Diminution des primes d'assurance		250	2 500	2 500	2 500
Frais de déplacement nationaux (notamment à Paris)	50	100	100	100	100
Convention ferroviaire régionale Occitanie			13 000	13 000	13 000
Massification des achats régionaux		2 250	3 500	8 400	10 600
Réorganisation des agences régionales ("groupe Région")	1 005	3 049	4 163	4 473	4 629
Ré internalisation des modes de gestion déléguée					2 170
Dépenses de personnel (postes mutualisés)	636	522	494	769	769
Mutualisation du matériel roulant ferroviaire (6 rames prévues Secteur Est non achetées en 2017-2018)		21 000	21 000		
Economies annuelles	3 842	29 380	47 367	31 886	36 945
Economies annuelles cumulées	3 842	33 222	80 589	112 475	149 420

Les économies ainsi générées ont contribué au financement des politiques publiques régionales au bénéfice des habitants et des territoires de l'Occitanie, notamment celles qui ont été étendues depuis 2016 sur l'ensemble du territoire régional (écochèque, construction de logements sociaux, Carte Jeune en faveur des lycéens, soutien croissant de la Région à la vie associative de proximité....), ainsi qu'au financement des plans d'urgence et de relance mis en œuvre en 2020 pour lutter contre la crise sanitaire, sociale et économique.

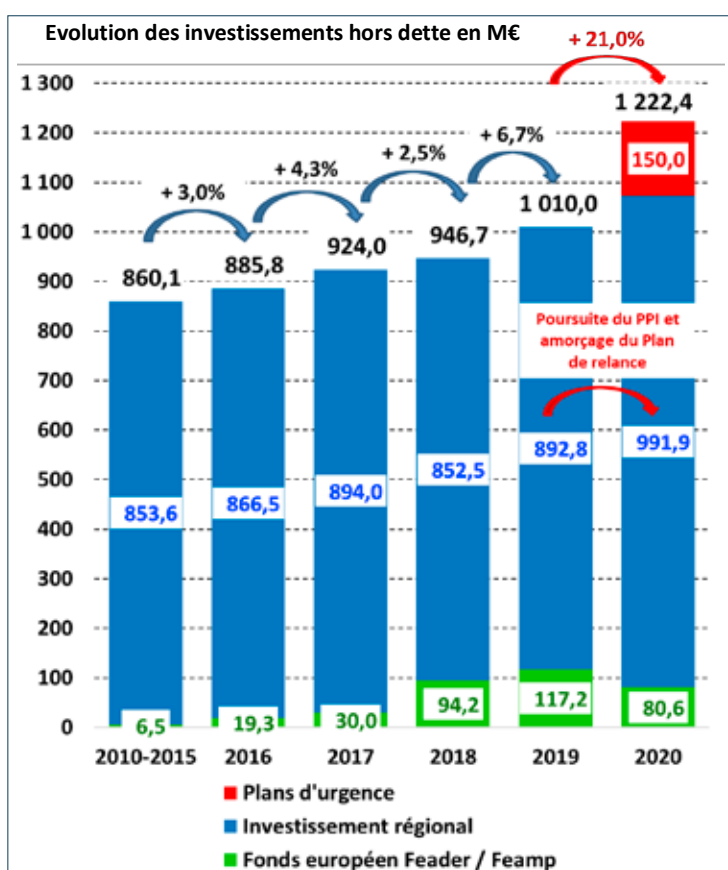
2. Les dépenses de la section d'investissement 2020 : 1 333,2 M€

5,0 Milliards € investis en 5 ans (2016 et 2020) contre 4,3 Milliards € entre 2011 et 2015
Une progression constante des investissements régionaux, amplifiée en 2020

Les dépenses d'investissement ont enregistré **une hausse de 21% en 2020 pour atteindre 1 222,4 M€ soit 207,7 € par habitant, l'un des niveaux les plus élevés de France.** Cette évolution découle bien évidemment de la **mise en œuvre volontariste des Plans d'urgence et de relance** cités précédemment et qui concernent, pour l'essentiel, l'action économique. A cela s'ajoute l'amplification des **dépenses relatives au Plan pluriannuel d'investissement régional.**

On note ainsi une progression significative liée aux subventions versées (697,2 M€) dont la dynamique est amplifiée par la participation régionale au fonds de solidarité national mis en place par la loi d'urgence complété par les fonds régionaux (Prêts/Pass Rebond, fonds de solidarité Occitanie).

La hausse 2020 est amplifiée par le dynamisme des réalisations relatives au plan d'investissement, tant en termes de subventions versées que d'opérations menées en maîtrise d'ouvrage (à suivre, focus sur le Plan BTP).



Mise en œuvre des Plans d'urgence (action économique) et amplification du Plan pluriannuel d'investissement (enseignement, transports, transition écologique et aménagement du territoire) au profit de la relance

Ventilation et évolution des dépenses d'investissement en M€	2019	2020	Evolution	Dont Plans d'urgence	Part relative
Administration générale ⁽¹⁾	21,7	17,6	- 4,1	-	1,3%
Actions interrégionales, européennes et internationales	0,2	0,6	+ 0,4	-	0,0%
Formation professionnelle, apprentissage, sanitaire et sociale	15,0	15,6	+ 0,6	-	1,2%
Enseignement (lycées et supérieur)	246,3	308,0	+ 61,7	2,3	23,1%
Culture et sport	37,3	37,5	+ 0,2	-	2,8%
Santé et action sociale	1,2	1,3	+ 0,1	-	0,1%
Aménagement des territoires	43,8	58,3	+ 14,5	-	4,4%
Gestion des crédits européens Feader/Feamp	117,2	80,6	- 36,6	-	6,0%
Fonds européens hors Feader pour le compte de tiers	38,6	55,9	+ 17,3	-	4,2%
Environnement	35,7	55,4	+ 19,7	-	4,2%
Transports (ferroviaire, routier, port et aérien)	204,5	199,5	- 5,0	2,1	15,0%
Action économique (interventions économiques, agriculture, recherche, tourisme)	248,3	392,2 ⁽²⁾	+ 143,9 ⁽²⁾	145,6	29,4% ⁽²⁾
Remboursement du capital de la dette ⁽³⁾	103,5	110,7	+ 7,2	-	8,3%
Total :	1 113,4	1 333,2	+ 219,8	150,0	100,0%

(1) Y compris Prise de participation à l'Agence France Locale (AFL)

(2) Mise en œuvre des Plans d'urgence

(3) Y compris, à compter de 2019, 13,3 M€ de provisionnement obligataire

Ainsi, **l'action économique** au sens large : soutien aux entreprises, à l'agriculture, au tourisme, à la recherche et l'innovation a constitué une composante centrale des investissements régionaux **mobilisant 392,2 M€**.

En complément de l'abondement des fonds d'urgence nationaux et locaux et des mesures inscrites dans les Plans d'urgence (145,6 M€), les actions inscrites au Budget 2020, préalablement à la pandémie, se sont également concrétisées à hauteur de 246,7 M€, soit un montant quasi-identique à l'année précédente au travers de divers instruments financiers, le développement de l'immobilier d'entreprise, les actions en faveur de certains programmes de recherche (notamment dans le domaine de la santé, du numérique et de la transition écologique) en consolidant le lien recherche scientifique / transfert de technologie / création d'entreprises, le soutien aux filières, à l'exportation et à la préparation de l'économie de demain.

Autre priorité régionale, **l'enseignement (308 M€)** a contribué à la progression des investissements régionaux (+ 61,7 M€) avec la construction de lycées à énergie positive et basse empreinte carbone destinés à apporter des réponses à la croissance démographique du territoire, à laquelle s'ajoute la mise en œuvre d'un vaste plan de réhabilitation du parc régional de lycées (rénovation énergétique, accessibilité, extension et rénovation), l'équipement des lycées (dont infrastructures numériques) et des lycéens (équipements mobiles individuels, manuels scolaires) et enfin, la poursuite du Plan Campus (bâtiments dédiés à l'enseignement supérieur).

Le focus sur le Plan BTP ci-dessous apporte des précisions sur les principales opérations en cours,

Le troisième axe majeur concerne les **mobilités durables (200 M€)** qui renvoi pour l'essentiel à l'acquisition de matériels roulants (75,8 M€), la modernisation des infrastructures ferroviaires et les gares de façon à accompagner la croissance du trafic (33,4 M€), les infrastructures routières (départementales et nationales pour 9,1 M€), aéroportuaires (5,5 M€), et enfin, les aménagements portuaires (Port-La Nouvelle (futur port de la transition énergétique) et Sète, Plan Littoral 21) pour 69 M€ et autres transports collectifs (9,3 M€),



Perset Arthur - Région Occitanie - Arch Séquences



Demaud Antoine - Région Occitanie

Ces trois politiques régionales ont représenté plus des deux tiers des investissements 2020. Les dépenses d'équipement concernent également les domaines de la culture (préservation du patrimoine régional et création artistique), des sports (« Occitanie ambition 2024 », CREPS, équipements sportifs), de l'environnement (efficacité énergétique (écochèque logement, projets NoWatt), énergies renouvelables, participation à l'AREC, prévention des inondations), de l'aménagement des territoires (vitalité des territoires, bourgs centres et ruralité, aménagements numériques haut-débit), des solidarités (maisons de santé, aides au logement) et de l'apprentissage (forte restriction de la compétence en 2020 mais finalisation d'opérations anciennes relatives aux CFA). En complément des investissements propres de la Région, la progression enregistrée en 2018 a été amplifiée par la montée en puissance du volet investissement adossé au fonds européen FEADER.

L'augmentation de 7,2 M€ du remboursement en capital de la dette à 110,7 M€, découle des mobilisations d'emprunts réalisées en 2019 à hauteur de 151 M€, de la mise en œuvre du plan d'extinction de la dette et de la poursuite du provisionnement obligataire pour un montant annuel stable (1/15ème soit 13,3 M€).

➔ FOCUS sur le Plan régional « Bâtiment et travaux publics » : une réponse à la crise économique

Dès l'adoption de son premier Budget en 2016, la Région Occitanie a mis l'accent sur la relance de l'investissement public au service de l'emploi sur l'ensemble du territoire régional, avec l'adoption d'un

« **Plan BTP** » à destination des entreprises du bâtiment et des travaux publics. Ce plan rassemble les dépenses d'investissement réalisées par la Région (hors Autorité de gestion des fonds européens) relatives aux travaux menés par ces entreprises, lesquels représentent approximativement 70% des dépenses d'investissement totales, exception faite des dépenses d'équipement en matériel (équipement des lycées publics, acquisition de matériel roulant ferroviaire et autres), des études, des acquisitions foncières, des investissements immatériels (recherche et entreprises) ou encore des participations financières.

Ce Plan BTP revêt une importance particulière en 2020, dès lors que ce secteur d'activité essentiel au dynamisme de l'économie régionale a été identifié comme prioritaire dans le cadre du Plan de relance pour l'emploi, adopté le 16 juillet 2020. Au-delà des mesures spécifiques telle que l'accélération de la rénovation énergétique des logements dans le cadre du SPIRE (Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique) ou le renforcement des actions en faveur du logement social, la principale contribution de la Région à ce plan de relance réside dans le maintien d'un effort budgétaire élevé en matière d'investissements, qu'ils soient portés en maîtrise d'ouvrage régionale ou par des tiers auxquels la Région verse des subventions (cofinancements).



Lecarpentier Lydie - Région Occitanie / Arch. Séquences

Bien que la crise sanitaire et économique ait entraîné d'importantes dépenses nouvelles, **la Région a maintenu la forte progression des crédits de paiement destinés à financer son Programme Pluriannuel d'Investissement dont une part très significative concerne le Plan BTP**, notamment dans les secteurs de l'enseignement et des infrastructures portuaires :

- alors que les autorisations de programmes relevant du Plan BTP, votées lors du Budget Primitif, s'élevaient à 729,2 M€, **les montants affectés en 2020 aux différentes opérations atteignent 749,2 M€, en hausse de 2,7% comparativement aux prévisions**. Cela s'explique en partie par les réponses apportées par la Région à la crise sanitaire et économique, avec une part significative des PASS Rebond relevant du Plan BTP (travaux) dans les secteurs du tourisme (12,9 M€) et de l'agriculture (14,5 M€),

- **les crédits de paiement réalisés en 2020 au titre du Plan BTP sont supérieurs de 78 M€ à ceux réalisés l'année précédente**, sous l'effet conjoint d'une forte progression des travaux réalisés dans les lycées régionaux (+ 61 M€, avec notamment la construction en cours de quatre lycées neufs), et du dynamisme des investissements visant à développer et moderniser les ports régionaux de Sète et Port-la-Nouvelle (+ 30 M€). Il est à signaler qu'en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage régionale, l'arrêt temporaire des

chantiers durant le confinement du printemps 2020, n'a pas eu pour conséquence un ralentissement de l'activité, le retard ayant été rattrapé durant le second semestre de l'année.

Ainsi, les dépenses réglées aux entreprises par l'Agence régionale ARAC (Agence Régionale Aménagement Construction) ont atteint une moyenne mensuelle de 20,4 M€ au 2^{ème} semestre, contre 13,2 M€ au 1^{er} semestre, et 16,3 M€ avant ce premier confinement. En témoigne la livraison, dans les délais prévus, des lycées Simone Veil à Gignac et Martin Malvy à Cazères lors de la rentrée de septembre 2020.



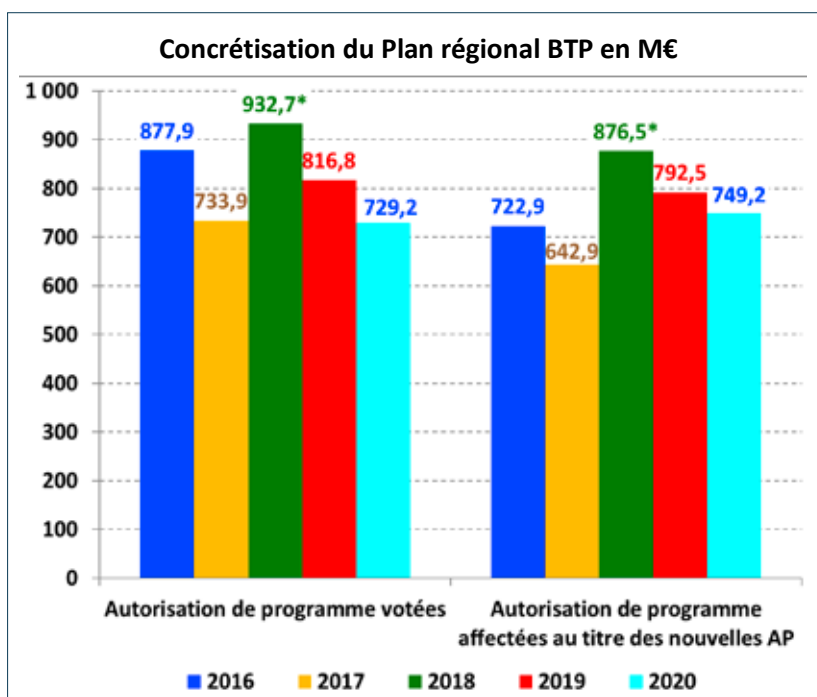
Au sein du Plan BTP réalisé en 2020, il convient de distinguer :

- **les opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage régionale (338,1 M€ affectés en 2020).** Ces engagements nouveaux concernent, pour 126,8 M€, la 5^{ème} tranche du **Plan Pluriannuel 2016-2021** de restructuration et de mise en accessibilité des **lycées publics régionaux**, avec notamment les Lycées Jean-Baptiste Dumas à Alès (33 M€), La Vinadie à Figeac (6 M€), Pierre de Coubertin à Font-Romeu (5,5 M€), ou encore Bourdelle à Montauban (5,5 M€).

Ils concernent également l'engagement de la tranche principale de modernisation du Parc des Expositions régional à Montpellier (52,3 M€), la maintenance et la sécurisation des lycées publics régionaux (28,9 M€), les investissements dans les trois ports régionaux de Sète, Port-la-Nouvelle et Le-Grau-du-Roi (24,7 M€), le dispositif régional de l'écochèque pour l'efficacité énergétique des logements des particuliers (18 M€), la construction du bâtiment IOT Valley à Toulouse (13,1 M€), les investissements sur les aéroports régionaux (3,1 M€), le développement des CREPS régionaux de Toulouse et Montpellier / Font-Romeu (13,7 M€), la réhabilitation du Musée Cérès Franco à Montolieu (3,1 M€) ou encore les opérations en maîtrise d'ouvrage régionale dans les domaines de l'enseignement supérieur (construction du e-learning Santé à Montpellier pour 20 M€, construction du bâtiment 3A à Toulouse Ranguel pour 12 M€ ; construction du restaurant universitaire du Campus Saint Eloi de Rodez pour 4 M€),

- **les opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage extérieure** (collectivités publiques, associations, entreprises, agriculteurs, particuliers...) et soutenues financièrement par la Région par le biais de subventions (**411,1 M€ affectés en 2020**). En dépit de la crise sanitaire et économique, ce montant se maintient à un niveau élevé en cohérence avec la stratégie REPOS (Région à Energie Positive) illustrée par le développement des investissements en faveur des **infrastructures ferroviaires** (réseau régional et trains du quotidien) pour **98,9 M€** (contre 60,9 M€ en 2019, 34,2 M€ en 2018 et 28 M€ en 2017) et les divers investissements « verts » en faveur de la **transition écologique et la prévention des risques (85,4 M€** incluant l'écochèque à destination des particuliers, contre 64,7 M€ en 2019, 55,6 M€ en 2018 et 38,4 M€ en 2017 : actions en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, actions en faveur de la biodiversité, prévention des inondations...) d'autre part.

Après une très forte année en 2019 (208,8 M€), **l'aide aux collectivités locales** (vitalité des territoires, fonds régional d'aménagement, bourgs-centres, sport, culture, tourisme, routes départementales...) s'élève à **122,9 M€** contre 118,5 M€ en 2018 et 95,8 M€ en 2017. Les engagements de la Région au bénéfice de tiers ont progressé ou restent élevés dans de nombreux domaines, en particulier les investissements au profit des Centres de formation des apprentis (CFA) et des instituts de formation en soins infirmiers (6,1 M€), le soutien au logement



social et étudiant (10,4 M€), la modernisation et mise aux normes des entreprises touristiques (24,5 M€ incluant le PASS Rebond), le contrat croissance immobilier et le PASS commerces de proximité (7,5 M€), ou encore les aides aux agriculteurs et entreprises agro-alimentaires sur l'immobilier (38,2 M€ incluant le PASS Rebond).

Au total, **sur la période 2016-2020**, le cumul des autorisations de programme ayant fait l'objet d'une affectation de crédits s'élève à 3 777 M€, soit une moyenne de 755 M€ par an, soit un niveau supérieur de 26% à celui enregistré préalablement à l'union des deux anciennes régions (600 M€).

Montants affectés cumulés durant la période 2016-2020 en M€

	Montant	Part relative
Education (lycées régionaux)	1 167,6	30,9%
Infrastructures de transport	483,9	12,8%
Ports régionaux et Plan Littoral 21	431,3	11,4%
Aide aux territoires	385,9	10,2%
Transition écologique et prévention des risques	299,7	7,9%
Tourisme (entreprises et collectivités territoriales)	187,5	5,0%
Enseignement supérieur et recherche (volet immobilier)	186,0	4,9%
Sport (infrastructures collectivités locales et CREPS)	127,7	3,4%
Entreprises (volet immobilier et zones d'activités)	114,2	3,0%
Agriculteurs et entreprises agro-alimentaires	91,5	2,4%
Investissements des CFA et des IFSI	87,0	2,3%
Culture (infrastructures et patrimoine des collectivités)	65,7	1,7%
Logement social et étudiant, maisons de santé	62,5	1,7%
Autres (Fonds régional d'intervention, bâtiments administratifs)	86,9	2,3%
Total des AP affectées entre 2016 et 2020 :	3 777,4	100,0%

BILAN DES ENGAGEMENTS ET DE LA GESTION PLURIANNUELLE DES CRÉDITS RÉGIONAUX

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M71 et en application du Règlement budgétaire et financier, la quasi-totalité des dépenses régionales sont gérées de façon pluriannuelle (à l'exception des dépenses de personnel et de la dette). Le recours aux autorisations de programme (AP en investissement) et aux autorisations d'engagement (AE en fonctionnement) vise à valoriser les engagements pluriannuels de la Région, suivre leur réalisation échelonnée sur plusieurs exercices et améliorer la lisibilité du budget en calibrant au mieux les crédits de paiement affectés à chaque exercice.

Préalablement à l'engagement comptable et juridique, l'affectation des crédits matérialise la décision de l'assemblée délibérante de consacrer tout ou partie d'une

AP ou d'une AE au financement d'une opération identifiée dans ses principales caractéristiques (objet et montant notamment). Dans une logique de transparence financière et de respect des règles prudentielles, le suivi annuel du ratio de couverture rapportant le stock des AP et des AE affectées au montant global des dépenses mandatées durant l'exercice considéré, exprimé en nombre de jours, permet de mesurer la capacité de la collectivité à honorer ses engagements pluriannuels. Plus la durée est courte, plus la collectivité est en capacité d'honorer ses dépenses affectées. Cependant, une durée trop courte signifierait une mauvaise approche de la gestion pluriannuelle des AP/CP ou AE/CP. Il est considéré que le seuil d'alerte est atteint lorsque la durée est supérieure à 48 mois (investissement et fonctionnement confondus).



Lycée Simone Veil à Gignac

© Antoine DARNAUD - Région Occitanie

1. Le bilan de la gestion pluriannuelle en section d'investissement

A la suite des opérations de régularisation (annulations, avenants et réinscriptions), les AP en stock (affectées non encore mandatées) s'établissaient, fin 2019, à 4 129,7 M€.

Les nouvelles AP votées durant l'exercice 2020 s'élèvent à 1 910,2 M€, auxquelles s'ajoutent 150,7 M€ d'AP imprévues (participation au financement des mesures d'urgence). 88% de ces nouvelles AP ont été affectées pour un montant de 1 815,4 M€. **Les Plans d'urgence positionnent l'action économique au premier rang des affectations de crédits 2020** (innovation, recherche, infrastructures économiques, agriculture/agroalimentaire, tourisme), devant l'enseignement (construction, rénovation et équipement des lycées, enseignement supérieur), les transports (matériel roulant, infrastructures ferroviaires, aéroportuaires, routières et portuaires), l'autorité de gestion des fonds européens, l'environnement (énergie, air, climat), l'aménagement du territoire (infrastructures numériques, politiques territoriales), la culture et les sports. Durant l'exercice 2020, 1 222,1 M€ ont été mandatés sur un stock d'AP affectées de 5 945,1 M€ (4 129,7 + 1 815,4).

Ainsi, au 31 décembre 2020, le stock d'AP affectées restant à financer est de 4 723 M€. Rapporté au montant des crédits mandatés en 2020 (1 222,1 M€), cela aboutit à un ratio de couverture de 3,9. **Ainsi, la collectivité est en capacité d'honorer ses engagements en 3 ans et 10 mois**, en cohérence avec la durée moyenne des contrats et des projets engagés.

2. Le bilan de la gestion pluriannuelle en section de fonctionnement :

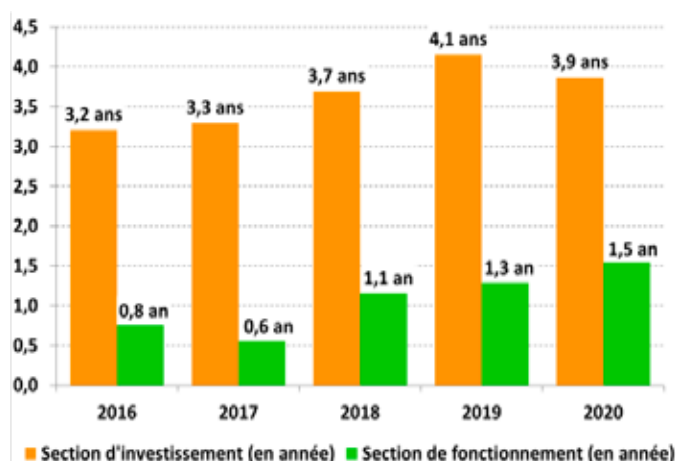
A la suite aux opérations de régularisation (annulations, avenants et réinscriptions), les AE en stock (affectées non encore mandatées) s'établissaient, fin 2019, à 1 922,0 M€.

Les nouvelles AE votées en 2020 s'élèvent à 2 123,0 M€, auxquelles s'ajoutent 60,5 M€ d'AE imprévues (participation au financement des mesures d'urgence). 94,7% de ces nouvelles AE ont été affectées pour un montant de 2 067,3 M€.

Les montants les plus significatifs concernent les transports de voyageurs (ferroviaire (Convention SNCF) et routiers), formation professionnelle et Plan d'investissement dans les compétences, formations sanitaires et sociales (IFSI), l'autorité de gestion des fonds européens (essentiellement le FEADER), développement économique (économie de proximité, satellite Ad'Occ, tourisme, agriculture et innovation), les dotations de fonctionnement aux lycées. Durant l'exercice 2020, 1 566,5 M€ ont été mandatés sur un stock d'AE affectées de 3 989,3 M€ (2 067,3 + 1 922,0).

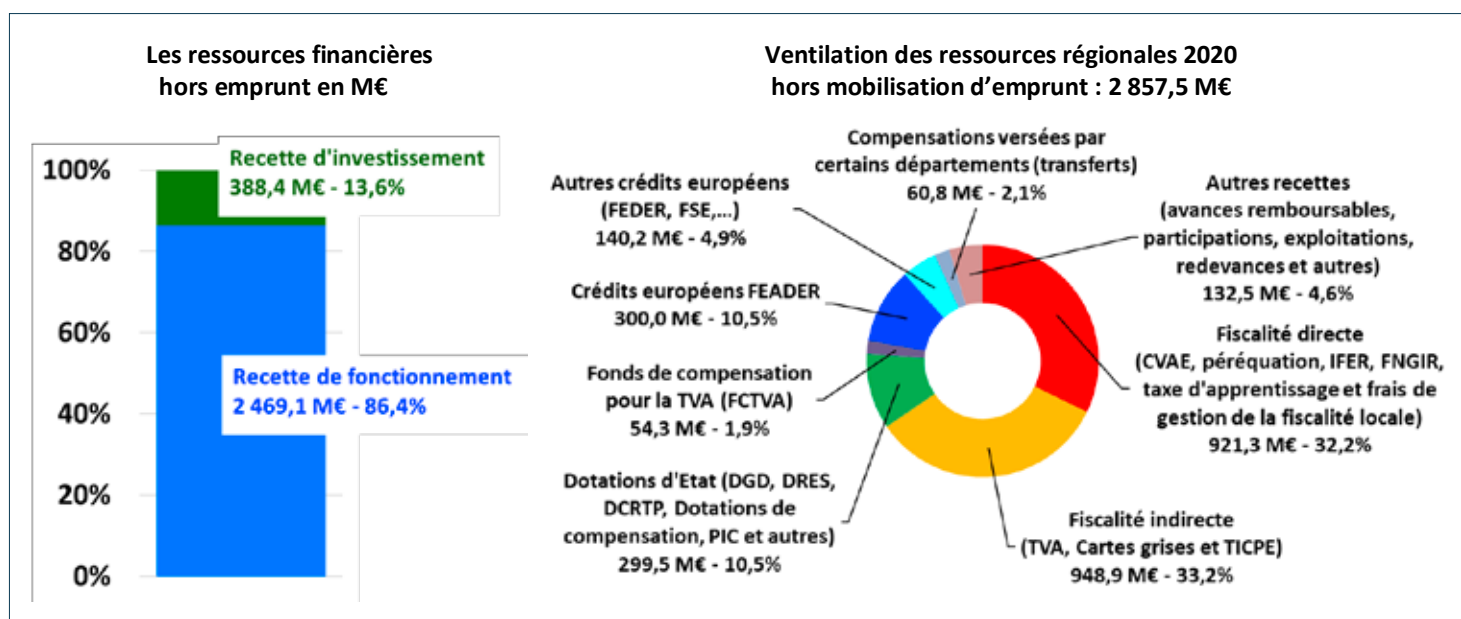
Ainsi, au 31 décembre 2020, le stock d'AE affectées restant à financer est de 2 422,8 M€. Rapporté au montant des crédits mandatés en 2020 (1 566,5 M€), cela aboutit à un ratio de couverture de 1,5 an. **Ainsi, la collectivité est en capacité d'honorer ses engagements en 1 an et 7 mois**, en cohérence avec la durée moyenne des contrats et des projets engagés.

Evolution du ratio de couverture des AP et des AE
Stock d'AP/AE affectées non mandatées fin 2020 /
Crédits de paiement mandatés en 2020 exprimé en années



LES RESSOURCES RÉGIONALES

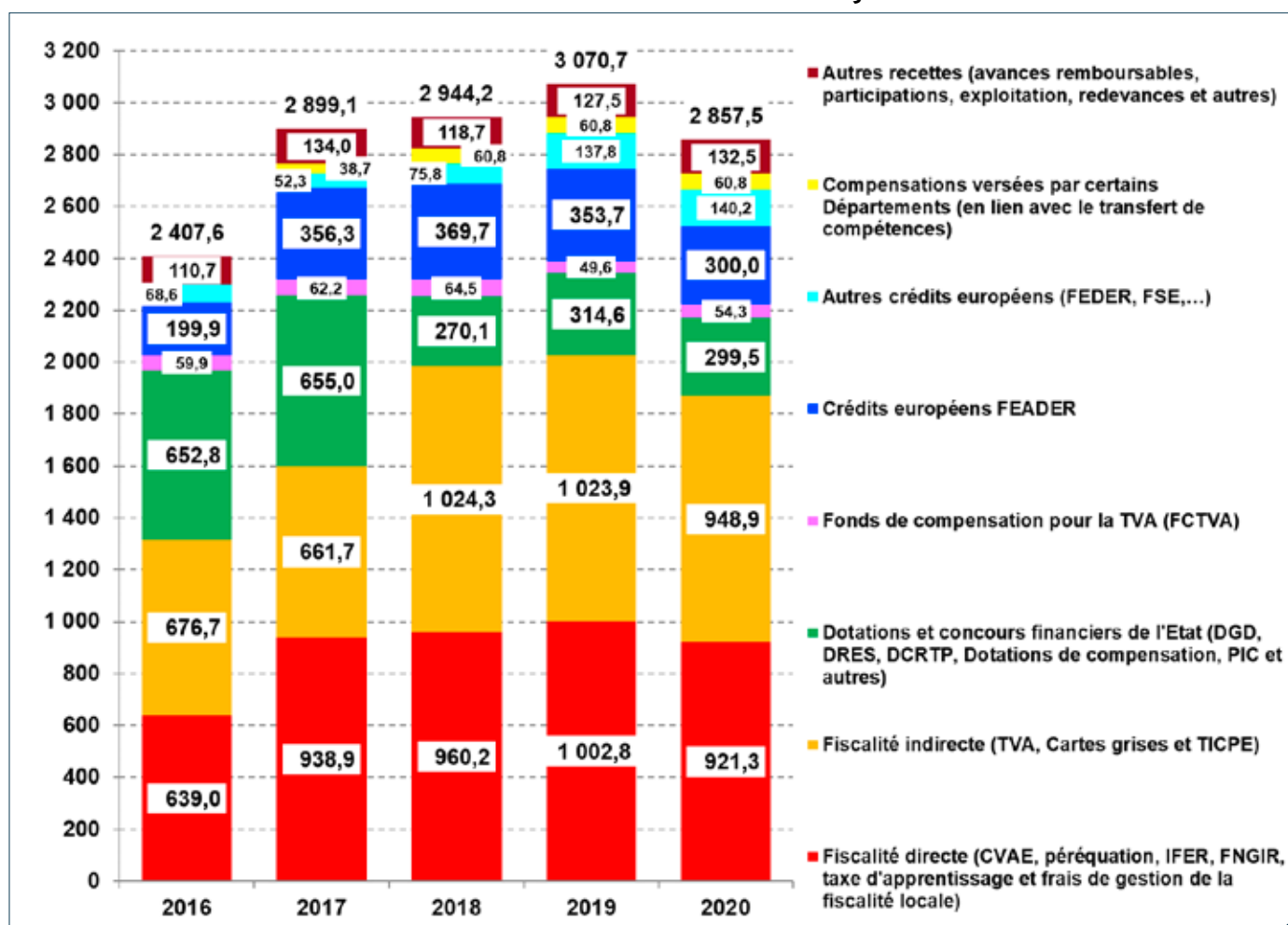
Les ressources financières de la Région (hors mobilisation d'emprunt et excédent reporté) se sont élevées à 2 857,5 M€ en 2020, en recul de 6,9%.



De 2016 à 2019, la progression des ressources régionales en volume (hors emprunt) s'est accompagnée de modifications structurelles significatives. En 2020, la baisse résulte d'une réforme structurelle (perte de la compétence apprentissage) et conjoncturelle (impacts de la crise sur certaines recettes fiscales). Les principales évolutions sur la période ont concerné :

- le transfert du produit de 25 points de CVAE à compter de 2017 en compensation du transfert de la compétence transports scolaires et interurbains héritée des Départements, lesquels viennent accroître la volumétrie de la fiscalité directe. Ce transfert intègre également des recettes d'exploitation,
- la suppression en 2018 de l'intégralité de la dotation globale de fonctionnement (DGF) remplacée par une fraction de TVA (fiscalité indirecte),
- l'exercice de l'autorité de gestion des fonds européens dans le cadre des programmes opérationnels 2014-2020 implique des volumes budgétaires significatifs au titre du FEADER (recettes équivalentes aux dépenses),
- des crédits d'Etat supplémentaires mais temporaires liés à la mise en œuvre du Plan 500 000 puis du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) au titre de la formation professionnelle (recettes et dépenses s'équilibrent sur la durée malgré des flux financiers irréguliers),
- l'octroi par l'Etat d'un fonds de soutien économique en 2017 en compensation de la compétence « aides aux entreprises » en provenance des Départements mais aussitôt supprimé, en contradiction avec les dispositions initiales (versement du solde en 2018),
- l'ajustement annuel du produit de TICPE octroyé au titre du droit à compensation des transferts de compétences tels que le dispositif « Aide au recrutement d'apprentis supplémentaires » dans le cadre de l'exercice de la compétence apprentissage, l'orientation scolaire et autres,
- la mise en œuvre à compter de 2020 de la réforme du financement de l'apprentissage (loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 août 2018). Le transfert de la compétence apprentissage aux branches professionnelles via France Compétences se matérialise par la perte de la part régionale de la taxe d'apprentissage et des fractions de TICPE dédiées, l'octroi d'une dotation de compensation financière et de deux fonds au titre de la péréquation territoriale (apprentissage).

Evolution de la structure des ressources régionales en M€



L'évolution structurelle des ressources régionales se caractérise par un accroissement de la part relative des recettes fiscales assises sur des flux (consommation de carburants, immatriculation des véhicules, consommation, valeur ajoutée des entreprises). Pour autant, l'autonomie fiscale demeure très limitée puisque le pouvoir de taux des Régions se limite à la fixation du tarif applicable aux cartes grises et à une fraction de TICPE dite « Grenelle » (tarif plafonné). Ainsi, la part relative des dotations et concours financiers de l'Etat s'est réduite mais se caractérise toujours par un gel en valeur ou une érosion progressive.

➤ Impacts financiers de la crise sanitaire et économique sur les recettes régionales :

Les pertes de recettes liées à la crise 2020 se sont élevées à 77,2 M€ :

2. une part significative des recettes fiscales régionales est exposée à la conjoncture économique : - 67,2 M€

- TVA : l'application théorique de l'effet-base moyen 2017-2019 (+ 3,3%/an) aurait généré un produit de 374,6 M€ contre 340,1 M€ effectivement encaissés (montant garanti) soit un différentiel de 34,5 M€,
- Cartes grises : la baisse des immatriculations a donné lieu à une perte de recette de 22,1 M€ (- 10,4%),
- TICPE : l'ancienne part modulable en fonctionnement (hors droit à compensation) affiche une baisse de 3,4 M€ et la fraction Grenelle (investissement) de 7,2 M€ soit un total de 10,6 M€ (les autres fractions de TICPE sont stables dès lors qu'elles correspondent à l'exercice du droit à compensation).

Concernant la CVAE, les versements de l'exercice se fondent sur les résultats antérieurs des entreprises (acomptes et soldes). Ainsi, la crise n'a pas altéré la trajectoire d'évolution de cette ressource en 2020, telle qu'elle était estimée au Budget.

3. les recettes d'exploitation ont diminué de 6,5 M€ essentiellement au titre de la participation des familles aux frais d'internat et de restauration des lycéens et des transports routiers de voyageurs pour un total de 6,1 M€, à laquelle s'ajoutent des mesures d'exonération ponctuelle de loyers (0,4 M€),

4. parmi les dispositions figurant dans le Plan d'urgence régional, figure un moratoire exceptionnel de 6 mois (1^{er} avril au 30 septembre 2020) sur le remboursement des avances octroyées aux entreprises afin de les aider à surmonter la crise. Cette mesure aboutit au **report d'une recette d'investissement à hauteur de 3,5 M€** (près de 140 entreprises ont demandé à bénéficier de ce dispositif).

Dans le même temps, des participations de tiers ont été perçus à hauteur de 19,2 M€.

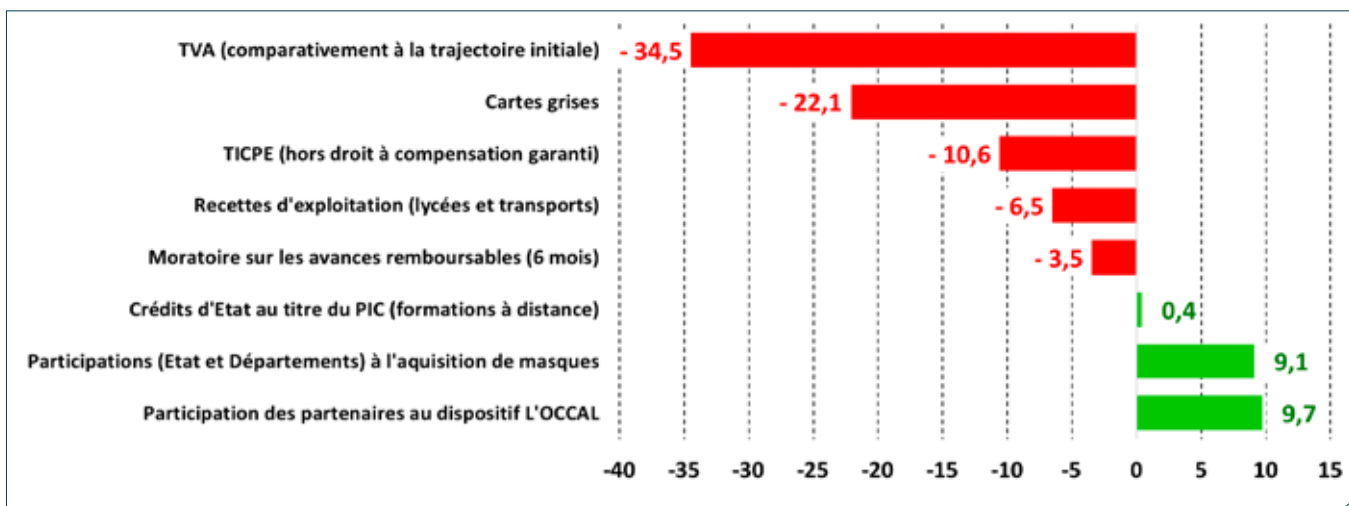
- suite à l'acquisition de masques de protection, la Région a perçu une participation de l'Etat à hauteur de 3,35 M€ à laquelle s'ajoute une refacturation aux Départements pour 5,76 M€ **soit un total de 9,1 M€** (centrale d'achat pour les masques jetables, conventions particulières pour les masques tissus). Des fonds européens amplifieront ces participations et seront versés durant l'année 2021,

- le dispositif L'OCCAL a été créé par la Région en partenariat avec les Départements, les intercommunalités et la Caisse des dépôts et consignations, en soutien aux acteurs économiques du tourisme, de la restauration, du commerce et de l'artisanat de proximité, fortement impactés par la crise sanitaire. A ce titre, **la Région a perçu, en 2020, 9,7 M€** correspondant à 4 M€ d'avance remboursable de la part de la CDC auxquels s'ajoutent 5,7 M€ de participations de la part des collectivités territoriales, lesquelles se poursuivront en 2021, en lien avec la montée en puissance du dispositif,

- dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), 0,4 M€ de crédits d'Etat a été affecté au financement des formations à distance,

- les crédits relatifs au Plan de relance européen (fonds REACT-EU) et français (dotation régionale d'investissement - DRI) **seront versés au cours des exercices 2021 et 2022** sur la base de la réalisation de projets dans le domaine de la transition écologique et des mobilités du quotidien (DRI), de la transition numérique, maintien de l'emploi, accès aux services publics et PME (REACT-EU).

➔ **Ainsi, l'impact net sur les ressources 2020 est de 58 M€ (77,2 – 19,2) :**



1. Les recettes de fonctionnement : 2 469,1 M€

Les recettes de fonctionnement enregistrent une diminution de 6,3% en 2020 à 2 469,1 M€. Cette évolution résulte pour l'essentiel d'une réforme structurelle, la suppression des ressources affectées au financement de l'apprentissage, confié aux branches professionnelles, d'un contexte conjoncturel défavorable et qui impacte négativement certaines recettes fiscales et d'exploitation. Cette contraction a été partiellement compensée par le dynamisme de la CVAE corrélé aux résultats antérieurs ainsi que les participations de tiers aux dispositifs de crise évoquées précédemment. Enfin, il convient de noter un ajustement technique dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'investissement dans les compétences.

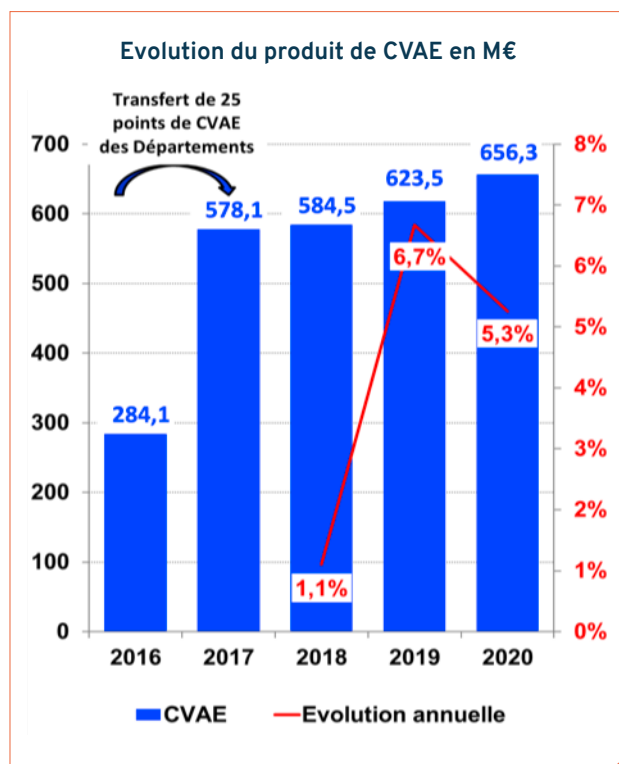
a) Fiscalité directe :

En M€	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	284,1	578,1	584,5	623,5	656,3	+ 32,9
Mécanisme de régulation entre Régions	9,1	3,3	14,0	17,6	27,2	+ 9,6
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	52,8	52,4	51,4	48,4	51,0	+2,6
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	124,8	124,8	124,8	124,8	124,8	-
Taxe d'apprentissage	112,1	122,8	126,7	128,6	-	- 128,6
Frais de gestion de la fiscalité directe locale (TH/CVAE/CFE)	56,1	57,5	58,8	59,9	62,0	+ 2,1
Total : Fiscalité directe	639,0	938,8	960,2	1 002,8	921,3	- 81,5

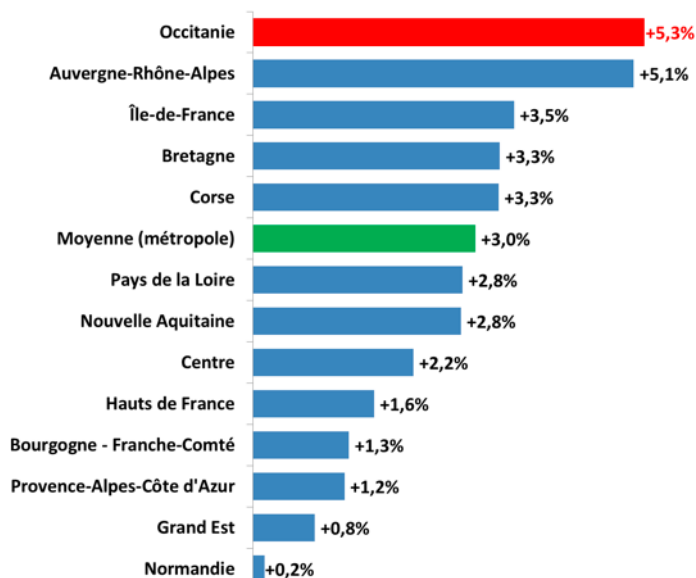
La Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) constitue la première ressource financière de la Région Occitanie avec **656,3 M€ perçus en 2020, soit 29,2% des recettes de fonctionnement**. Cette recette fiscale, assise sur la richesse créée par les entreprises localisées sur le territoire régional (valeur ajoutée), est particulièrement dynamique puisqu'elle affiche une **progression de 5,3%**, consécutive à une hausse de 6,7% en 2019. Depuis 2017 et le transfert de la compétence transports scolaires et interurbains des Départements, l'échelon régional perçoit 25 points de produit supplémentaire, soit 50% au total.

La CVAE est acquittée par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 K€ à un taux d'imposition de 1,5% (unique au plan national) appliqué sur la valeur ajoutée. Une progressivité est mise en œuvre jusqu'à un chiffre d'affaires de 50 M€. L'Etat prend en charge la différence par le biais d'un dégrèvement barémique, il est à ce titre le premier contributeur à la CVAE.

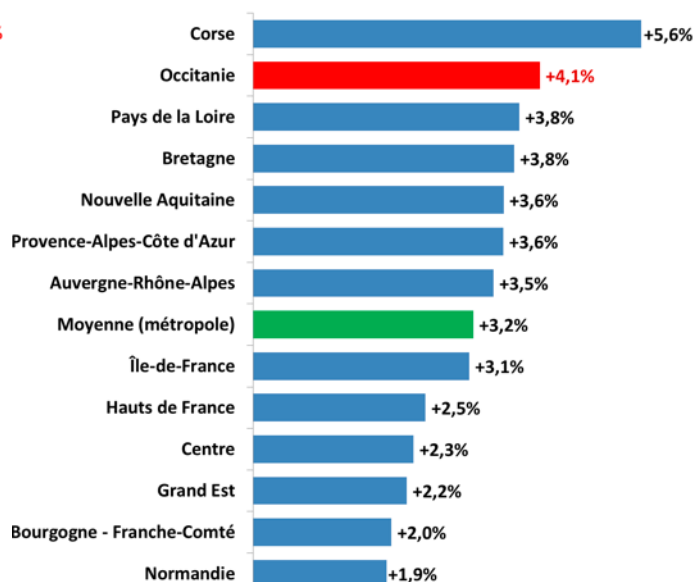
Par ailleurs, la CVAE est un impôt déclaratif et territorialisé, une volonté du législateur permettant de maintenir un lien direct entre l'activité économique régionale et les recettes perçues par la collectivité. Le dynamisme affiché en Occitanie résulte donc des performances économiques des entreprises localisées sur son territoire.



Evolution de la CVAE 2020 des Régions



Evolution moyenne de la CVAE 2012-2020



La CVAE est un impôt auto-liquidé par les entreprises dont le paiement intervient sur deux exercices. La Région perçoit en année 2020 le produit encaissé par l'Etat en 2019. Il correspond à deux acomptes acquittés par les entreprises et à un solde éventuel relatif aux résultats définitifs 2018.

Ainsi, en 2020, la recette fiscale perçue par la Région est assise sur la valeur ajoutée des entreprises produite avant que n'intervienne la crise sanitaire et économique, à l'inverse d'autres recettes fiscales telles que les cartes grises, la TVA et la TICPE.

➡ **La loi de finances pour 2021 prévoit la suppression de la part régionale de CVAE (au titre de la baisse des impôts de production), remplacée par une fraction équivalente de TVA. Cette disposition législative offre à la Région une meilleure visibilité tout en sécurisant ses ressources 2021/2022.**

Mécanisme de régulation des ressources de substitution à l'ancienne fiscalité directe régionale (suppression de la taxe professionnelle en 2010) :

Depuis 2013, la Région Occitanie émerge au mécanisme de régulation financière destiné à réduire les écarts d'évolution enregistrés entre les Régions au titre des quatre ressources instaurées en 2011 (CVAE, IFR, FNGIR et DCRTP) en lieu et place de l'ancienne taxe professionnelle (supprimée) et de la part régionale de foncier bâti (transférée à d'autres échelons territoriaux).

En 2020, la Région Occitanie a perçu 27,2 M€ au titre de ce dispositif, une progression de 9,6 M€ liée, pour une large part, à l'érosion de la DCRTP qui concerne particulièrement l'Occitanie.

Reconduit à un niveau identique en 2021, la substitution de la part régionale de CVAE par une fraction de TVA nécessitera, à compter de 2022 et comme le prévoit la loi de finances pour 2021, une refonte du dispositif.

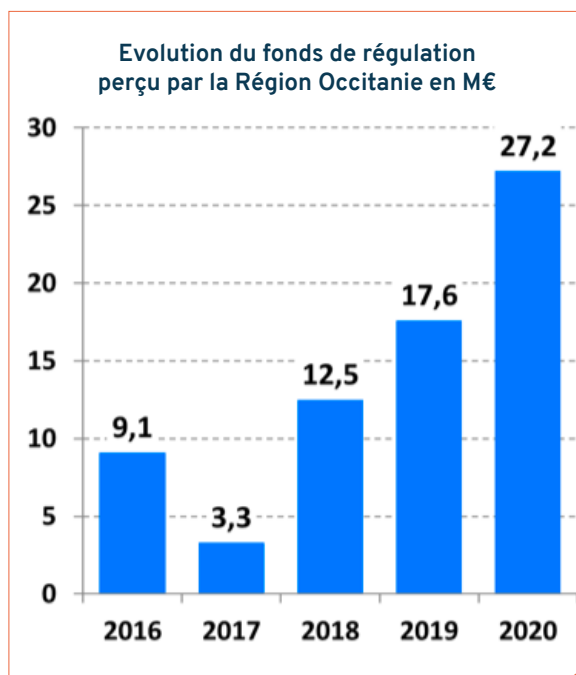
Les deux impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) perçues par la Région concernent le ferroviaire (matériel roulant) et les télécoms (boucle cuivre et équipement de commutation). Aux côtés du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), cette

ressource participe à rééquilibrer les ressources régionales post-réforme 2010. Après une baisse ponctuelle de 5,9% en 2019 découlant de l'application d'une mesure d'exonération partielle décidée par l'Etat sur le volet télécom, le produit a quasiment retrouvé son niveau 2018 à 51 M€.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) instauré en 2011 pour contribuer à l'équilibre de la réforme est durablement gelé en valeur à 124,8 M€.

Enfin, parmi les ressources affectées au financement de la formation professionnelle, figure une partie des **frais de gestion** assis sur la fiscalité locale (Cotisation foncière des entreprises, CVAE et une fraction de la taxe d'habitation) pour 62 M€ en 2020, une progression qui résulte d'un effet-base de 3,5%.

En matière d'apprentissage, l'essentiel de la compétence a été transférée aux branches professionnelles en 2020, en application de la loi du 5 septembre 2018. Ainsi, la recette précédemment affectée aux Régions, correspondant à 51% du produit de la taxe d'apprentissage (0,5% de la masse salariale) a été supprimée en 2020 (pour mémoire, elle représentait 128,6 M€). Il en va de même concernant les deux parts de TICPE perçues au titre de la fiscalité indirecte.



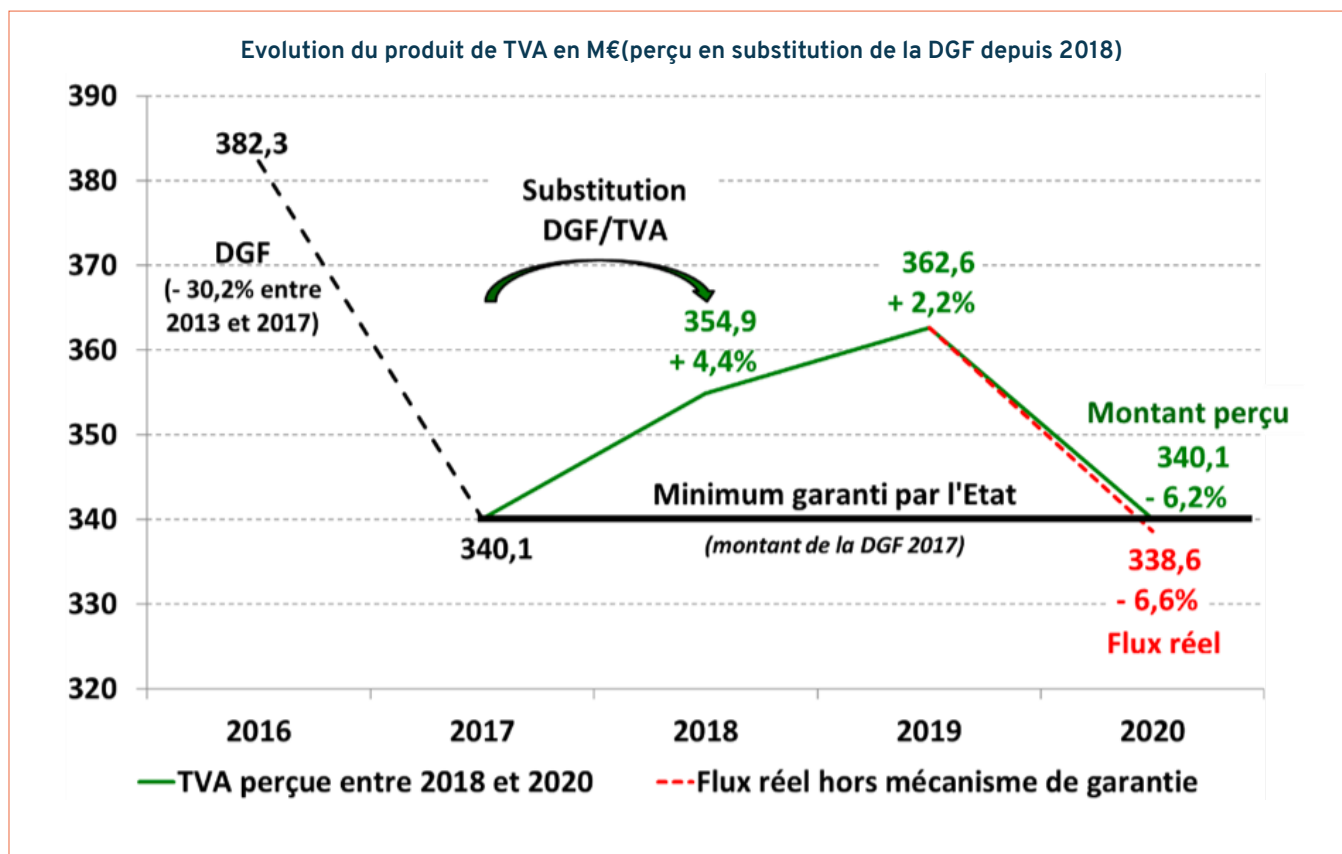
b) Fiscalité indirecte (taxes applicables aux opérations de production et de consommation) :

En M€	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	-	-	354,9	362,6	340,1	- 22,5
Cartes grises (certificat d'immatriculation des véhicules)	199,7 ⁽¹⁾	206,1	205,0	212,1	190,0	- 22,1
TICPE (Loi de Finances et modulable)	346,1 ⁽¹⁾	331,4	329,7	323,4	320,0	- 3,5
TICPE Formation professionnelle	26,5	26,5	26,5	26,5	26,5	-
TICPE Loi « Avenir professionnel »	-	-	-	-	21,3	+ 21,3
TICPE Apprentissage	12,4 ⁽¹⁾	11,5	11,7	12,0	-	- 12,0
TICPE Primes aux employeurs d'apprentis	22,3 ⁽¹⁾	19,8	19,5	19,5	-	-19,5
TICPE Aide au recrutement d'apprentis supplémentaires	5,8	5,8	18,4 ⁽²⁾	9,6	-	- 9,6
Total : Fiscalité indirecte	612,8	601,1	965,7	965,8	897,9	- 67,8

¹⁾ intégration de restes à titrer 2015 (régularisations totales à hauteur de 30 M€)

²⁾ dont 6,3 M€ de régularisation au titre de l'exercice 2017

En application des dispositions figurant dans la loi de finances pour 2017, les Régions perçoivent depuis 2018, en lieu et place de l'ancienne dotation globale de fonctionnement (DGF), une fraction du produit issu de la TVA (2,45% de la recette nationale). La ressource régionale n'est pas territorialisée et évolue au même rythme que le produit national.



L'article 149 de la loi de finances initiale pour 2017 définit un niveau plancher correspondant au produit perçu au titre de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) 2017, soit 340,1 M€ pour la Région Occitanie. La forte récession économique enregistrée en 2020 a donné lieu à un recul de 6,6% du flux réel mais la baisse effective du produit s'établit à 6,2% pour atteindre le montant minimum garanti par l'Etat.

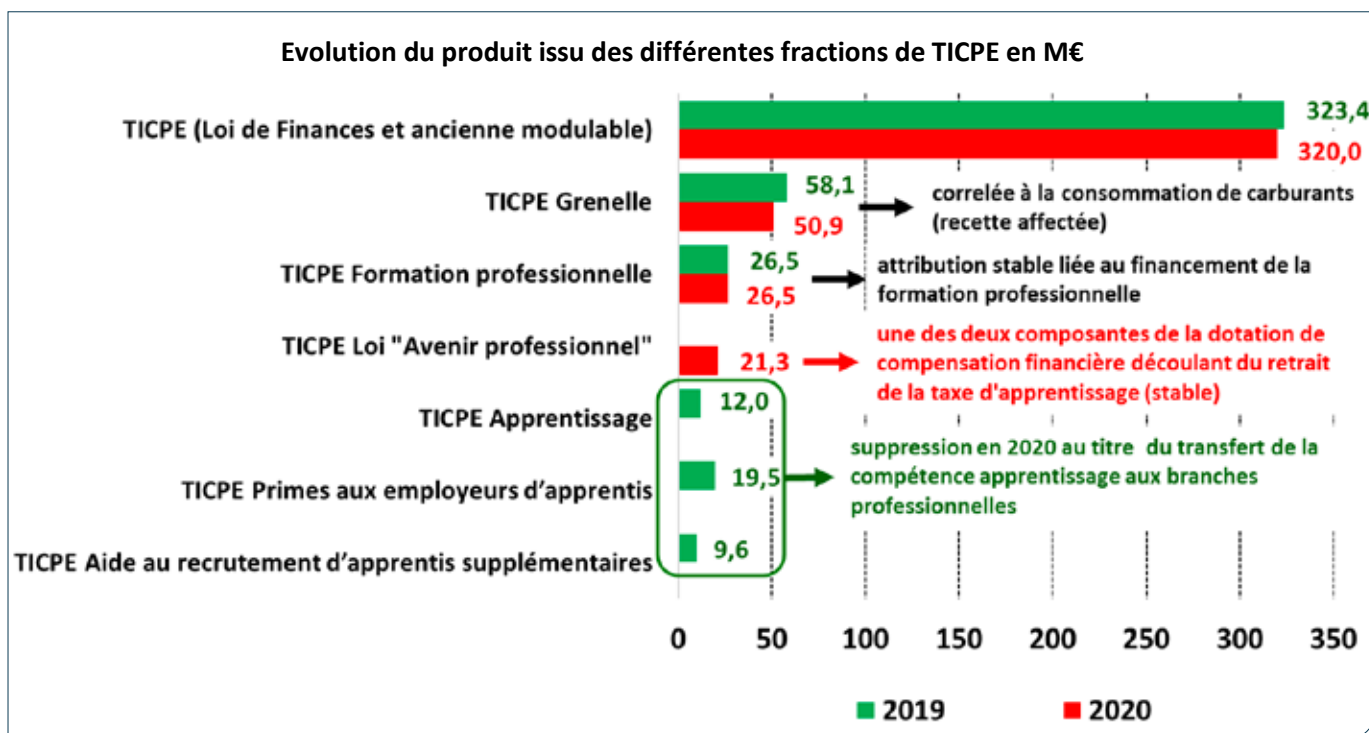
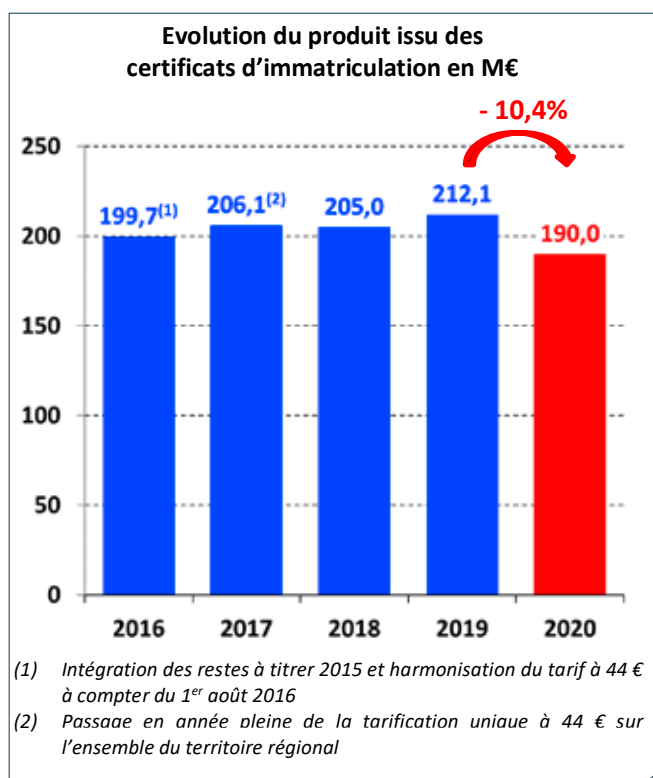
Ce partage d'un impôt national a contribué à renforcer l'autonomie financière des Régions. Pour autant, l'évolution annuelle du produit est directement corrélée à l'évolution du PIB en valeur (inflation comprise). A l'inverse de la CVAE, connectée à la conjoncture locale, l'assiette d'imposition de la TVA est nationale ce qui aboutit à un effet-base commun à l'ensemble des Régions.

La recette fiscale issue des **certificats d'immatriculation (appelés communément les cartes grises)** est la seule contribuant à l'autonomie fiscale des Régions dès lors que le tarif est adopté par les élus régionaux. La baisse des immatriculations enregistrée en 2020, aboutit à une contraction de 10,4% du produit à 190 M€ (8,4% des recettes de fonctionnement hors fonds européen Feader), contre 212,1 M€ en 2019, soit une baisse de 22,1 M€.

L'assiette d'imposition est territorialisée, fondée sur le marché du neuf (environ 30%) et de l'occasion (proche de 70%). Le tarif, adopté par les élus régionaux, est stable depuis le 1er août 2016, date à laquelle l'harmonisation régionale a été mise en place. A 44 € par cheval fiscal, la pression fiscale correspond à la moyenne des Régions métropolitaines.

Par ailleurs, dans le but d'accélérer la transition écologique, la Région Occitanie a fait le choix d'exonérer l'ensemble des véhicules propres équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules (GNV), du gaz de pétrole liquéfié (GPL) ou du super éthanol E85.

Enfin, **l'ensemble des fractions de TICPE** attribuées aux Régions découlent de l'exercice du droit à compensation inhérent aux transferts de compétences successifs, à l'exception de la fraction dite Grenelle. La TICPE représente la seconde ressource régionale avec un montant cumulé de 418,7 M€ (367,8 M€ au titre des recettes de fonctionnement et 50,9 M€ pour la section d'investissement (Grenelle)).



La récession économique enregistrée en 2020 n'a impacté que très partiellement la recette TICPE. La fraction Formation professionnelle (26,5 M€) et celle liée à la suppression de la taxe d'apprentissage (compensation financière) sont structurellement stables. Celles dont le produit était affecté au financement de l'apprentissage ont été supprimées en 2020.

Le produit de la TICPE Grenelle, affecté au financement d'infrastructures de transport durable (ferroviaire et fluvial), est directement corrélé à la consommation de carburants. A ce titre, il enregistre une baisse de 12,4% en 2020 pour s'établir à 50,9 M€.

Enfin, la part la plus significative, dite « Loi de finances », affiche en 2020, une érosion limitée à 1,1% pour atteindre 320 M€. La baisse est très limitée car une large part, près de 267 M€, est sanctuarisée au titre du droit à compensation des transferts de compétences réalisés dans le cadre de la loi du 13 août 2004 et suivantes. Ce montant garanti est majoré annuellement en loi de finances afin d'intégrer le financement des nouvelles charges transférées. Seule la différence (ancienne part modulable intégrée dans la part « socle » depuis 2017) évolue en fonction de la consommation de carburants (53 M€). L'érosion découlant de la crise est donc limitée à ce compartiment.

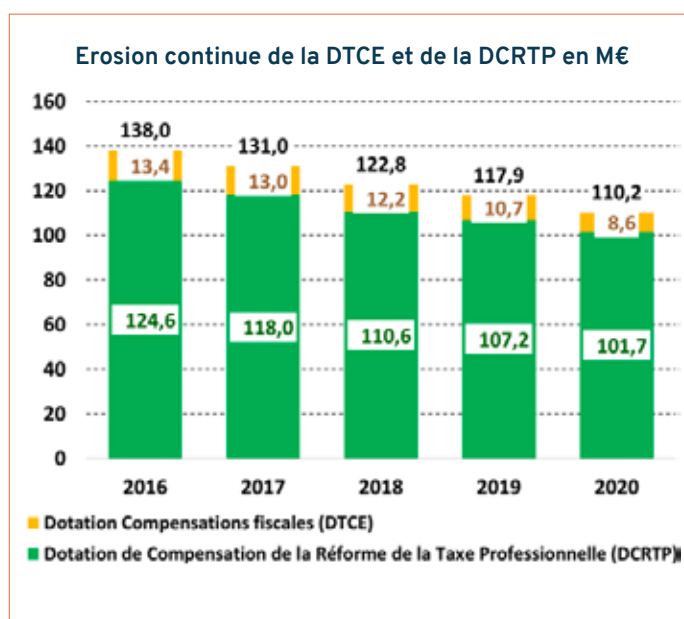
c) Dotations et concours financiers de l'Etat :

En M€	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	340,5	298,2	-	-	-	-
Part péréquation de la DGF	41,9	41,9	-	-	-	-
Dotation Globale de Décentralisation (DGD)	38,6	40,0	38,7	39,1	39,1	-
Dotation pour transferts de compensation d'exonération de fiscalité locale (DTCE)	13,4	13,0	12,2	10,7	8,6	- 2,2
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	124,6	118,0	110,6	107,2	101,7	- 5,5
Fonds de soutien économique	-	18,4	23,0	-	-	-
Plan 500 000 (formation des demandeurs d'emploi)	54,0	85,6	23,8	-	-	-
Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) et Pôle emploi	-	-	17,5	113,2	73,9	- 39,3
Compensation de l'Etat au titre de la ligne ferroviaire Le Cévenol	-	-	4,5	4,5	4,5	-
Dotation Loi « Avenir professionnel » + Reliquat Primes apprentis	-	-	-	-	13,3	+ 13,3
Fonds de soutien apprentissage	-	-	-	-	9,4	+ 9,4
Total : Dotations et concours financiers de l'Etat	613,0	615,1	230,3	274,7	250,4	- 24,3

- Liée à des transferts de compétences anciens, la dotation globale de décentralisation (complémentaire à l'ancienne DGF) est durablement stable à 39,1 M€. Le ressaut enregistré en 2017 présentait un caractère conjoncturel (ajustement de la compensation « redevance gare » correspondant à un rattrapage au titre des années 2014 à 2016),

- Également héritée des réformes antérieures, la Dotation pour transferts de compensation d'exonération de fiscalité locale poursuit sa baisse inexorable (- 2,2 M€ en 2020 à 8,6 M€). Intégrée dans l'enveloppe des concours financiers de l'Etat versés aux collectivités territoriales, cette recette est minorée annuellement afin de contribuer à l'équilibre général, affecté par des mesures adoptées au profit d'autres échelons territoriaux,

- Instaurée en 2011 consécutivement à la suppression de la taxe professionnelle, la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est l'une des quatre recettes de substitution à l'ancienne fiscalité directe. Elle participe à l'équilibre général de la réforme initiale en garantissant la couverture de l'écart résiduel entre le montant des ressources fiscales perçues en 2010 (parts régionales du foncier bâti, non-bâti et taxe professionnelle) et la somme des produits de substitution : 25 points de CVAE, IFER (télécom et ferroviaire) et FNGIR. Depuis 2017, la DCRTP enregistre une baisse régulière et contribue, à l'image de la DTCE, à l'ajustement des concours financiers de l'Etat versés à l'ensemble du secteur public local. La baisse 2020 est significative, - 5,5 M€ soit une érosion de 5,2%,



- Dans la continuité du Plan d'urgence pour la formation des demandeurs d'emploi (dit Plan 500 000), géré par les Régions pour le compte de l'Etat, le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) 2018-2022 est destiné à améliorer la qualification des jeunes et des demandeurs d'emplois. Les crédits d'Etat versés au titre du PIC viennent en complément des ressources propres régionales et dispositifs déjà en place, afin de lutter plus efficacement contre le chômage au travers du développement des compétences, adaptées aux besoins des entreprises. La convention établie avec Pôle emploi poursuit un objectif similaire. Le montant perçu en 2020 (73,9 M€) correspond à 50% de la Convention PIC 2020 (64,9 M€), à laquelle s'ajoute la participation versée par Pôle emploi (9 M€),

- Dans le but d'assurer la neutralité budgétaire de la réforme du financement de l'apprentissage, et notamment la suppression de la taxe d'apprentissage qui, pour partie et de manière historique, contribue au financement de la compétence formation professionnelle, la loi de finances pour 2020 a instauré une compensation financière de 31,2 M€ pour l'Occitanie, composée d'une dotation gelée en valeur à hauteur de 9,9 M€ et d'une fraction de TICPE (21,3 M€). En 2020, la dotation atteint 13,3 M€ car elle intègre exceptionnellement un reliquat de primes versées aux employeurs d'apprentis au titre des anciens contrats pluriannuels (3,4 M€),

- Enfin, en marge du transfert de la compétence apprentissage aux branches professionnelles, un fonds de soutien est versé aux Régions par France Compétences afin de contribuer au financement de certains Centres de formation des apprentis (CFA) lorsque les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le justifient. Le fonds alloué à l'Occitanie est de 9,4 M€.

La Région : Autorité de gestion des fonds européens :

Depuis 2014, la Région est autorité de gestion des fonds européens mobilisés en région en lieu et place de l'Etat, et pour le compte de la Commission européenne. Elle gère à ce titre 690,3 M€ de Fonds européen de développement régional (FEDER), 203 M€ de FSE-IEJ (Fonds social européen - Initiative pour l'Emploi des Jeunes) pour la période 2014-2020 répartis entre les Programmes opérationnels 2014-2020 Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020.



A ces 893,3 M€ de fonds issus de la Politique de Cohésion en région s'ajoutent les fonds européens mobilisés dans un cadre interrégional (dont le POI Pyrénées doté de 25 M€ de FEDER et géré par la Région), transfrontalier ou transnational et 2 089 M€ du 2ème pilier de la Politique Agricole Commune (Fonds européen agricole pour le développement rural : FEADER) et de la Politique Commune de la Pêche (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche : FEAMP). Au total, cela représente une enveloppe financière de 3 Milliards € pour l'ensemble de la programmation. En complément, une enveloppe financière est dédiée à l'assistance technique pour accompagner la mise en œuvre des programmes.

d) Fonds européens (fonctionnement) :

En M€	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Fonds européens FSE, FEDER et assistance technique	24,1	20,5	19,6	21,9	30,3	+ 8,4
Fonds européens FEADER	180,6	326,3	275,5	236,5	219,4	- 17,1
Total : Autorité de gestion des Fonds européens (fonctionnement)	204,7	346,8	295,0	258,4	249,8	- 8,7

Les fonds européens relevant des programmes sous responsabilité régionale sont inscrits au Budget de la Région. Ils sont versés par la Commission européenne à la demande de la Région et sur présentation des justificatifs de dépenses effectivement réalisées. Concernant les fonds européens FEADER, la recette correspond au cumul des appels de fonds opérés durant l'exercice par l'Agence de Service et de Paiement (ASP), au regard des dépenses payées. L'ASP est l'organisme désigné pour régler les dépenses des fonds agricoles européens de la Politique agricole commune (PAC) et assurer les contrôles.

Le volume financier très important représenté par le Feader constitue une spécificité de la Région Occitanie, notamment en section de fonctionnement. Il correspond, pour une large part, à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels dite ICHN (compensation financière venant corriger les différences de revenus qui perdurent entre les exploitations situées en zones de montagne et celles du reste du territoire). La gestion comptable de ce fonds étant différente selon les Régions, toute analyse comparative, en dépense comme en recette, doit intégrer une neutralisation de ces flux afin de demeurer objective.

Sur l'ensemble de la programmation, l'exercice de l'autorité de gestion n'impacte que faiblement les équilibres financiers puisque les recettes ne sont que la contrepartie de dépenses équivalentes. Cependant, au niveau du FEDER et du FSE, certains décalages temporels peuvent apparaître entre la perception des recettes et la réalisation effective des dépenses.

e) Autres recettes de fonctionnement :

En M€	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Compensation complémentaire de certains départements (transfert de la compétence transports)	-	38,7	60,8	60,8	60,8	-
Participation de l'Etat et des Départements à l'achat de masques	-	-	-	-	9,1	+ 9,1
Participation des familles (frais de restauration et d'hébergement)	18,4	15,4	16,0	15,7	10,0	- 5,7
Recettes d'exploitation liées à l'exercice de la compétence transports routiers	-	4,5	17,3	16,9	16,5	- 0,4
Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels	8,1	12,9	-	-	-	-
Reprise de provisions	2,2	3,4	16,3	1,8	1,0	- 0,8
Diverses recettes de fonctionnement (d'exploitation, redevances, participations, produits financiers et autres)	29,2	41,2	27,0	39,4	52,1	+ 12,7
Total : Autres recettes de fonctionnement	57,9	116,1	137,4	134,6	149,5	+ 14,9

- Le transfert par les Départements de la compétence transports scolaires et interurbains en 2017 a été financé par l'octroi de 25 points de CVAE départementale aux Régions. Pour une majorité de Départements, la ressource correspondante ne couvre pas l'intégralité des nouvelles dépenses et donne lieu au versement d'une attribution de compensation. Après un passage en année pleine (2018) et au transfert de la masse salariale liée à l'intégration des agents au 1er janvier 2018, le montant perçu est désormais gelé en valeur,

- Dans le cadre de la crise sanitaire et de l'acquisition par la Région de masques de protection, une participation a été versée par l'Etat (3,3 M€), à laquelle s'ajoute une refacturation aux Départements pour 5,8 M€, soit un total de 9,1 M€ (des fonds européens compléteront en 2021 ces participations),

- La crise sanitaire et les périodes de confinement ont affecté les recettes d'exploitation perçues par la Région, en premier lieu la participation des familles aux dépenses d'internat et de restauration, en baisse de 5,7 M€ pour atteindre 10 M€. Il en va de même concernant les transports scolaires et interurbains, mais la baisse s'avère finalement très limitée (- 0,4 M€) en lien avec certaines régularisations (versements sur marchés). Le produit 2020 (16,5 M€) se compose de la façon suivante : 11,8 M€ (transports scolaires), 3 M€ (transports interurbains) et 1,7 M€ (transports mixtes),

- En vertu des principes comptables de prudence et de sincérité des comptes, la Région comptabilise toute perte financière probable, associée à un risque identifié, au travers l'inscription de provisions (charge non décaissée). En cas de disparition du risque (à titre d'exemple, jugement favorable associé à un contentieux), une reprise de provision est réalisée et donne lieu à la constatation d'un produit (non encaissé). En 2020, les reprises de provisions s'élèvent à 1 M€,

- Les autres recettes de fonctionnement enregistrent une progression à 52,1 M€. D'une manière générale, il s'agit des participations de tiers, des recettes d'exploitation autres que les transports et les lycées, des redevances, indemnités, versements, dividendes et recettes diverses.

2. Recettes d'investissement (hors emprunt et CLTR) : 388,4 M€

Fonds européens (investissement) :

En M€	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Fonds européens FEDER et autres	44,5	32,0	56,3	115,9	109,9	- 6,0
Fonds européens FEADER	19,3	30,0	94,2	117,2	80,6	- 36,6
Total des Fonds européens (investissement)	63,8	62,0	150,5	233,1	190,5	- 42,6

Les crédits encaissés au titre de l'autorité de gestion des fonds européens demeurent significatifs au titre du FEDER (109,9 M€). Ils résultent des paiements intermédiaires consécutifs aux appels de fonds de la Région, sur la base des remontées de dépenses justifiées, ainsi que des préfinancements calculés pour l'ensemble de la période de programmation et versés par tranche. En revanche, la gestion du Feader fait apparaître une baisse à 80,6 M€.

Autres recettes d'investissement :

En M€	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	39,9	39,9	39,9	39,9	39,9	-
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	59,9	62,2	64,5	49,6	54,3	+ 4,7
TICPE Grenelle	63,9 ⁽¹⁾	60,6	58,6	58,1	50,9	- 7,2
Fonds d'investissement dans les CFA	-	-	-	-	9,2	+ 9,2
Avances remboursables	19,8	14,0	18,3	18,3	17,8	- 0,5
Diverses recettes d'investissement	33,0	42,5	23,8	35,4	25,9	- 9,5
Total : Autres recettes d'investissement	216,5	219,2	205,2	201,3	198,0	- 3,3

⁽¹⁾ dont 2,5 M€ de régularisations au titre de l'exercice 2015

- la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) est gelée en valeur, son montant est maintenu au niveau historique de 2008.
- la progression des investissements régionaux en 2019 et notamment des opérations menées en maîtrise d'ouvrage régionale (inscrites au patrimoine de la collectivité) ont donné lieu à un rebond du fonds de compensation de la TVA à 54,3 M€ (restitution partielle de la TVA acquittée : 16,404%, dès lors que la collectivité ne peut pas récupérer ce montant par voie fiscale). La baisse enregistrée en 2019 découlait de la mise en œuvre de mécanismes d'avances et d'acomptes versés à des tiers,
- les Régions disposent d'un droit de majoration de la part de TICPE prélevée sur leur territoire (plafonné à 0,0073 € par litre de supercarburants et 0,0135 € par litre de gazole). Cette recette d'investissement dite TICPE Grenelle est affectée au financement d'infrastructures de transport durable, ferroviaire ou fluvial. Contrairement aux autres fractions de TICPE, celle-ci ne découle pas de l'exercice d'un droit à compensation, l'évolution du produit est liée à la variation annuelle de consommation de carburants. Du fait de la crise sanitaire et des périodes de confinement, cette recette affiche une baisse de 12,4% en 2020 à 50,9 M€,
- les avances remboursables constituent un outil financier mobilisé par la Région au service du développement économique. Essentiellement à taux nul, il donne lieu, après une période de différé, à des remboursements réguliers de la part des bénéficiaires. Le moratoire de 6 mois accordé aux entreprises dans le cadre des mesures d'urgence a été partiellement mobilisé (3,5 M€ sur un potentiel de 7,4 M€) mais son impact financier a été partiellement neutralisé en 2020 par le remboursement anticipé d'une entreprise (2,5 M€),
- les autres recettes d'investissement se composent pour l'essentiel des participations de tiers au financement d'opérations d'investissement dont la Région est maître d'ouvrage (exemples : infrastructures portuaires de Sète et Port-La Nouvelle, aéroportuaire, immobilier universitaire, culturel cités scolaires mixtes,...). En 2020, leur montant atteint 25,9 M€, un montant inférieur aux crédits budgétés. Certains retards liés à la crise ont différé en 2021 le versement de participations et la conclusion de certaines opérations sources de recettes. La Région perçoit enfin d'autres recettes de montants plus modestes comme des produits de cession et des remboursements divers.

LES ÉQUILIBRES FINANCIERS 2020 ET LA SITUATION FINANCIÈRE

L'épargne brute (ou autofinancement brut) constitue un solde de gestion essentiel dans l'appréciation des équilibres financiers de la collectivité. Elle résulte de l'excédent annuel des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. Conformément aux principes qui régissent les finances locales, l'épargne brute est prioritairement affectée au financement du remboursement en capital de la dette.

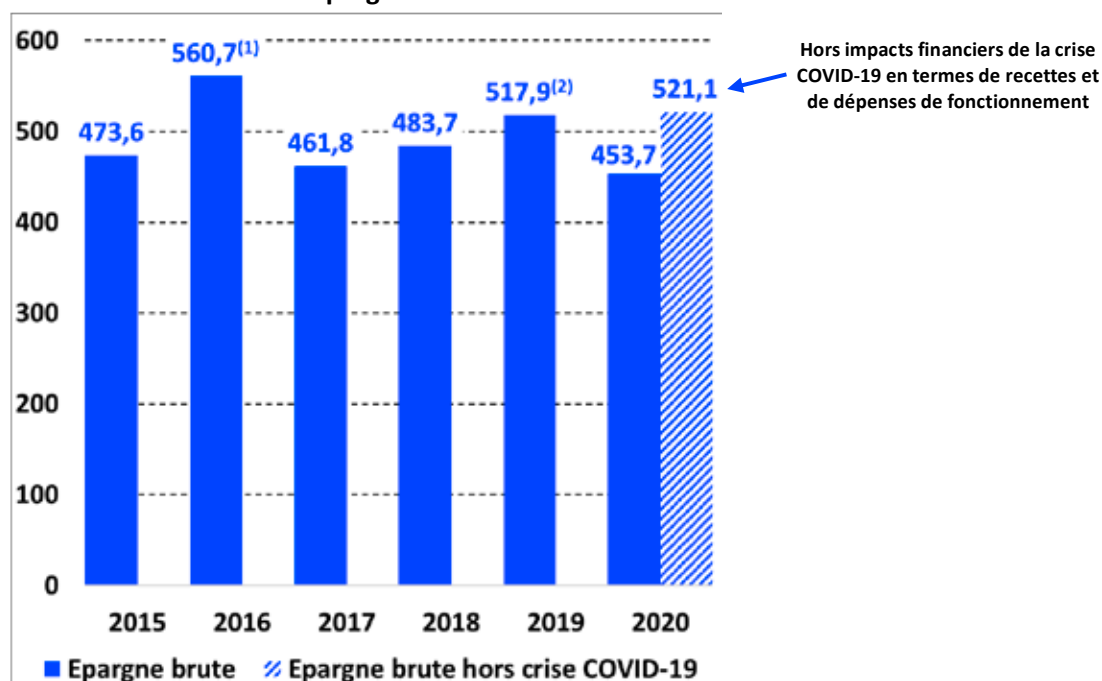
Ainsi, l'épargne nette, après le financement des dépenses de fonctionnement et du service de la dette, constitue la principale ressource propre dédiée au financement des dépenses d'investissement. L'analyse historique et en volume permet d'apprécier la capacité structurelle de la Région à couvrir, par ses ressources propres, son besoin annuel de financement.

Constitution de la chaîne d'épargne en M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Recettes de fonctionnement courant	2 049,2	2 127,3	2 617,9	2 588,6	2 636,3	2 469,1	- 167,2
Dépenses de fonctionnement hors intérêt de la dette ⁽¹⁾	1 547,1	1 539,3	2 126,6	2 073,9	2 086,8	1 982,3 ⁽¹⁾	- 104,5 ⁽¹⁾
Epargne de gestion (excédent brut courant)⁽¹⁾	502,0	588,0	491,3	514,7	549,5	486,7⁽¹⁾	- 62,8
Intérêts de la dette	28,4	27,3	29,5	31,0	31,6	33,1	+ 1,5
Epargne brute⁽¹⁾	476,6	560,7	461,8	483,7	517,9	453,7⁽¹⁾	- 64,2
Taux d'épargne brute (<i>hors fonds européen Feader</i>)	25,2%	28,8%	20,2%	20,9%	21,6%	20,2%	- 1,4 point
Remboursement du capital de la dette ⁽²⁾	65,2	70,5	75,4	87,6	103,5 ⁽²⁾	110,7 ⁽²⁾	+ 7,2

(1) retraitée en 2020 à hauteur de 34,8 M€ au titre du mécanisme d'étalement des charges de fonctionnement exceptionnelles liées à la crise COVID-19, en application de la circulaire gouvernementale du 24 août 2020,

(2) dont 13,3 M€ de provisionnement obligatoire à compter de 2019.

Evolution de l'épargne brute en M€



Hors impacts financiers de la crise COVID-19 en termes de recettes et de dépenses de fonctionnement

(1) Eléments conjoncturels liés à des régulations post union des Régions (minorations 2015 / majorations 2016),

(2) Surfinancement ponctuel découlant des modalités de mise en place du Plan d'Investissement dans les Compétences.

Conformément à la stratégie financière mise en œuvre depuis 2016, la Région s'emploie à préserver l'autofinancement, la composante centrale des ressources propres affectés au financement des investissements. La baisse enregistrée en 2020, moins importante que celle constatée au plan national, a pour principale origine :

- le retrait imposé par l'Etat de la majeure partie de la compétence apprentissage à compter de 2020 s'est traduite par la perte des anciennes recettes affectées (taxe d'apprentissage et TICPE) mais un reliquat de dépenses hérité des engagements antérieurs demeurent en 2020,
- l'excédent conjoncturel de financement associé à la mise en œuvre du dispositif Plan d'investissement dans les compétences (PIC) s'est fortement atténué en 2020,
- la mise en place des Plans d'urgence a accru, de manière exceptionnelle, les dépenses de fonctionnement 2020 de près de 51 M€ (dont une large part au titre de l'acquisition de matériel sanitaire),
- les pertes de recettes de fonctionnement (comparativement au CA 2019) liées à la crise sanitaire s'élèvent à 66,5 M€ (moindres recettes en termes de fiscalité (TVA, Cartes grises et TICPE), exploitation (lycées et transports) et exonération de loyers),

➤ atténuée par :

- la perception, à titre exceptionnel, de participations de tiers inscrites en fonctionnement à hauteur de 15,2 M€ contribuant au financement de certaines mesures comprises dans les Plans d'urgence,
- un surfinancement conjoncturel découlant de l'autorité de gestion des fonds européens,
- un dynamisme de la CVAE (fondé sur les résultats des entreprises antérieurs à la crise) combiné à une relative stabilité des autres ressources, autres que celles citées précédemment,
- une stabilité en valeur des dépenses de fonctionnement (hors apprentissage, PIC, fonds européens et Plans d'urgence).

Étalement des charges exceptionnelles liées à la crise sanitaire du Covid-19

Par circulaire, en date du 24 août 2020, l'Etat a autorisé les collectivités territoriales à procéder à un étalement dans le temps des dépenses exceptionnelles COVID-19 inscrites en section de fonctionnement. Les charges énumérées très précisément peuvent, grâce à ce mécanisme, figurer en section d'investissement et ainsi être financées par l'emprunt. Ces dépenses à caractère exceptionnel feront l'objet d'un amortissement sur une période de cinq années.

La Région Occitanie a fait le choix de mettre en œuvre ce dispositif. Les dépenses recensées représentent un montant global de 34,8 M€.

➤ Ainsi, l'épargne brute retraitée atteint 453,7 M€ (418,8 M€ hors retraitement) et la capacité de désendettement retraitée est de 5,3 ans (intégration faite du provisionnement obligatoire).

Neutralisation faite des flux financiers directement liés à la crise COVID-19 (dépenses de fonctionnement liées aux Plans d'urgence, contraction de certaines recettes déduction faite des participations de tiers et application d'un effet-base moyen sur le produit de TVA), l'autofinancement brut régional aurait été relativement stable à 521 M€.

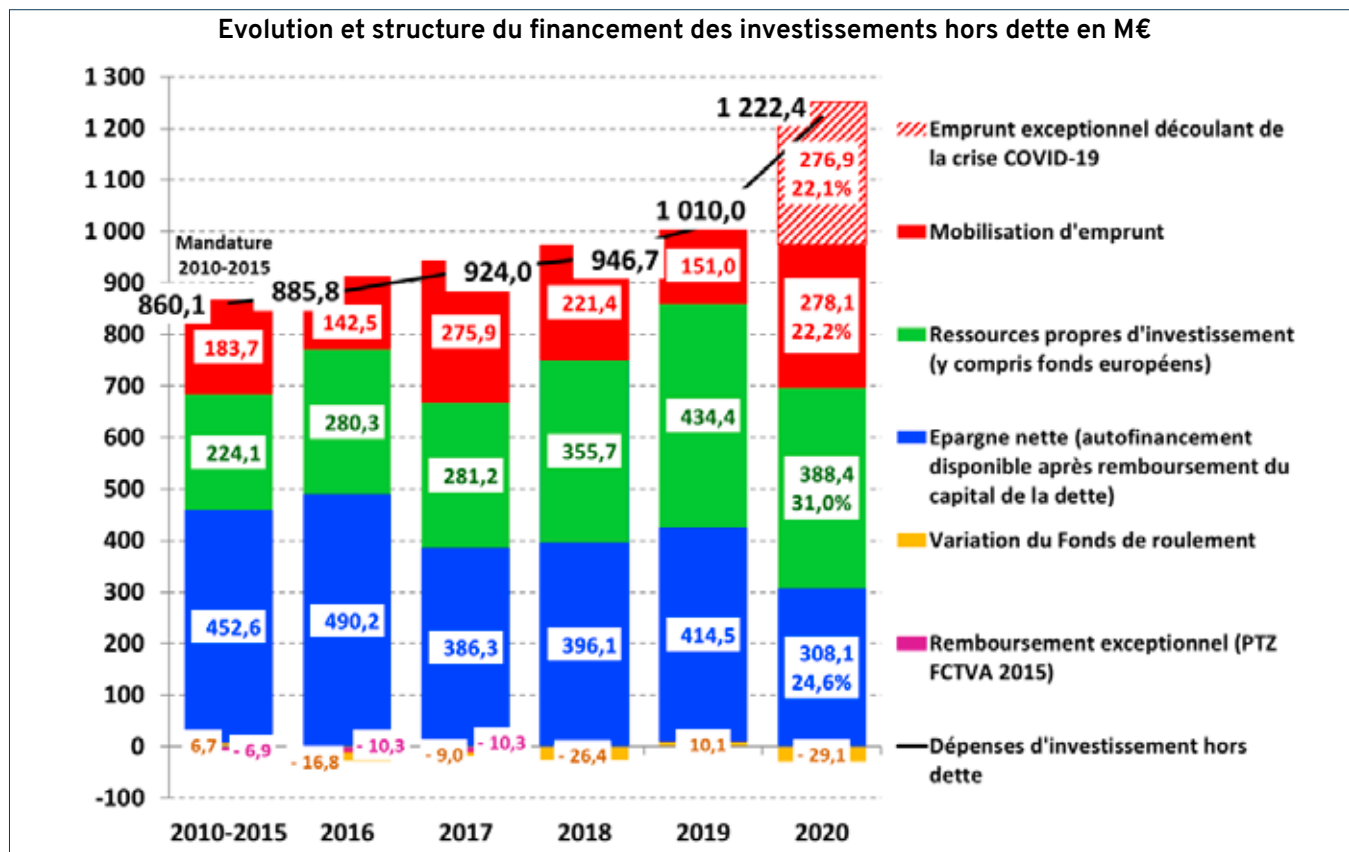
Le taux d'épargne brute (rapport entre l'autofinancement brut et les recettes de fonctionnement hors Feader) atteint ainsi 20,2%, une baisse conjoncturelle liée aux conséquences de la crise.

En termes d'autofinancement, les transferts de compétences opérés durant les années récentes n'ont procuré aucune épargne supplémentaire dès lors qu'à l'origine, les recettes ont été calibrées au volume des dépenses transférées.

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS RÉGIONAUX EN M€

Le financement des investissements régionaux (hors remboursement du capital de la dette), est assuré par :

- l'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement (épargne brute, déduction faite du remboursement du capital de la dette),
- les ressources propres d'investissement (dotations et autres participations, fonds européens,...),
- le recours à un financement externe : emprunt bancaire et/ou émission obligataire,
- la baisse éventuelle du fonds de roulement (excédents passés).



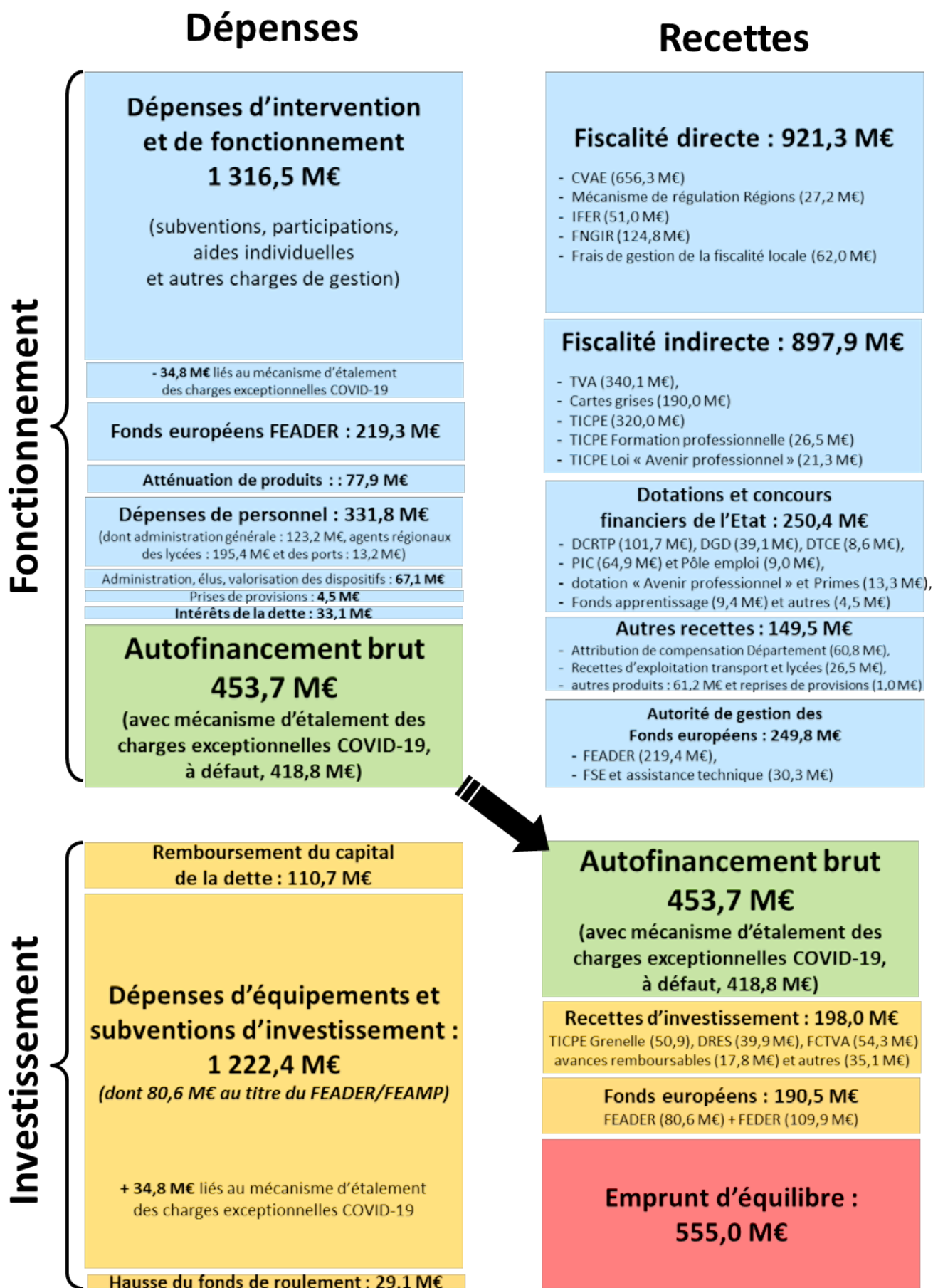
En complément de la mise en œuvre des Plans d'urgence et malgré le contexte sanitaire, la Région Occitanie a poursuivi son effort massif en matière d'investissement afin de doter le territoire des infrastructures et des équipements nécessaires à son développement, participant ainsi au maintien de l'activité et de l'emploi. Sur le plan financier, la hausse des investissements associée à une baisse conjoncturelle des ressources propres a donné lieu à un recours significatif à l'emprunt, même si celui-ci est demeuré minoritaire en part relative.

La levée de fonds auprès des établissements bancaires, à hauteur de 555 M€ correspond, pour près de 277 M€, au besoin de financement conjoncturel découlant de la crise sanitaire 2020 (dépenses d'urgences et pertes ponctuelles de recettes), pour 249 M€, au besoin structurel lié à la poursuite des investissements régionaux auxquels s'ajoutent 29 M€ affectés à la consolidation du fonds de roulement. La contraction des recettes d'investissement 2020 a été relativement neutre sur le besoin de financement dès lors qu'il correspond à un ajustement à la baisse des crédits liés au fonds européen Feader. In fine, le résultat de l'exercice est positif affichant un excédent de 29,1 M€ des recettes sur les dépenses totales, un résultat positif qui porte le fonds de roulement de clôture à 83,4 M€ (contre 54,3 M€ fin 2019).

Fitch Ratings confirme la note AA assortie d'une perspective stable - 7 décembre 2020

Les levées de fonds sur les marchés financiers au titre de la gestion de trésorerie (Programme Neu CP) et des financements à moyen terme (émissions obligataires), nécessitent l'octroi d'une notation financière régulièrement réalisée. A ce titre, le 7 décembre 2020, l'agence de notation internationale Fitch Ratings a confirmé la note à long terme AA assortie d'une perspective stable aux motifs que « L'Occitanie exerce un contrôle strict sur ses dépenses de gestion qui ont crû moins vite que les recettes de gestion ces trois dernières années. La Région a respecté les règles prudentielles mises en place par l'Etat... Fitch estime que les règles qui encadrent la gestion de la dette des collectivités territoriales françaises sont solides, et que la dette de l'Occitanie est gérée de manière robuste et prudente... ».

LES ÉQUILIBRES FINANCIERS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : 3,4 MILLIARDS €



LA DETTE : UNE GESTION PERFORMANTE AU SERVICE DE L'EFFORT D'INVESTISSEMENT RÉGIONAL ET DES PLANS D'URGENCE

La stratégie financière menée par la Région est fondée sur un financement des investissements largement assuré par des ressources propres (autofinancement net et recettes d'investissement), afin de préserver la solvabilité et les capacités d'action futures. Le besoin de financement résiduel est couvert par la mobilisation d'emprunts bancaires et/ou des émissions obligataires (levée de fonds sur les marchés financiers).

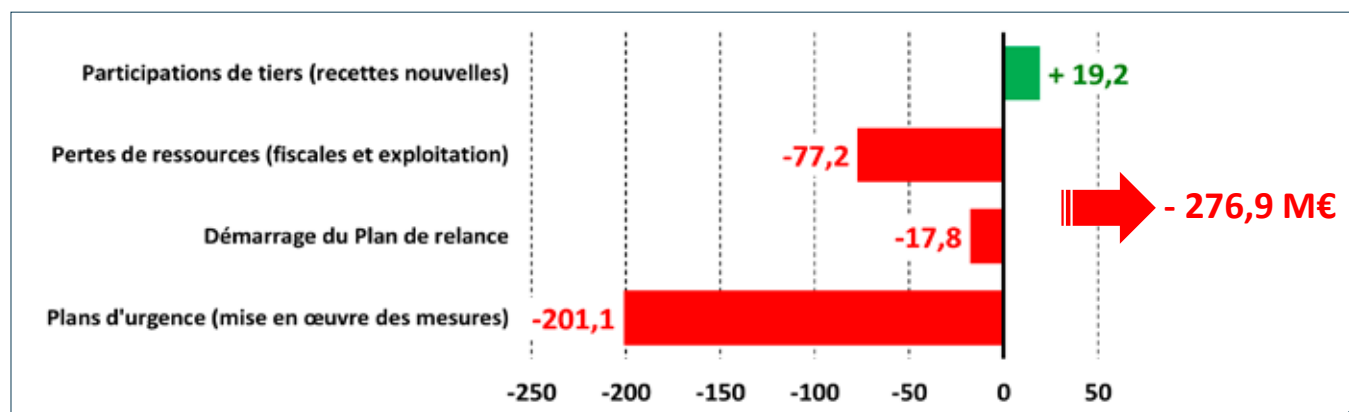
Au-delà de la poursuite de l'effort régional en matière d'investissement inscrit au Budget 2020, la crise sanitaire et économique a donné lieu à la mise en œuvre de Plans d'urgence très significatifs ayant accru le besoin de financement de l'exercice, tout comme la perte momentanée de recettes fiscales. Ainsi, le recours à l'emprunt a été de 555 M€, soit 76% du montant inscrit au budget 2020 (montant ajusté lors de la décision modificative). Dans le même temps, le remboursement contractuel de la dette a été de 97,3 M€ (hors provisionnement obligataire de 13,3 M€). Ainsi, l'encours de dette de la Région était de 2 446 M€ fin 2020 (2 419 M€ hors provisionnement obligataire), en progression de 457,7 M€.

Exprimé en euro par habitant, l'endettement régional représente 415,6 €, un niveau qui demeure inférieur à la moyenne des Régions (hors engagements hors bilan tels que les Partenariats Public Privé et les contrats de Crédit-bail).

Le volume des emprunts mobilisés en 2020 est supérieur à celui anticipé lors du débat sur les orientations budgétaires 2020. En effet, les dépenses exceptionnelles découlant des plans d'urgence combinées à la perte de recettes fiscales liées à la crise ont abouti à un accroissement du besoin de financement estimé à 268 M€ en 2020. Neutralisation faite des effets de la crise COVID-19, la mobilisation d'emprunt aurait été conforme aux anticipations initiales.

Les impacts financiers de la crise sanitaire et économique sont évalués à 276,9 M€ en 2020. Ils résultent de dépenses exceptionnelles (décrites précédemment) et de moindres recettes :

(pages 25 et 26)

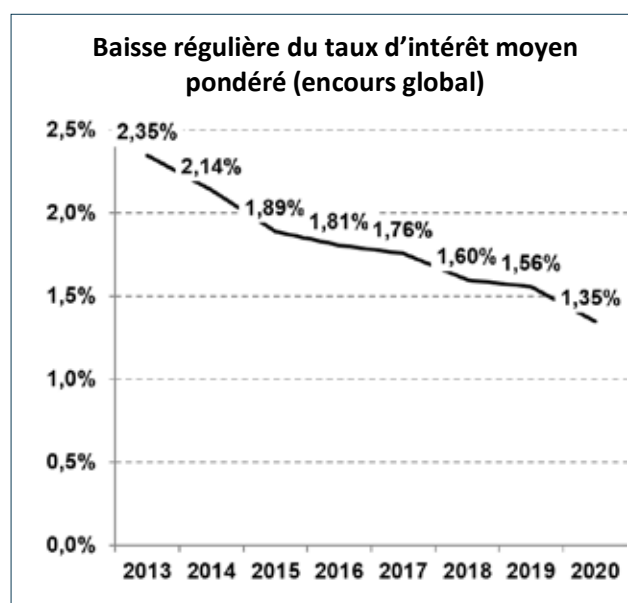
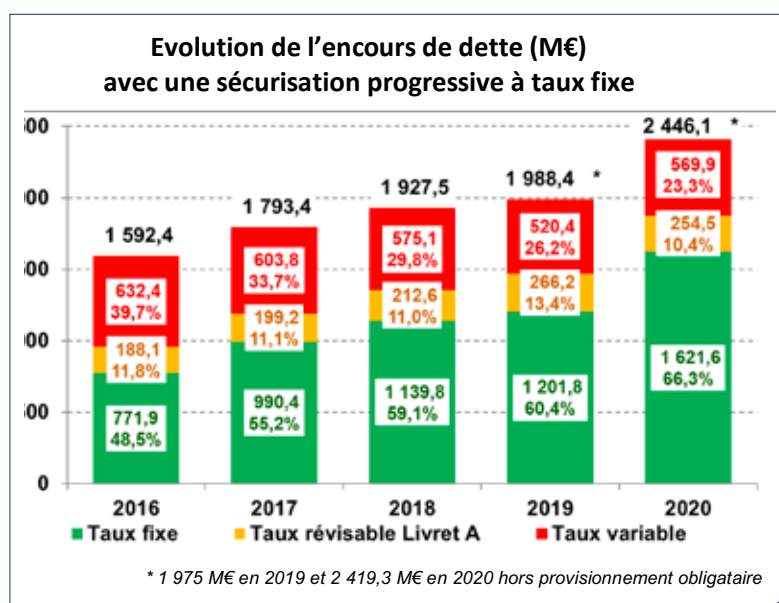


Les mobilisations d'emprunt réalisées en 2020, à hauteur de 555 M€, ont concerné un panel relativement large de partenaires financiers dont la Banque européenne d'investissement (BEI) au titre d'une enveloppe ancienne affectée au financement des lycées, l'Agence France Locale (AFL - Banque détenue à 100% par les collectivités territoriales adhérentes) consécutivement à l'adhésion intervenue en 2019 et plusieurs banques commerciales ayant répondu à la consultation bancaire organisée par la Région et dont l'offre a été retenue : La Banque Postale, le Crédit Agricole, la Caisse d'épargne et la Société Générale.

Les mesures mises en place par la Banque Centrale Européenne (BCE) en 2020, en réaction à la crise, ont permis de maintenir un niveau de liquidité suffisant sur les marchés financiers (politique de rachats massifs de titres de dette) et à des conditions privilégiées au profit des établissements de crédit (taux directeurs de refinancement à 0% (« prix de l'argent pour les banques »)). De plus, la qualité de la signature financière associée à la collectivité a permis d'aboutir à des conditions de financement favorables.

Récapitulatif des mobilisations d'emprunt réalisées en 2020

	Montant	Taux d'intérêt	Maturité (années)	Mode
Banque Européenne d'Investissement	25 000 000 €	0,267%	15	Euribor 3 mois + 0,267%
Banque Européenne d'Investissement	50 000 000 €	0,443%	20	Fixe
La Banque Postale	80 000 000 €	0,54%	20	Fixe
La Banque Postale	20 000 000 €	0,47%	15	Fixe
La Banque Postale	50 000 000 €	0,96%	15	Fixe
Société Générale	50 000 000 €	1,05%	20	Fixe
Agence France Locale (AFL)	50 000 000 €	0,77%	20	Fixe
Caisse d'épargne	50 000 000 €	0,80%	45	Fixe
Caisse d'épargne	60 000 000 €	0,79%	35	Fixe
Crédit Agricole	70 000 000 €	0,69%	25	Fixe
Crédit Agricole	50 000 000 €	0,40%	25	Euribor 3 mois flooré + 0,40%, fixation du taux à 0,77% en 2034
Mobilisations 2020	555 000 000 €	0,68%	21,8	



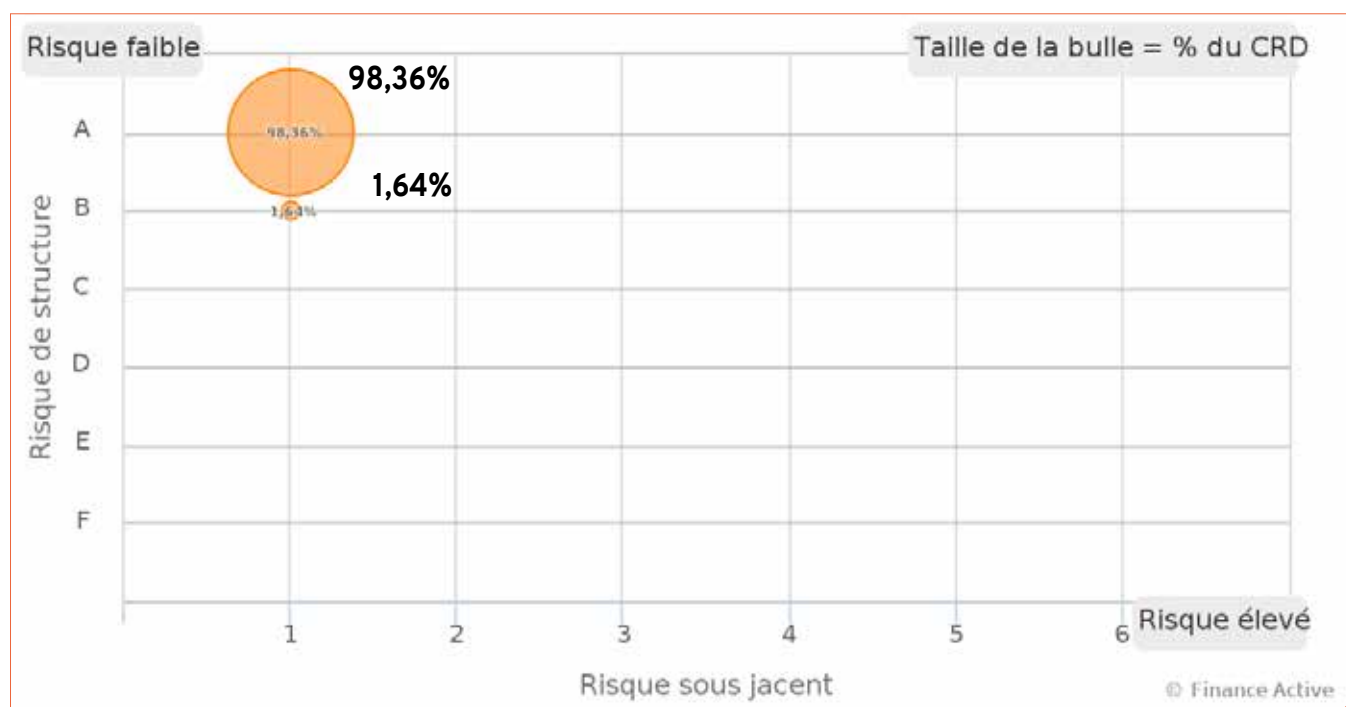
Compte tenu du contexte sur les marchés financiers, marqué notamment par une baisse des taux longs « aplatissement de la courbe des taux »), la politique de sécurisation de l'encours s'est amplifiée en 2020 avec une priorisation des financements à taux fixe associée à des maturités plus longues allant jusqu'à 45 ans.

C'est ainsi que la part relative des financements à taux fixes atteint 66,3% de l'encours fin 2020 auxquels s'ajoutent 10,4% à taux révisable Livret A. La part variable est inférieure au quart de l'encours global, un choix de gestion contribuant à la réduction du taux d'intérêt moyen. Fin 2020, le taux d'intérêt moyen atteint 1,35%.

La baisse découle du remboursement de financements anciens fixés à des taux supérieurs et la mobilisation de 555 M€ à un taux moyen pondéré de 0,68%, sur une maturité relativement longue.

La durée de vie moyenne de l'encours de dette est légèrement supérieure à 11 ans fin 2020.

Charte de bonne conduite dite « Charte Gissler » : l'ensemble de l'encours régional est sécurisé



La politique de sécurisation de l'encours de dette menée par la Région, au travers les nouvelles mobilisations et sa gestion active, assure un respect strict du cadre réglementaire issue de la charte dite « Gissler » signée entre les acteurs bancaires et les associations d'élus après la crise financière de 2008. Cette présentation permet de vérifier l'absence totale de produits structurés pouvant devenir toxiques, avec un recours systématique à des emprunts dont la classification est de niveau 1 dans l'échelle des risques définie par la charte. La matrice des risques classe les produits selon le risque associé à l'indice (de 1 à 5) et le risque lié à la structure du produit (de A à E).

La contraction régulière des taux d'intérêt et une progression très faible de l'encours de dette enregistrée en 2019, a permis de contenir l'évolution des charges financières à 33,1 M€ en 2020, contre 31,6 M€ l'année précédente. Les intérêts de la dette représentent 1,6% des dépenses de fonctionnement, un niveau notablement inférieur à la moyenne du secteur public local (2,5% pour la moyenne des Régions).

Le service de la dette (capital et intérêt) s'est élevé à 143,8 M€ en 2020. Il constitue une dépense obligatoire financée par des ressources propres. C'est ainsi que l'annuité 2020 a représenté environ 1/4 de l'épargne de gestion « structurelle » (hors crise), un niveau raisonnable, inférieur à la moyenne des Régions (proche de 40%). En d'autres termes, cela signifie que 3/4 de l'excédent généré par la section de fonctionnement est disponible pour financer les investissements régionaux et seulement 1/4 affecté à la couverture de la dette issue des réalisations antérieures. Cette ventilation (neutralisation faite des éléments à caractère conjoncturel), illustre la capacité de la Région à honorer ses engagements sur le long terme.



Au-delà de l'analyse de l'encours, la soutenabilité de la dette s'apprécie au regard de l'évolution de la capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute). Cet indicateur de solvabilité mesure le nombre d'années théoriques nécessaires pour éteindre la dette, à capacité d'autofinancement brute constante.

La hausse de la capacité de désendettement enregistrée en 2020 découle pour l'essentiel des conséquences de la crise COVID-19 avec une progression de l'encours de dette (457,7 M€) associée à une baisse de l'autofinancement brut pour une large part conjoncturelle.

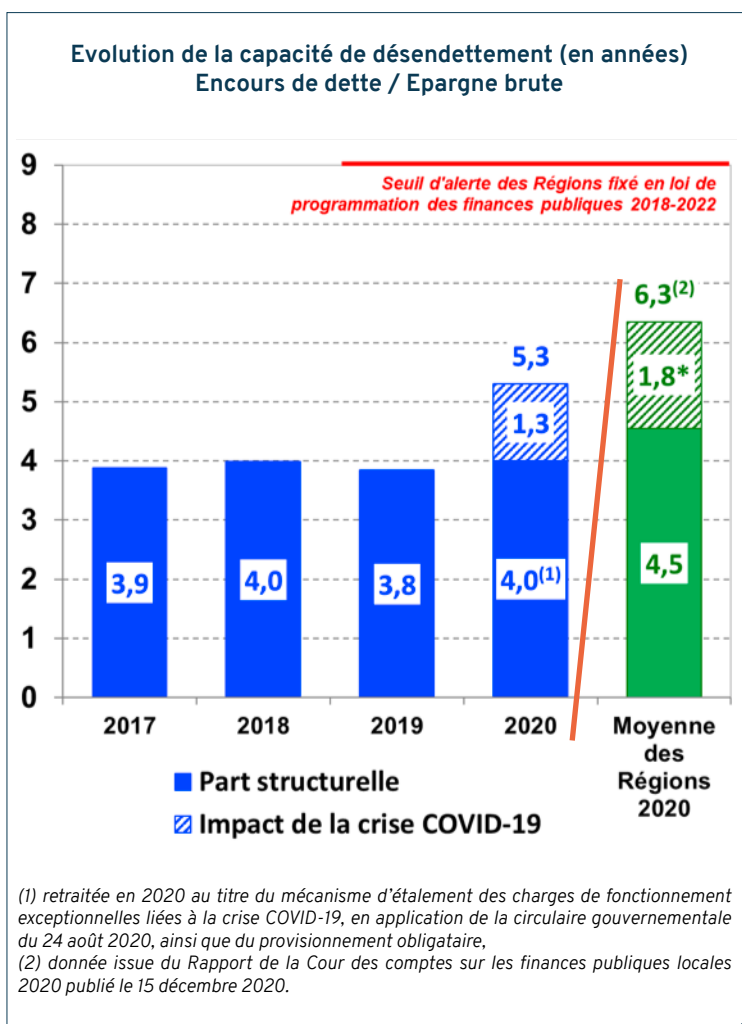
Pour autant, à 5,3 ans, ce niveau demeure largement inférieur au seuil d'alerte fixé, en loi de programmation des finances publiques 2018-2022, à 9 ans pour les Régions, et également inférieur à la moyenne estimée des Régions dans le cadre du Rapport de la Cour des comptes sur les finances publiques locales (6,3 ans). Il est également à noter que cet indicateur affiche un résultat plus satisfaisant que celui anticipé lors du débat sur les orientations budgétaires 2021.

Par ailleurs, l'allongement de la durée d'extinction de l'encours de dette enregistré en 2020 est lié à la souscription de contrats de financement dont certains atteignent une maturité de 45 ans.

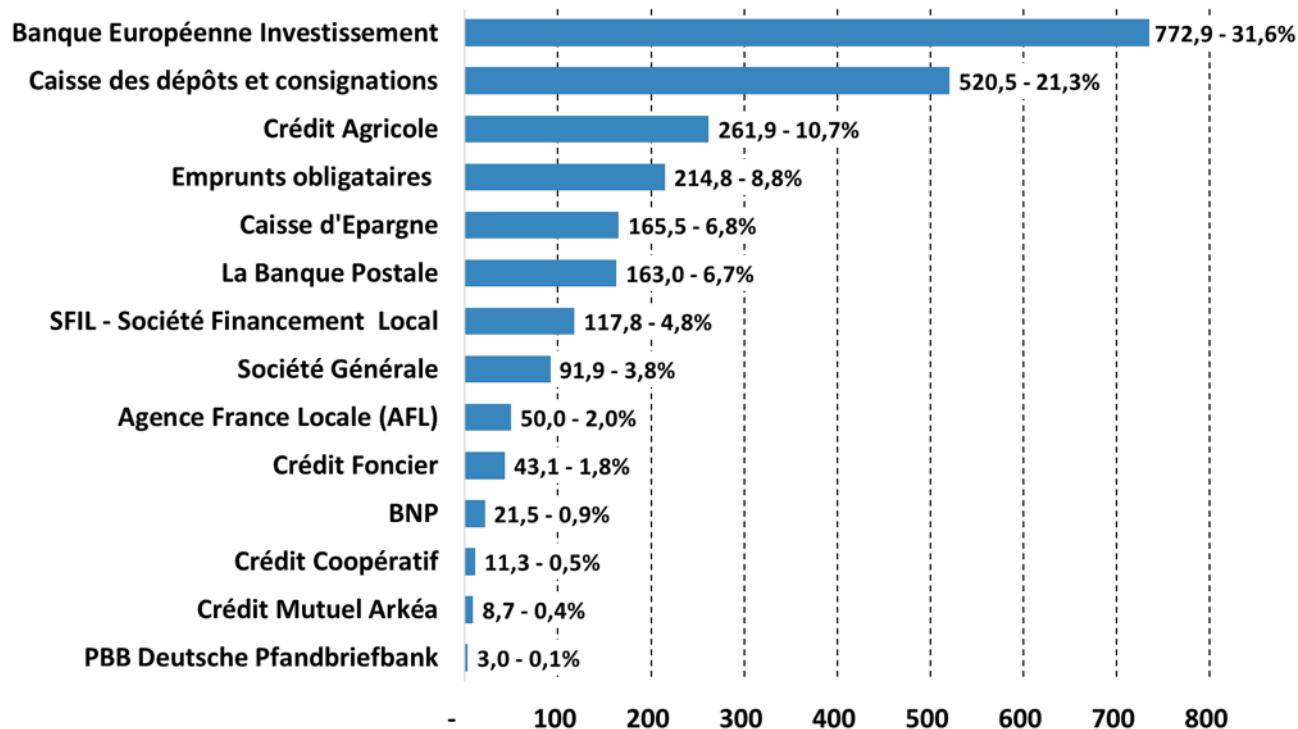
La très grande majorité de l'encours de dette est composé d'emprunts bancaires amortissables. Seuls deux financements obligataires d'un montant total de 214,8 M€ se traduisent par des remboursements in fine qui impactent le plan d'extinction de la façon suivante :

- le « rebond » du service de la dette prévu en 2022 correspond au remboursement intégral de l'emprunt obligataire (in fine) souscrit en 2012 (14,8 M€),
- l'échéance contractuelle de l'émission obligataire réalisée en septembre 2018, à hauteur de 200 M€, est fixée en 2033. Pour autant, conformément à la réglementation comptable et aux règles prudentielles, un mécanisme de provisionnement annuel de 13,33 M€ a été mis en œuvre correspondant à 1/15ème des fonds levés (la durée de vie de l'emprunt obligataire est de 15 ans). Ce dispositif permet d'assurer un « lissage budgétaire » de l'impact financier du remboursement unique prévu en 2033.

Même si divers établissements ont contribué à la couverture du besoin de financement 2020, la Banque européenne d'investissement et la Caisse des dépôts et consignations demeurent les deux principaux partenaires financiers de la Région avec des prêts orientés vers des projets d'investissements concourant au développement durable. Ces deux établissements détiennent plus de la moitié de l'encours total (52,9%). Les banques commerciales représentent 36,3% de l'encours auxquelles s'ajoute les deux émissions obligataires (8,8%) et l'agence France Locale à hauteur de 2%.



Répartition de l'encours de dette (M€) par prêteur

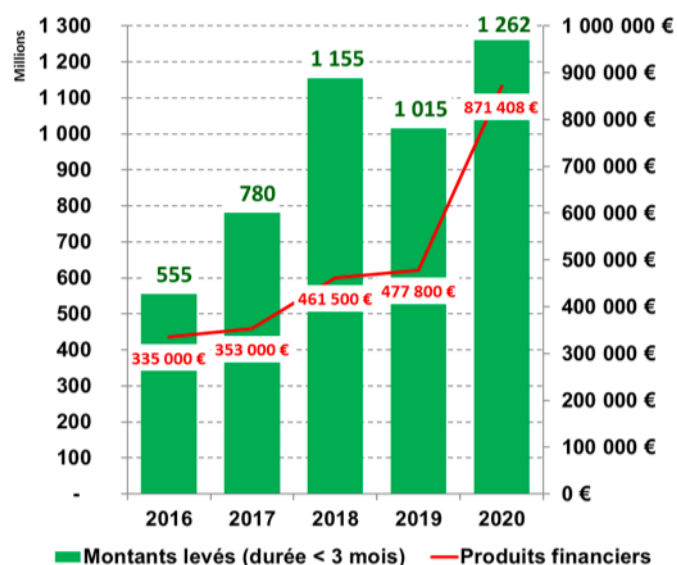


Gestion de la trésorerie

Pour assurer la gestion de sa trésorerie et couvrir les besoins de financement à court terme découlant d'écart ponctuels entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes, la Région dispose d'instruments financiers adaptés. En complément des lignes contractualisées avec plusieurs établissements bancaires (La Banque Postale, Crédit Agricole, Société Générale et Arkéa), la Région met en œuvre un programme d'émission de Titres de Créances Négociables (programme Neu CP) dont le montant est plafonné à 300 M€. Cet outil financier a été particulièrement sollicité en 2020. Il a contribué à garantir une **forte réactivité de la Région dans la mise en œuvre des Plans d'urgence**.

Cet instrument financier permet de lever des fonds à très court terme auprès d'investisseurs sur les marchés financiers dans des conditions particulièrement compétitives. En 2020, les montants levés ont atteint 1 262 M€ de manière cumulée (flux financiers successifs).

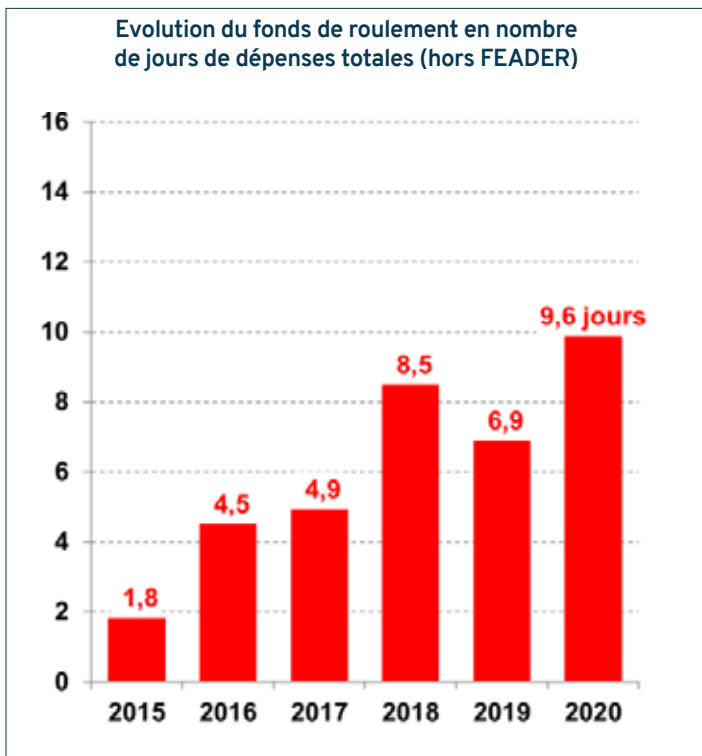
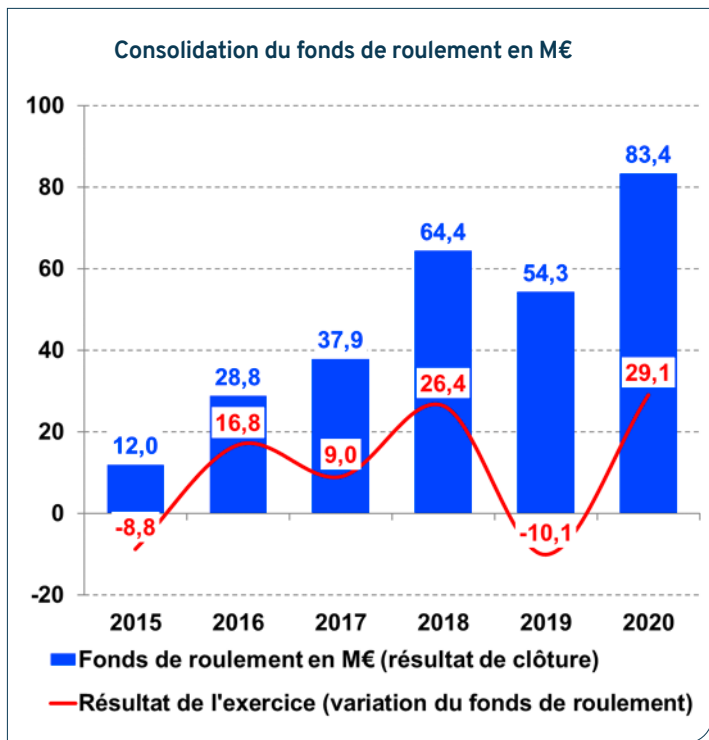
Programme Neu CP :
Mobilisations 2020 cumulées (< 3 mois)
et produits financiers générés par les taux d'intérêts négatifs



Dans la continuité des exercices précédents, le contexte de l'exercice 2020 s'est caractérisé par un ancrage en territoire négatif de la courbe des taux monétaires. Les taux d'intérêts à maturité trois mois ont été compris entre 0% et - 0,54% (le taux de référence est l'EONIA). Dans ces conditions, le recours à ce programme a généré des produits financiers à hauteur de 871 408 €. A l'inverse, les lignes de trésorerie mobilisées de manière ponctuelle ont donné lieu à des frais financiers bien inférieurs.

Fonds de roulement

La variation annuelle du fonds de roulement, appelé communément résultat de l'exercice, découle de l'écart, après mobilisation de l'emprunt, entre les recettes et les dépenses totales. Au terme de l'exercice 2020, le fonds de roulement s'est accru de 29,1 M€ pour atteindre 83,4 M€ en clôture. Ce montant correspond à 9,6 jours de dépenses (investissement et fonctionnement confondus, hors fonds européens Feader).



* La hausse en valeur absolue du fonds de roulement ne se traduit pas de manière proportionnelle en termes de jours de dépenses car dans le même temps, le transfert de la compétence transports scolaires et interurbains, la mise en œuvre de Plans dédiés à la formation des demandeurs d'emploi et la hausse des investissements créent un effet de dilution.

Lac glaciaire de Lourdes



LE BILAN ET LA SITUATION PATRIMONIALE DE LA RÉGION OCCITANIE

au 31 décembre 2020

ACTIF NET ⁽¹⁾ en M€	2019	2020
Immobilisations incorporelles	3 604,0	3 759,9
Immobilisations corporelles	4 350,4	4 451,2
Immobilisations corporelles en cours	1 484,2	1 636,7
Immobilisations financières	563,5	635,5
ACTIF IMMOBILISE	10 002,2	10 483,4

(1) Déduction faite des amortissements

Créances à court terme	184,7	150,6
Compte au Trésor	110,1	155,1
Opérations pour compte de tiers	29,3	41,1
ACTIF CIRCULANT	324,1	346,8

Comptes de régularisation	0,4	35,2
---------------------------	-----	------

Total ACTIF	10 326,7	10 865,3
--------------------	-----------------	-----------------

PASSIF en M€	2019	2020
Subventions, Dotations et fonds globalisés d'investissement	2 552,3	2 616,2
Excédents fonctionnement capitalisés	5 582,6	5 739,1
Résultat de l'exercice	146,3	63,5
Report à nouveau	64,4	54,2
Différence sur réalisation d'immobilisation	- 463,1	- 507,7
Autres opérations patrimoniales	167,2	167,2
FONDS PROPRES	8 049,7	8 132,4
PROVISIONS pour risques et charges	20,2	23,7
Opérations pour compte de tiers	17,8	24,3
Emprunt, dette à long	2 032,0	2 513,0
Intérêts Courus Non Echus	7,4	8,2
Crédits et lignes de trésorerie	150,0	160,0
Autres dettes à court terme, fournisseurs et comptes rattachés	49,1	3,1
DETTES	2 256,3	2 708,6
Comptes de régularisation	0,6	0,6
Total PASSIF	10 326,7	10 865,3

Analyse de l'actif :

L'actif de la Région s'établit à 10 865,3 M€ fin 2020 soit une augmentation de 5,2% comparativement à fin 2019. **L'actif immobilisé (10 483,4 M€ déduction faite des amortissements) comprend :**

- les immobilisations incorporelles (3 759,9 M€) : elles sont constituées principalement des subventions d'équipement versées en investissement pour (3 692,1 M€). Ces subventions progressent structurellement de 146,8 M€ net sur la période 2019/2020. Pour rappel la Région a versé plus de 617 M€ de subvention d'investissement en 2020,
- les immobilisations corporelles (4 451,2 M€) sont principalement constituées des bâtiments dont la Région est propriétaire. Les autres immobilisations corporelles sont constituées des équipements et mobiliers nécessaires à l'activité des services de la Région (lycées, services portuaires...). Les bâtiments et équipements scolaires représentent plus de 74% de cet actif.

Les immobilisations corporelles en cours représentent 1 636,7 M€ fin 2020 (avances versées aux mandataires pour les opérations en maîtrise d'ouvrage déléguées, travaux en cours...),

- les immobilisations financières totalisent 635,5 M€. Elles sont constituées par les avances remboursables, prêts, dépôts et cautionnements attribués par la Région, ainsi que des droits acquis dans le cadre de prise de participations et abondements au titre des différents fonds régionaux destinés au développement économique en faveur des entreprises.

L'actif circulant (346,8 M€) est constitué des créances à court terme (150,6 M€) liées notamment à diverses créances (FRH, Fraction de TVA, crédit de TVA...), des disponibles sur le compte au trésor (155,1 M€) ainsi que des opérations pour compte de tiers sur l'enseignement supérieur et les cités scolaires (41,1 M€).

Analyse du passif :

L'analyse du passif de la région reflète la structure du financement et son niveau d'endettement :

- **Les fonds propres (8 132,4 M€)** représentent 77,6% du financement des investissements régionaux (actif immobilisé). Les fonds propres témoignent de la structure financière du bilan de la Région ainsi que de sa capacité à autofinancer les investissements. Ces fonds propres sont principalement constitués des excédents de fonctionnement capitalisés, du résultat de l'exercice et des reports à nouveau soit 5 856,8 M€. Les subventions et autres recettes propres d'investissement (FCTVA, part de la TICPE destinée au financement d'infrastructures durables, subventions d'investissements reuges...) s'élèvent à 2 616,2 M€.

- Les autres postes constituent les contreparties aux opérations patrimoniales (apurement, cession...)

- **Des provisions pour risques** sont inscrites au passif pour un montant de 23,7 M€. Il est de la responsabilité de la Région, dans un strict respect des règles de sincérité et de prudence budgétaire, de faire apparaître au bilan de la collectivité les risques potentiels identifiés et générateurs de charges induites. Sont constatées à la fois les provisions pour litiges et contentieux ainsi que celles pour créances douteuses.

- **Les dettes** s'élèvent à 2 708,6 M€ dont 2 521,2 M€ de dette à long terme et 187,4 M€ de dette à court terme.

FOCUS SUR LES AGENCES RÉGIONALES

En 2020, la Région a consolidé ses participations au sein des Agences Régionales portant les ambitions fortes de la collectivité en matière d'aménagement, de construction, de transition énergétique et écologique, et de développement économique. Ainsi, la Région a poursuivi en 2020 les travaux de réorganisation initiés depuis 2016 et finalisés en 2019 par les opérations de capitalisation indispensables aux activités de ses outils, soit totalement publics, via des Sociétés Publiques Locales (SPL), soit mixtes, par les Sociétés d'Economie Mixte (SEM) Locales.

L'année 2020 est également marquée par la crise sanitaire qui a impacté financièrement certaines Agences Régionales, qui, grâce à leur structuration capitalistique solide, ont pu amortir les effets budgétaires. De plus, la participation des agences dans la mise en œuvre du plan d'urgence régional a permis de renforcer les soutiens auprès des entreprises de la Région Occitanie.

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie :



L'agence **AD'OCC** a été un acteur phare dans la mise en œuvre du plan d'urgence régional lié à la crise sanitaire. Les équipes d'AD'OCC ont été fortement mobilisées pour soutenir les entreprises régionales et les accompagner dans la gestion de la crise sanitaire (numéro vert, appel aux entreprises, plateforme de mise en relation, accompagnements renforcés, ...).

L'Agence Régionale de l'Energie et du Climat :

En 2017, la Région Occitanie a adopté sa stratégie pour devenir la première « **Région à Energie Positive** » d'Europe. Dans ce cadre, la Région a décidé de créer l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat, afin d'accompagner les acteurs de la transition énergétique pour la réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

L'Agence Régionale de l'Energie et du Climat a vocation à proposer une offre de service intégrée aux acteurs de la transition énergétique - entreprises et territoires -, en se positionnant comme outil intervenant dans les différentes phases de montage des projets, de l'ingénierie à l'investissement. Les deux piliers de cette Agence sont la SPL **AREC**, évolution de la SPL ARPE en 2017, et la SEM AREC, évolution de la SEM COGEMIP en 2018.

La SEM AREC porte trois filiales sous forme de sociétés commerciales dédiées à des activités de production d'énergies renouvelables (SAS AREC Production), d'efficacité énergétique (SAS AREC Efficacité) et d'innovation (SAS AREC Innovation). Ainsi, au 31 décembre 2020, la Région détient 75,9% du capital de la SEM AREC, soit une participation d'un montant de 17 783 202 €.

Par ailleurs, anticipant les besoins en fonds propres des filiales AREC Production et AREC Innovation, induits par le dynamisme de ces outils et des projets de filières émergentes (éolien flottant, hydrogène, ...), la Région a mis en place une avance en compte courant d'associés de 6 696 000 € au bénéfice de la SEM AREC qu'il est prévu de transformer en capital courant 2021 dans le cadre d'une augmentation de capital à laquelle s'associent l'ensemble des actionnaires de la société.

Par ailleurs, au 31 décembre 2020 la Région participait à hauteur de 1 774 595 € au capital de la SPL AREC, représentant 99,1%.

En 2019, La Région a souhaité mettre en place un Service Public Intégré de Rénovation Énergétique SPIRE, qu'elle a confié à la SPL AREC pour une exploitation dès le 1^{er} janvier 2020. Pour cela, une capitalisation à hauteur de 40 M€ a été délibérée, avec une 1^{ère} souscription début 2020 de 10 M€.

La crise sanitaire a impacté marginalement la SPL AREC, qui a vu le décalage dans le temps des contrats de prestation commandés par les actionnaires publics.



L'Agence Régionale d'Aménagement et de la Construction :



Depuis 2016, la Région Occitanie a lancé la réorganisation de ses outils dédiés à l'aménagement et à la construction œuvrant sur l'ensemble du territoire régional. A ce titre, en novembre 2019, la Région a adopté le projet de structuration de l'Agence Régionale de l'Aménagement et de la Construction (ARAC) constituant un des leviers majeurs de l'aménagement du territoire de l'Occitanie.

L'Agence Régionale de l'Aménagement et de la Construction a vocation à proposer une offre de service intégrée aux acteurs de l'aménagement – entreprises et territoires – en se positionnant comme outil intervenant dans les différentes phases de montage des projets, de l'ingénierie à l'investissement. L'Agence repose sur deux piliers : le premier est constitué par la SPL ARAC OCCITANIE, issue du rapprochement des deux SPL Midi-Pyrénées Construction (SPL MPC) et SPL LRAD, amenée à couvrir l'ensemble du territoire de la région en répondant aux besoins de ses actionnaires publics. En ce sens, la Région a délibéré en mars et avril 2020 sur la fusion des deux sociétés, ainsi que sur une augmentation en capital de 1,6 M€ lui permettant d'avoir les fonds propres indispensables à la croissance de ses activités et couvrir l'impact de la fusion des deux anciennes SPL.

Le second pilier est la SEM (société d'économie mixte) ARAC OCCITANIE, dédiée aux projets d'aménagement et développement économique du territoire régional, dont les statuts et les activités figurant dans son objet social ont été approuvés par l'Assemblée Plénière du 14 novembre 2019.

Ainsi, tout en conservant sa vocation à intervenir dans un champ concurrentiel et dans le cadre de contrats publics (mandats, assistance à maîtrise d'ouvrage, concessions, prestations de services, ...) pour le compte de collectivités locales notamment sur le territoire de la région Occitanie, la SEM ARAC doit pouvoir répondre aux nouveaux besoins d'opérateurs privés et publics en matière de développement économique, d'immobilier d'entreprises, d'aménagement durable, d'équipements, ainsi que d'aménagement de l'habitat, du tourisme, le maintien du potentiel de production agroalimentaire et la protection de l'environnement, directement et par l'intermédiaire de ses filiales spécialisées.

Pour atteindre cet objectif, la SEM s'appuiera sur ses filiales et participations existantes, et celles qui seront créées en 2021 suite à la délibération du 17 décembre 2020, pour développer de nouvelles dynamiques partenariales, en spécialisant ses instruments sur des secteurs dédiés :

- SAS Patrimoine pour les projets de développement régionaux,
- SAS SIM pour les projets de développement territoriaux,
- SAS Foncière Agricole d'Occitanie à créer, pour assurer le portage foncier d'emprises foncières agricoles,
- SAS ARIS à créer, pour financer la relocalisation ou la localisation des produits et services d'Occitanie,
- SAS FOCCAL à créer, dédiée aux projets immobiliers destinés au développement des activités commerciales et artisanales des territoires,
- SAS Foncière à créer, dédiée aux projets immobiliers d'établissements d'hébergement hôtelier ou touristiques dans les Pyrénées,
- SAS opérateur ERC à créer, pour mettre en œuvre la séquence Eviter-Réduire-Compenser dans le cadre des projets de construction ou d'aménagement.

Au 31 décembre 2020, la Région participait à hauteur de 19 888 684 € au capital de la SEM ARAC, soit 73,3% du capital social. La Région détient également 73% du capital de la SPL ARAC, soit un montant de participation de 1 511 100 €.

La SEM ARAC et la SPL ARAC ont pu traverser la crise sanitaire sans impacts sensibles sur leurs activités, et ont participé activement au soutien des entreprises du bâtiment par le maintien des projets de construction et d'aménagement.

L'Agence Régionale des Investissements Stratégiques (ARIS) :

Dans le cadre de son plan de relance pour l'emploi, la Région Occitanie crée de nouveaux outils de relance et de relocalisation stratégique, concourant à la souveraineté, la résilience économique de la Région et à l'émergence de l'économie de demain dans les domaines de la santé, du numérique, de la mobilité intelligente, de la transition écologique et de l'agro-alimentaire.

La crise sanitaire et le plan d'urgence mis en œuvre par la Région dans ce contexte a impulsé la création par la Région de son Agence Régionale d'Investissement Stratégique (ARIS), par délibération du 17 décembre 2020.

Outil souverain, la SAS (société par actions simplifiées) ARIS est destinée à investir intelligemment et patiemment dans les entreprises de l'Occitanie afin de :

- (re)localiser en région les activités et savoir-faire clefs indispensables à la résilience de notre économie ;
- développer des projets favorisant notre autonomie et notre souveraineté ;
- accélérer le développement de l'économie de demain, et notamment les enjeux industriels de transition énergétique.

L'ARIS accompagnera les entreprises régionales ou souhaitant s'implanter en Occitanie sur les projets de création, diversification, développement, recherche... répondant aux enjeux de relocalisation, d'autonomie et de souveraineté.

La stratégie d'intervention d'ARIS est patiente et bienveillante, permettant le déploiement des projets avec des logiques orientées vers leur nature et leur intérêt ainsi que leurs retombées extra-financières.

La participation de la Région au capital de départ de la SAS ARIS (360 000 €), est de 40 000 €, soit 11,1% (versement début 2021).

LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. Les prêts et avances remboursables

L'avance remboursable, à taux préférentiel ou nul pour l'essentiel, fait partie des instruments financiers mis en œuvre par la Région pour accompagner et amplifier certaines politiques publiques. Historiquement, les principaux projets bénéficiaires concernaient l'innovation, la création et la reprise d'entreprises, la modernisation de l'outil de travail et les investissements stratégiques dans les secteurs du développement économique, de l'agriculture et du tourisme.

Le moratoire sur les avances remboursables

Dès le printemps 2020, la crise sanitaire a conduit la Région à prendre rapidement des mesures de soutien aux acteurs économiques. Parmi celles-ci figurait un moratoire exceptionnel de 6 mois sur les avances remboursables consistant à geler les remboursements devant intervenir du 1er avril au 30 septembre 2020, décalant d'autant l'échéancier et la date finale d'extinction. Près de 140 entreprises ont souhaité bénéficier de ce moratoire, lequel correspond au gel d'un encours total de 3,5 M€ sur la période concernée (une recette dont la perception est différée dans le temps).

Au terme de l'année 2020, l'encours total des prêts et avances remboursables s'élève à 150,9 M€.

Le dispositif PACTE FRE (Programme d'Accompagnement à la Création et à la Transmission d'Entreprise, Financement Reprise d'Entreprises) mis en place par l'ancienne Région Languedoc-Roussillon est géré par l'Agence de Service et de Paiement (ASP) depuis 2007. L'encours initial s'élevait à 27 M€, il s'établit à 8,55 M€ fin 2020.

Les avances remboursables versées aux dix syndicats mixtes gestionnaires des Parcs Régionaux d'Activités Economiques (PRAE) situés à l'Est de la Région Occitanie. Elles représentent un encours global de 90,9 M€ fin 2020.

Les avances remboursables accordées directement par la Région

Au 31 décembre 2020, l'encours total des avances accordées directement par la Région aux entreprises, associations et EPCI est de 51,21 M€, en progression de 2,1 M€ comparativement à l'exercice précédent. Cela découle de l'octroi de nouvelles avances remboursables en 2020 à hauteur de 17 M€, atténué par l'extinction progressive et naturelle de la dette (12 M€) et le remboursement anticipé de 2,5 M€ effectué par une entreprise.

Les nouvelles avances remboursables octroyées en 2020 concernent :

- le dispositif L'OCCAL à hauteur de 2 M€,
- les « contrats entreprises en crise de trésorerie Covid-19 » pour 2 M€. Ce dispositif temporaire (en vigueur du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021) complète le « contrat entreprises en difficulté ». Il est destiné aux PME et ETI de plus de 10 salariés confrontées à des difficultés de trésorerie et ne parvenant pas à se financer auprès des établissements bancaires malgré les dispositifs publics mis en place (Région, Etat, Bpifrance). Cette aide est calibrée au regard du besoin en fonds de roulement calculé sur une période maximale de 6 mois. Elle se matérialise par des avances remboursables à taux zéro, plafonnées à 300 K€ et n'excédant pas 50% des dépenses HT. Seize avances remboursables ont ainsi été accordées en 2020,
- les dispositifs antérieurs pour 13 M€.

➤ Focus sur L'OCCAL

Le dispositif L'OCCAL a été créé en mai 2020 au profit des acteurs économiques du tourisme, de la restauration, du commerce et de l'artisanat de proximité, fortement pénalisés par la crise sanitaire.



© Antoine DARNAUD - Région Occitanie

Ce dispositif, géré par la Région, vient en complément des Plans d'urgence nationaux et régionaux. Il est construit sur la base d'un partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations, des Départements et des intercommunalités d'Occitanie. A l'origine, le dispositif L'OCCAL comportait :

- **des aides à la trésorerie** (loyers, besoin en fonds de roulement) destinées à favoriser le redémarrage de l'activité. Ces aides prennent la forme d'avances remboursables à taux zéro (avec un différé de 18 mois). Fin 2020, plus de 200 avances remboursables ont été octroyées pour un montant global de 2 M€,
- **des subventions d'investissement destinées à financer des mesures sanitaires.** Les dépenses éligibles concernent l'installation d'équipements destinés à adapter l'accueil et les zones de paiement, favoriser la distanciation physique et l'aménagement de plans de circulation sécurisés dans les établissements, l'adaptation des espaces collectifs, l'achat de matériel de désinfection,...



© Laurent BOUTONNET - Région Occitanie

En novembre 2020, le périmètre d'intervention du dispositif a été élargi à une **troisième action dénommée l'OCCAL-loyers**, cofinancée à parité par la Région et des intercommunalités. Son objectif est d'aider les petits commerces (jusqu'à 10 salariés) ayant un local commercial ouvert au public soumis à fermeture administrative dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Il prend la forme d'une subvention forfaitaire correspondant à un mois de loyer, plafonnée à 1 000 €.

Compte tenu des évolutions de la crise sanitaire, le dispositif L'OCCAL a été reconduit, à compter du 1^{er} novembre 2020, par période de trois mois. Les modalités de mise en œuvre ont également été revisitées afin d'élargir le périmètre des bénéficiaires dans les secteurs de l'évènementiel et du sport.

Fin 2020, la Région a reçu plus de 14 000 demandes au titre du fonds L'OCCAL, dont :

- 871 pour le volet 1 - avances remboursables,
- 2 913 pour le volet 2 - subventions d'investissement,
- 10 312 pour le volet 3 - loyers.

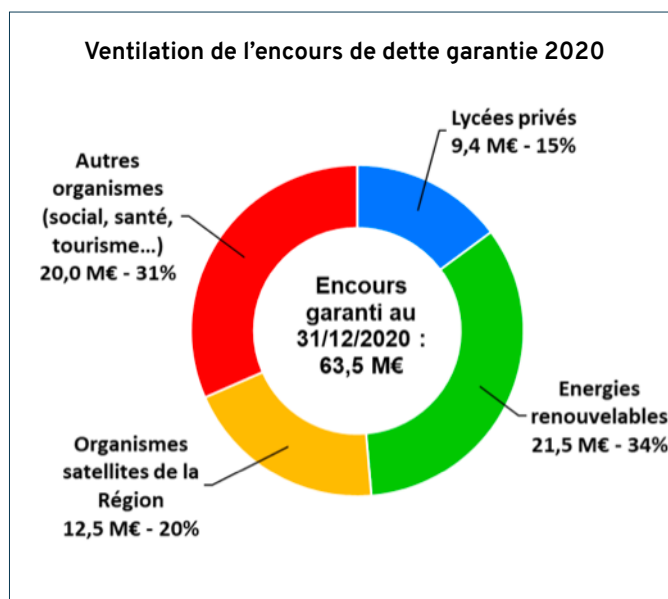
2. La dette garantie

Au terme de l'exercice 2020, l'encours de dette garantie par la Région Occitanie s'élève à 63,5 M€.

Cet encours est en progression de 1,1 M€ (soit + 1,8%) par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'octroi d'une nouvelle garantie d'emprunt accordée en 2020 pour un montant total de 6,5 M€ dans le secteur du tourisme en zone de montagne (sur la base d'une quotité de 50%).

L'extinction progressive et naturelle de l'encours garanti (7,2 M€ d'annuité totale en 2020, dont 5,3 M€ en capital et 1,9 M€ d'intérêts), sur la base du plan contractuel, atténue cette progression.

En matière de garanties d'emprunt, la loi Galland du 5 janvier 1988 fixe des règles prudentielles notamment en termes de plafonnement pour la collectivité : le cumul entre l'annuité de la dette propre et celle relative à l'encours garanti ne doit pas excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement. Or fin 2020, **ce ratio est légèrement inférieur à 6%**.



La dette garantie participe à la mise en œuvre de plusieurs politiques régionales :

- le financement de projets de production d'énergie renouvelable,
- la réalisation de travaux de construction, rénovation, extension de bâtiments de lycées,
- le soutien à des satellites régionaux tels que l'Etablissement Public Régional - Port Sud de France, la SEM d'aménagement LR Aménagement et la SAS Patrimoine LR,
- les autres organismes concernent pour l'essentiel, le Centre Régional de Lutte contre le Cancer, l'Association pour la Promotion d'Actions de Formation et d'Animations Socio-éducatives, l'association Pour Adultes et Jeunes Handicapés et des stations de ski.

Entre 2014 et 2020, la Région a été appelée en garantie par l'association ALAPED (soutien aux personnes en situation de handicap), pour un montant cumulé de 315 k€. Fin 2020, le TGI de Montpellier a validé le protocole transactionnel de transfert des actifs de l'ALAPED à l'association APSH 34 (Association pour Personnes en Situation de Handicap). Conformément aux dispositions figurant dans les conventions de garanties accordées par la Région, les montants versés (50% du service de la dette) ont pris le caractère d'avances remboursables. Ainsi, l'APSH 34 a remboursé, fin 2020, l'intégralité de la somme engagée par la Région.

Aucun appel en garantie n'est intervenu durant l'année 2020.

3. Le Crédit-bail

Le 29 mai 2008, la Région avait souscrit un contrat de crédit-bail dédié au financement de 25 rames TER destinées à assurer les dessertes régionales de Train Express Régionaux de voyageurs.

Au 31 décembre 2020, l'encours de ce contrat s'élève à 114,5 M€ pour une durée résiduelle de 28 ans. Il repose pour 34% sur un taux fixe à 2,86%, et pour 66% sur Euribor 6 mois majoré de 0,05%. Or cet index se situe en territoire négatif depuis fin 2016. Ainsi, le taux de base appliqué (marge comprise) à la part variable du contrat de crédit-bail a été nul en 2020, comme l'année précédente.

FOCUS SUR CERTAINES OPÉRATIONS 2020

L'investissement dans le domaine des infrastructures ferroviaires

Expérimentation du train à batterie : En mai 2020, la Région, aux côtés des Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'azur, ont signé un protocole d'accord pour la réalisation d'une expérimentation visant à l'adaptation de rames bimode BGC diesel-caténaire en rames bimode batteries-caténaire.

Pour la Région Occitanie, cette expérimentation s'ajoute à celles déjà engagées comme le train Régiolis hybride conventionné en 2018 et le train à hydrogène intégrant un projet d'acquisition de trois rames Régiolis H2. Ainsi, la Région entend évaluer un large panel de solutions de verdissement de son parc de matériels roulants ferroviaires.

Le recours à l'énergie fossile poursuit sa forte diminution dans la perspective d'une disparition progressive. Cette politique s'inscrit pleinement dans la stratégie régionale REPos (Région à énergie positive) qui vise à couvrir l'intégralité des besoins en énergie du territoire par des énergies renouvelables locales à l'horizon 2050. Le transport ferroviaire de voyageurs, mode de transport vertueux en termes de protection de notre environnement, contribue à réduire l'empreinte carbone. Ainsi, la technologie de trains à batteries (rechargeables par caténaire en gare), déjà existante dans certains pays, est une réponse adaptée aux lignes non électrifiées.

La Région Occitanie a mis en place un partenariat avec SNCF Voyageurs destiné à assurer le financement et l'expérimentation relative à l'adaptation d'un AGC bimode diesel-caténaire en AGC bimode batteries-caténaire. Le financement est assuré par plusieurs Régions partenaires telles que les Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'azur auxquelles s'ajoutent SNCF (Innovation et Recherches) et SNCF Voyageurs et le Constructeur. A ce titre, la subvention régionale s'élève à 5,5 M€.



© Sébastien POUCHARD - Région Occitanie



© Lecarpentier Lydie- Région Occitanie

Le verdissement de la flotte d'autocars :

Depuis la mise en œuvre du transfert de la compétence transports interurbains précédemment exercée par les Départements, la Région assure la gestion de deux opérateurs internes que sont la Régie Régionale des Transports des Pyrénées Orientales (RRT66) et la SPL (société publique locale) « D'un point à l'autre ». Dans le cadre des contrats de gestion des lignes « liO » les liant à la Région, ces deux opérateurs exploitent un parc de 300 autocars sur les territoires des Pyrénées-Orientales, du Tarn et de l'Aveyron. La Région a fait le choix d'assurer le financement des nouveaux véhicules avant leur mise à disposition au profit des opérateurs conformément au plan pluriannuel de renouvellement engagé en 2019.

En cohérence avec la stratégie régionale REPos, la Région poursuit sa mobilisation pour coupler le développement des véhicules au GNV (Gaz Naturel Véhicule) et la production de gaz renouvelable (bioGNV). Ainsi, suite aux tests réussis sur la ligne Castres-Toulouse, la Région a décidé d'acquérir une flotte de 20 autocars au bioGNV mis à disposition de la SPL « D'un point à l'autre ». La Région a d'ores et déjà pris possession des cinq premiers véhicules pour un montant de 1,65 M€.

L'investissement dans le domaine de l'enseignement

En 2020, 62 opérations de construction, restructurations et extensions ont été votées par les élus régionaux. 216,2 M€ ont été consacrés au financement des travaux de construction et réhabilitation des lycées. Parmi les opérations les plus emblématiques figurent la restructuration du lycée Jean Moulin à Béziers, la reconstruction des ateliers du lycée Louise Michel à Narbonne, la restructuration du lycée Einstein à Bagnols-sur-Cèze, la construction d'un nouvel internat et d'une nouvelle restauration au lycée Georges Guynemer à Uzès, les restructurations des lycées Hemingway à Nîmes, De Coubertin à Font-Romeu, Hessel et Rive Gauche à Toulouse, Azeville à Castanet-Tolosan, Aragon à Muret, Dupuy à Tarbes, Borde Basse à Castres, Lannes à Lectoure Garros à Auch et Montel à Colomiers.

Les principales réhabilitations de lycées livrées au cours de l'année 2020 concernent la restructuration du lycée Pierre de Fermat (40,4 M€), la construction d'une nouvelle restauration au lycée Berthelot (3 M€) à Toulouse, la création d'une nouvelle entrée et d'une salle de sport au lycée Langevin à Beaucaire (6,4 M€), la restructuration et l'extension de la restauration de la cité scolaire Joffre à Montpellier (24 M€), la création d'une nouvelle entrée et d'un plateau sportif au lycée Renouvier (2,3 M€) à Prades, la restructuration du lycée hôtelier Quercy Périgord à Souillac.



Lycée Simone Veil à Gignac © HELLIN - SEBBAG Arch, associés

© Lecarpentier Lydie- Région Occitanie

Malgré les interruptions de chantier induites par le confinement du printemps 2020, deux nouveaux lycées ont été livrés à l'occasion de la rentrée scolaire de septembre 2020. Il s'agit des lycées Martin Malvy à Cazères (Haute-Garonne) et Simone Veil à Gignac (Hérault).

D'une capacité de 1 200 élèves, dont 80 internes, **le lycée polyvalent Simone Veil à Gignac** propose des formations d'enseignement général et professionnel. Cet établissement, à énergie positive, est alimenté par un réseau en géothermie (32 sondes de 120 mètres de profondeur chacune, représentant un linéaire total de 3 840 mètres) et par 2 300 m² de panneaux photovoltaïques. De plus, certaines toitures sont végétalisées et les façades des bâtiments principaux sont revêtues d'un bardage en terre cuite vernissée.

D'une capacité de 1 200 élèves, dont 100 internes, **le lycée polyvalent Martin Malvy à Cazères** propose des formations d'enseignement général et professionnel en lien avec le tissu économique local. Ainsi, avec la proximité de l'artisanat d'art, cet établissement sera une référence régionale en la matière (tourneur, décorateur, céramiste ...).

Cet établissement est alimenté par un réseau en géothermie (32 sondes de 120 mètres de profondeur chacune, représentant un linéaire total de 3 840 mètres) et par 2 300 m² de panneaux photovoltaïques. Par ailleurs, certaines toitures sont végétalisées et les façades des bâtiments principaux sont revêtues d'un bardage en terre cuite vernissée.



Lycée Martin Malvy à Cazères © Arthur PERSET- Région Occitanie

Le lycée Martin Malvy est également un lycée à énergie positive avec 1.900 m² de panneaux photovoltaïques, des centrales de traitement de l'air double flux, l'utilisation de matériaux biosourcés et d'éclairages LED munis de détecteurs de présence.

Enfin, **le lycée hôtelier Quercy Périgord à Souillac** a fait l'objet d'une importante restructuration d'un coût total de 5,7 M€, qui a consisté à restructurer l'unité de restauration afin de respecter « la marche en avant », sécuriser l'entrée de l'établissement avec mise en place d'un tourniquet et dissociation des flux piétons et véhicules, à réaménager le pôle infirmerie-assistante sociale, à créer une salle d'art appliqué.



©Emmanuel GRIMAULT- Région Occitanie

L'investissement dans le domaine de l'enseignement supérieur

COVID-19 : la Région est venue en aide aux étudiants :



> en assurant la continuité pédagogique via l'opération 5 000 ordinateurs et 2 000 clés 4G :

Face à la pandémie de COVID-19 et aux mesures de confinement mises en place par l'Etat, les universités d'Occitanie ont déployé des modalités de formation à distance afin d'assurer la continuité des enseignements. Cette situation sans précédent a rendu difficile pour certains étudiants la poursuite de leur cursus.

Début avril, la Région a ainsi mis à disposition des universités d'Occitanie 1 500 ordinateurs, commandés en urgence pour un total de près de 650 000 €, pour être distribués prioritairement aux étudiants boursiers. Cédés gratuitement par la Région, ces ordinateurs ont été ensuite octroyés directement par les universités aux étudiants identifiés. En novembre, la Région renouvelle son soutien aux étudiants par la mise à disposition des universités d'Occitanie de 3 500 Ordinateurs supplémentaires et 2 000 clés 4G de connexion avec abonnement de 6 mois.

La Région a ainsi apporté en 2020 un soutien exceptionnel aux étudiants d'un montant de 3 055 200 €.

> En prolongeant des financements d'allocations doctorales :

La recherche a été fortement affectée par la crise sanitaire et un grand nombre de projets et de travaux de recherche à l'échelle régionale ont été ralentis voire arrêtés. Le confinement et la fermeture des établissements ont notamment contraint des doctorants à interrompre leurs travaux expérimentaux en laboratoire ou encore à suspendre leurs enquêtes et études de terrain. Pour certains, le retard induit ne pourra pas être rattrapé venant remettre en cause leur capacité à finaliser leur travail de doctorat et soutenir leur thèse dans la durée de leur contrat doctoral de 3 ans.

Aussi, afin de préserver les activités de recherche impactées par la pandémie de Covid-19 et de permettre aux doctorants de pouvoir mener à bien leur formation « pour et par la recherche » et obtenir leur diplôme dans de bonnes conditions, la Région Occitanie a souhaité apporter son soutien aux étudiants concernés en cofinçant, avec les Etablissements employeurs, une prolongation de la durée de leur contrat.

Quelques chiffres :

- 409 allocations doctorales soutenues par la Région de 2017 à 2019,
- 191 contrats doctoraux impactés par le confinement COVID et sollicitant une prolongation de thèses recensés par les Etablissements bénéficiaires d'une aide régionale.

La Région intervient exceptionnellement à hauteur de 1 161 912 €.

L'investissement dans le domaine de la recherche

> Les défis-clés :

Fin 2018, la Région a lancé une réflexion sur l'élargissement de ses soutiens à une recherche plus amont, sur quelques domaines ciblés, en lien avec les priorités régionales, pour se positionner comme leader sur des filières d'avenir et soutenir l'émergence des compétences et métiers de demain. Les travaux du CCRRDT ont conduit à proposer en 2019 sept axes thématiques stratégiques :

- Environnement, biodiversité, changements planétaires et risques,
- Réussir la transition énergétique,
- Accompagner la révolution numérique et quantique,
- Anticiper et maîtriser les mutations actuelles au bénéfice de la santé humaine,
- Contribuer à des Systèmes alimentaires durables et sains,
- Développer les entreprises et industries du futur,
- Vers un territoire équitable et riche de son patrimoine culturel et touristique.

Dans le prolongement de ces réflexions, la Région a souhaité développer de nouvelles modalités d'accompagnement de la recherche régionale qui permettraient à la communauté scientifique de produire une recherche d'excellence en cohérence avec ses priorités politiques et venant contribuer à apporter une réponse aux grands enjeux du Plan de transformation Green New Deal de la Région Occitanie.

En 2020, une phase d'expérimentation avec quatre Défis-clés « prototypes » en forte cohérence avec les priorités du plan de transformation régional : « Hydrogène vert », « Technologies quantiques », « Biodiversité » et « Risques infectieux et Vecteurs ». Ces « prototypes » permettront de démontrer la capacité des acteurs régionaux à se projeter dans cette nouvelle forme de partenariat, reposant sur des objectifs et des critères partagés et sur le principe d'une évaluation a posteriori.

Ces quatre premiers défis-clés s'inscrivent dans les politiques publiques portées par la Région, en mobilisant les connaissances et les compétences de la communauté scientifique régionale notamment :

- Stratégie régionale pour la Biodiversité en Occitanie 2030/2040,
- Stratégie Région à Energie Positive (REPOS) pour accompagner la transition énergétique au travers du plan « Hydrogène vert » lancé en 2019, en relation avec Add'Occ (HyDéo),
- Stratégie régionale de l'Innovation.

9 M€ ont été consacrés en 2020 au financement des premiers défis-clés :

- 2 M€ pour la biodiversité,
- 3 M€ pour l'hydrogène vert,
- 2 M€ pour les technologies quantiques,
- 2 M€ pour les risques infectieux et vecteurs.



© Emmanuel GRIMAULT- Région Occitanie

L'investissement dans le domaine des infrastructures portuaires

> Création d'un Pôle nautique :

Jusqu'à lors, les associations nautiques de Port-La Nouvelle bénéficiaient d'équipements épars et peu adaptés à leurs besoins. En 2020 il a été décidé de réhabiliter une zone dégradée et de la dédier exclusivement aux associations nautiques afin de constituer un pôle nautique. Ce site, livré au dernier trimestre 2020, met à disposition des associations des équipements et des locaux modulaires pour celles qui n'en disposaient pas. Il regroupe les activités suivantes : station de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), rame traditionnelle et joute, aviron, plongée sous-marine.

Ce pôle nautique, équipé de deux appontements entièrement neufs, d'une cale de mise à l'eau, d'espaces de stockage, d'une salle de réunion, de sanitaires et de vestiaires revêt deux objectifs :

- créer une culture nautique commune en réunissant les associations nautiques jusqu'alors disséminées sur le port, au sein d'équipements collectifs adaptés,
- favoriser l'interface ville-port par le biais du nautisme grâce à la localisation de ces installations, en bordure de chenal, côté ville.

La première phase de travaux, réalisée en régie a consisté à créer une cale de halage, deux appontements métalliques (8 x 2,5 mètres) ainsi qu'un abri destiné au stockage des embarcations.

La deuxième phase de travaux, réalisée par des entreprises extérieures a consisté à adapter la chaussée à l'accueil de locaux modulaires. Une attention toute particulière a été portée à l'insertion paysagère de ces installations : couleurs, bardage bois.

Les chiffres clés :

- Travaux en régie : 2 696 heures de travail agents des ateliers / 25 321 € de fournitures,
- Travaux entreprises extérieures (VRD, battage pieux appontement, locaux modulaires) : 177 286 €.



FOCUS sur la mise en œuvre du Plan d'actions transversal Handicap 2018-2021

Le plan d'actions transversal Région Occitanie 2018-2021 pour la prise en compte des handicaps adopté le 23 mars 2018 a été construit dans le cadre d'un travail collaboratif, associant les équipes mettant en œuvre les politiques régionales, ainsi que l'Instance de Dialogue et de Concertation du Handicap en Occitanie composée d'associations représentatives des personnes en situation de handicap et des acteurs professionnels.

Malgré la crise COVID-19 qui a marqué l'activité de l'année 2020, tout en touchant durement les personnes en situation de handicap, 61 M€ ont été affectés dans le cadre de la troisième année de mise en œuvre pour renforcer les actions en place et innover, pour contribuer à l'amélioration du quotidien des personnes en situation de handicap (près de 58 M€ mandatés).

- 61 M€ ont été affectés pour « Agir pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap au sein des politiques régionales » (axe 1 du plan d'actions – 51 M€ mandatés),
- Environ 132 000 € ont été affectés pour « Progresser pour une meilleure prise en compte du handicap dans le fonctionnement de l'institution régionale ». (axe 2 du plan d'actions – 573 000 € mandatés),
- près de 2 M€ ont été affectés pour mettre en œuvre les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des bâtiments régionaux dont principalement les lycées et des transports régionaux (6,4 M€ mandatés).

> Focus sur certaines actions :

Action n°7 - Rémunération des travailleurs et travailleuses handicapés

Les inscrits à des formations du Programme Régional de Formation ou stagiaires des 10 Centres de Rééducation Professionnelle de la région, ils ont bénéficié d'une rémunération de la Région à hauteur de 48 M€.

Action n°11 - Travail partenarial sur le volet financement des Entreprises Adaptées :

- partenariat avec Cap Occitanie, tête de réseau des entreprises adaptées en région Occitanie, pour un travail de prescription et d'orientation vers les dispositifs d'aides régionales. Renouvellement du soutien au programme annuel d'action de Cap Occitanie à hauteur de 40 000 €,
- mobilisation des contrats croissance et des contrats innovation sous forme de subventions à sept Entreprises Adaptées (EA) et établissements ou service d'aide par le travail (ESAT) d'Occitanie pour un montant total de 810 647 €,
- appui, en lien avec Cap Occitanie, à la mobilisation par les Entreprises Adaptées des aides exceptionnelles Covid19, en complément notamment des aides de l'Etat octroyées dans le cadre du FATEA (Fonds d'Appui à la Transformation des Entreprises Adaptées relancé à l'automne 2020). Les dispositifs sollicités à savoir les Pass Relance et Rebonds ont permis un soutien d'un montant de 259 806 €.



© Emmanuel GRIMAULT - Région Occitanie

Action n°14 - Edition de 3 titres par Benjamin Médias :

Soutien à l'éditeur régional spécialisé dans l'édition d'ouvrages sonores/en braille, pour un montant total de subventions régionales de 15 000 €.

Action n°16 - Logement social à destination notamment du public en situation de handicap :

En réaction à la mise en œuvre des dispositions de la loi Elan en matière d'accessibilité :

- obligation de 20% de logements accessibles (au lieu de 100% auparavant) pour les demandes de permis de construire à compter du 1er octobre 2019, la bonification régionale « Accessibilité Logement » est mise en œuvre à compter de cette date pour les opérations concernées,
- ascenseur obligatoire pour les bâtiments collectifs à partir du R+3 (au lieu du R+4 auparavant) à compter du 1er octobre 2019, la bonification régionale « Accessibilité des parties communes » intègre cette modification,
- 32 opérations ont bénéficié de la bonification « Accessibilité des parties communes » représentant 844 logements sociaux, soit 115 162 € de subventions régionales. Toutes les opérations concernent l'installation d'un ascenseur au-delà de l'obligation réglementaire,
- trois opérations ont bénéficié de la bonification « Accessibilité des logements » représentant 82 logements sociaux, soit 82 000 € de subventions régionales.

Les terrasses de l'Observatoire offrent un point de vue sur la chaîne des Pyrénées



© Patrice THEBAULT- Région Occitanie

RATIOS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS

Les ratios budgétaires : La loi Administration Territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992 fait obligation aux collectivités territoriales de calculer des ratios destinés à assurer la transparence financière à l'égard des citoyens. Ces ratios sont enrichis d'indicateurs spécifiques à l'analyse financière, ils intègrent les crédits européens 2014-2020 et ont pour référence une population régionale de 5 885 496 habitants (décret du 24 décembre 2020).

Ratios de niveau (en € par hab.)		
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / Population	348,4 €	Mesure du service rendu
2 - Produits des impositions directes / Population	156,5 €	Mesure l'importance des recettes émanant du contribuable régional (CVAE, IFRER, FNGIR, taxe d'apprentissage et frais de gestion de la fiscalité locale)
3 - Recettes réelles de fonctionnement / Population	419,5 €	Mesure des moyens financiers récurrents
4 - Dépenses d'investissement hors dette / Population	207,7 €	Mesure de l'effort d'investissement
5 - Encours de la dette au 31 décembre 2018 / Population	415,6 €	Mesure de l'ampleur de la dette
6 - Dotation globale de fonctionnement / Population	-	Mesure de la principale dotation de l'Etat versée aux Régions : dotation supprimée à compter de 2018 et remplacée par une fraction de TVA.
Ratios de structure (en %)		
7 - Dépenses de personnel / Dépenses réelles fonctionnement	16,2%	Mesure relative aux charges de personnel
8 - (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement du capital de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement	87,5%	Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement
9 - Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement	49,5%	Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget
10 - Encours de la dette / Recettes réelles fonctionnement	99,1%	Mesure volumétrique de l'endettement
Ratios complémentaires		
1 - Annuité de la dette / Epargne de gestion	31,8%	Mesure de la charge de la dette par rapport à l'épargne de gestion
2 - Taux d'épargne brute : Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement (hors Fonds européens)	18,6%	Mesure la part relative de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement comparativement aux recettes de fonctionnement
3 - Taux de couverture de l'investissement hors dette par les ressources propres (épargne nette, recettes propres d'investissement et baisse du fonds de roulement)	57,0%	Mesure la part relative du financement des dépenses d'investissement assurée par les ressources propres
4 - Capacité de désendettement (exprimée en années) : encours de dette propre / épargne brute	5,8	Nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette si l'on y consacre l'intégralité de l'autofinancement brut (indicateur de solvabilité)

L'Aubrac



Lexique

financier et budgétaire

Compte administratif : Le Compte administratif est le document qui retrace, par rapport aux prévisions autorisées par l'assemblée délibérante (Budget Primitif + Décisions Modificatives), les opérations réalisées au cours de l'exercice et fait apparaître le résultat de clôture.

Compte de gestion : Le Compte de gestion est le document dans lequel le comptable de la Région (Payeur régional) présente l'ensemble des opérations comptables auxquelles il a procédé durant le dernier exercice clos.

Crédit-bail : Contrat de location d'une durée déterminée, passé avec une banque ou un établissement spécialisé, assorti d'une promesse de vente à l'échéance. L'utilisateur n'est donc pas juridiquement propriétaire du bien mis à sa disposition pendant la durée du contrat de location (la dette est portée par l'établissement financier partenaire).

Crédits revolving (CLTR) : Ce type d'emprunt associe un emprunt long terme classique et l'ouverture de droits de tirage comparables à une ligne de trésorerie. Il est amortissable chaque année et permet une optimisation de la gestion de trésorerie.

Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre : Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Ces dernières correspondent à des jeux d'écritures n'impliquant ni encaissement ni décaissement effectifs. L'analyse du compte administratif se base donc sur des flux réels.

Encours de dette ou capital restant dû : Il s'agit du stock de dette détenu à un moment donné : l'encours au 31 décembre est égal à l'encours constaté au 1er janvier, diminué des remboursements d'emprunt et augmenté des emprunts contractés durant l'exercice.

Épargne brute : L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent contribue à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. L'épargne brute mesure donc la capacité de la Région à rembourser sa dette et à autofinancer une partie de ses investissements. Cette notion peut donc être rapprochée de celle de capacité d'autofinancement.

Épargne nette : L'épargne nette est égale à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle correspond donc à l'excédent des recettes de fonctionnement qui sert à financer les dépenses d'investissement.

Fonds de roulement : Le fonds de roulement de clôture correspond au cumul des excédents ou des déficits antérieurs, corrigés du résultat de l'exercice. C'est en fait un stock de moyens financiers disponibles pour des mandaterments.

Immobilisations corporelles : Actif physique sur lequel s'exerce un droit de propriété. Au sein des immobilisations corporelles, on distingue les biens immeubles (bâtiments – essentiellement les lycées pour la Région -, terrains) des biens meubles (mobiliers de bureau, matériels informatiques...).

Immobilisations incorporelles : Il s'agit des frais d'études, des frais de publicité et d'insertion, des subventions versées, des brevets et licences ainsi que des logiciels.

Lignes de trésorerie : Il s'agit de ligne de crédits de trésorerie à court terme qui ont une durée de vie inférieure à l'année et sont comptabilisées hors budget. Ces outils financiers sont utilisés par les collectivités dans le cadre de leur gestion de trésorerie.

Section de fonctionnement : La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes comme la participation au financement des stages de formation professionnelle, l'apprentissage, le fonctionnement des lycées ou la gestion du service public régional de transports de voyageurs. Elle enregistre également les dépenses nécessaires au fonctionnement de la Région (charges de personnels, frais de gestion, frais financiers...).

Section d'investissement : La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine, soit de la Région, soit de tiers. Ces opérations concernent notamment les biens mobiliers, immobiliers, détenus par la Région (travaux dans les lycées...), ses créances et ses dettes (remboursement en capital de la dette, souscription d'emprunts...) ou les subventions d'équipement versées à des tiers.

Titre de créance négociable : Titre émis sur le marché monétaire et pour une durée limitée (entre 1 jour et 1 an). Il permet d'emprunter à court terme directement auprès des investisseurs sans passer par le système bancaire, en obtenant des conditions très proches du marché monétaire.

Sigles

- **AP** : Autorisation de programme
- **AE** : Autorisation d'engagement
- **BEI** : Banque Européenne d'Investissement
- **CP** : Crédit de paiement
- **CVAE** : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- **DCRTP** : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
- **DGD** : Dotation Générale de Décentralisation
- **DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement
- **DRES** : Dotation Régionale d'Équipement Scolaire
- **FCTVA** : Fonds de Compensation de la TVA
- **FEADER** : Fonds européen agricole pour le développement rural
- **FEAMP** : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
- **FEDER** : Fonds européen de développement régional
- **FNGIR** : Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources
- **FSE** : Fonds Social Européen
- **FSPF** : Fonds de Sécurisation des Parcours Professionnels
- **ICNE** : Intérêts Courus Non Echus
- **IFER** : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau
- **PIC** : Plan d'Investissement dans les Compétences
- **PRAE** : Parcs d'activités Economiques
- **SEM** : Société d'Economie Mixte
- **TICPE** : Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques.

Sète depuis la forêt des pierres blanches sur Mont Saint Clair



© Julien Stintzy - Region Occitanie

RAPPORT FINANCIER 2020

Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Rapport Financier 2020 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée - Studio PAO DPMG Site de Toulouse - Mars 2021

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse

22, bd du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9- France
Tél. : 3010 (service et appel gratuits)

Montpellier

201, av. de la Pompignane - 34064 Montpellier cedex 2 - France
Tél. : 3010 (service et appel gratuits)

 @occitanie | laregion.fr



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée